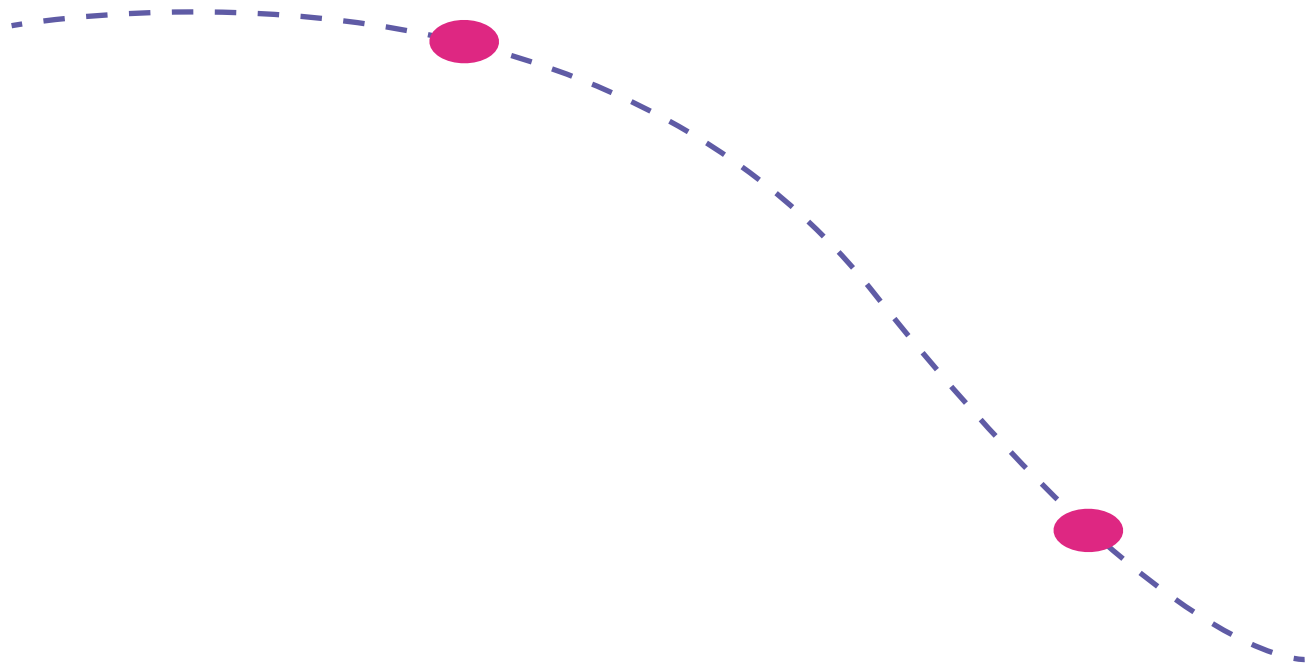
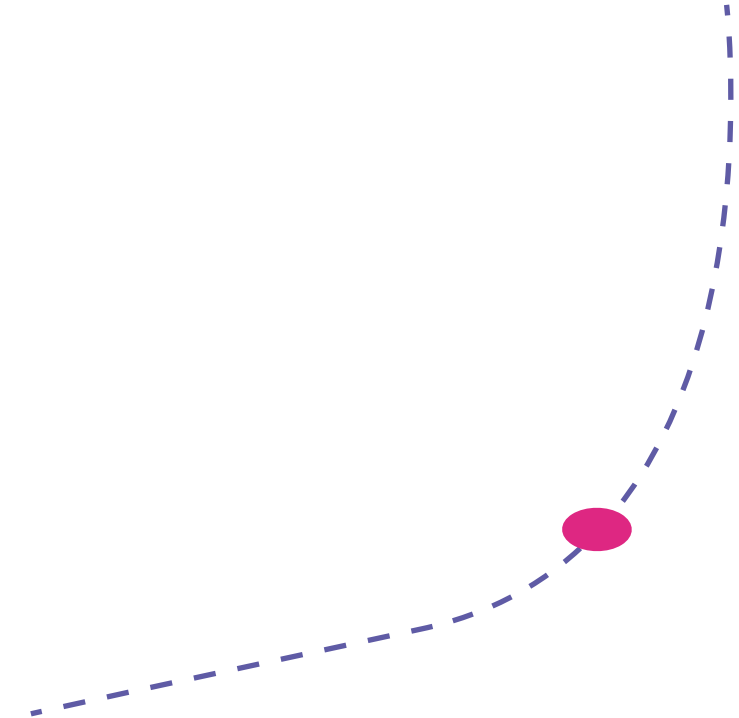


# LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES

SITUATION EN 2024





- 1** DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT • P.02
- 2** ÉVOLUTION DES MONNAIES • P.03
- 3** SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2024 • P.04
- 4** EXPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2024 • P.06
- 5** IMPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2024 • P.07
- 6** BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES EN 2024 • P.08
- ANALYSE** **ANALYSE D'ENSEMBLE** • P.09
- 7** RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS EN 2024 • P.16
- ANALYSE** **ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES** • P.20
- 8** PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRES • P.21
- 9** PERFORMANCES DES PRINCIPAUX MARCHÉS PAR FILIÈRES • P.22
- ANALYSE** **ANALYSE PAR FILIÈRES** • P.40
- ANNEXE** **NOTE MÉTHODOLOGIQUE** • P.53

# 1

## DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT

### ● Tous produits agricoles et agroalimentaires

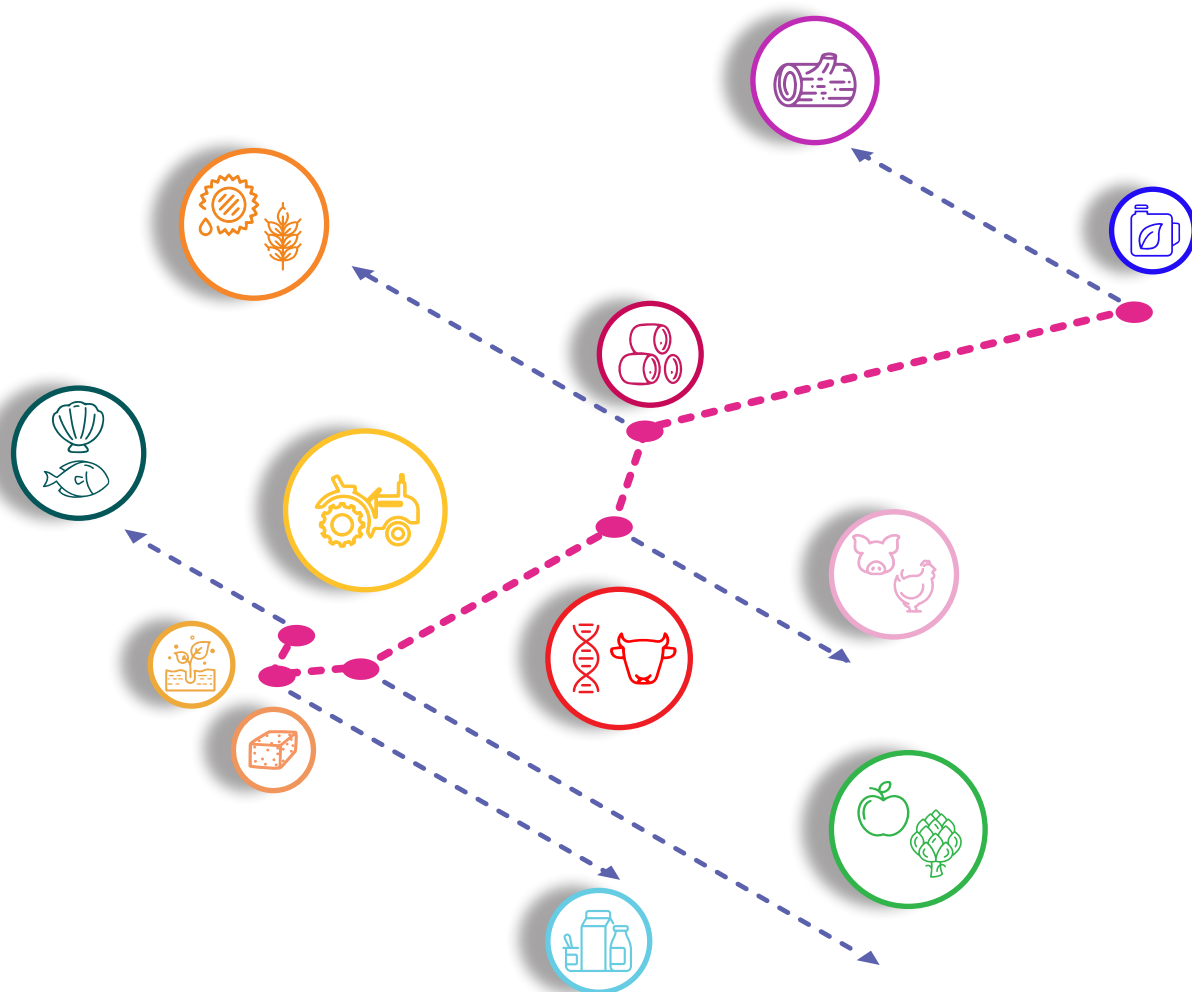
- Animaux vivants et génétique
- Céréales
- Fruits et légumes
- Laits et produits laitiers
- Oléagineux
- Pêche et aquaculture
- Produits d'épicerie
- Sucre
- Viandes et produits carnés
- Vins et spiritueux
- Autres produits agricoles et agroalimentaires, dont « semences et plants » et « aliments pour animaux familiers »

### ● Bois et dérivés

### ● Biodiesel

### ● Engrais et produits phytosanitaires

### ● Machinisme agricole et agroalimentaire



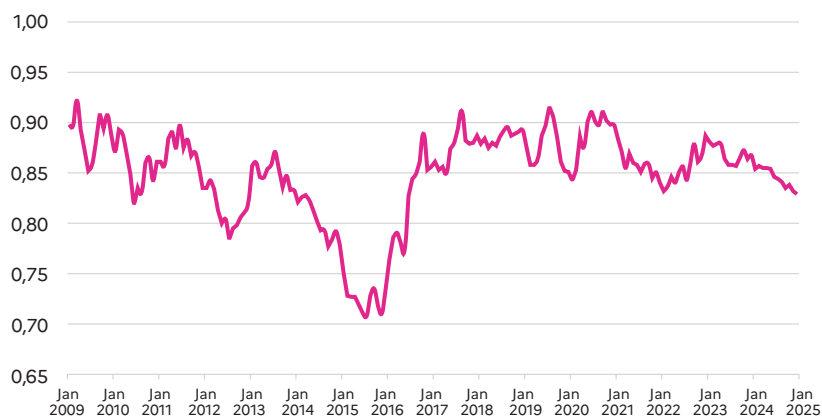
# 2

## ÉVOLUTION DES MONNAIES

Valeur de l'euro par rapport aux autres monnaies.



Livre Sterling



Dollar US



Real (Brésil)



Yuan (Chine)



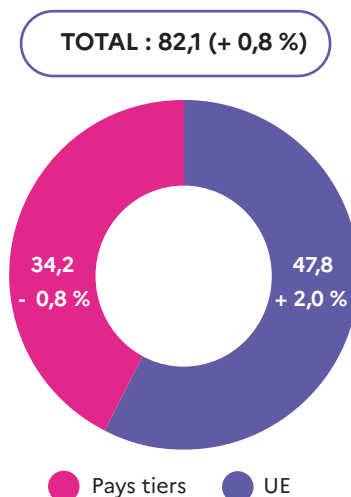
### 3

## SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2024

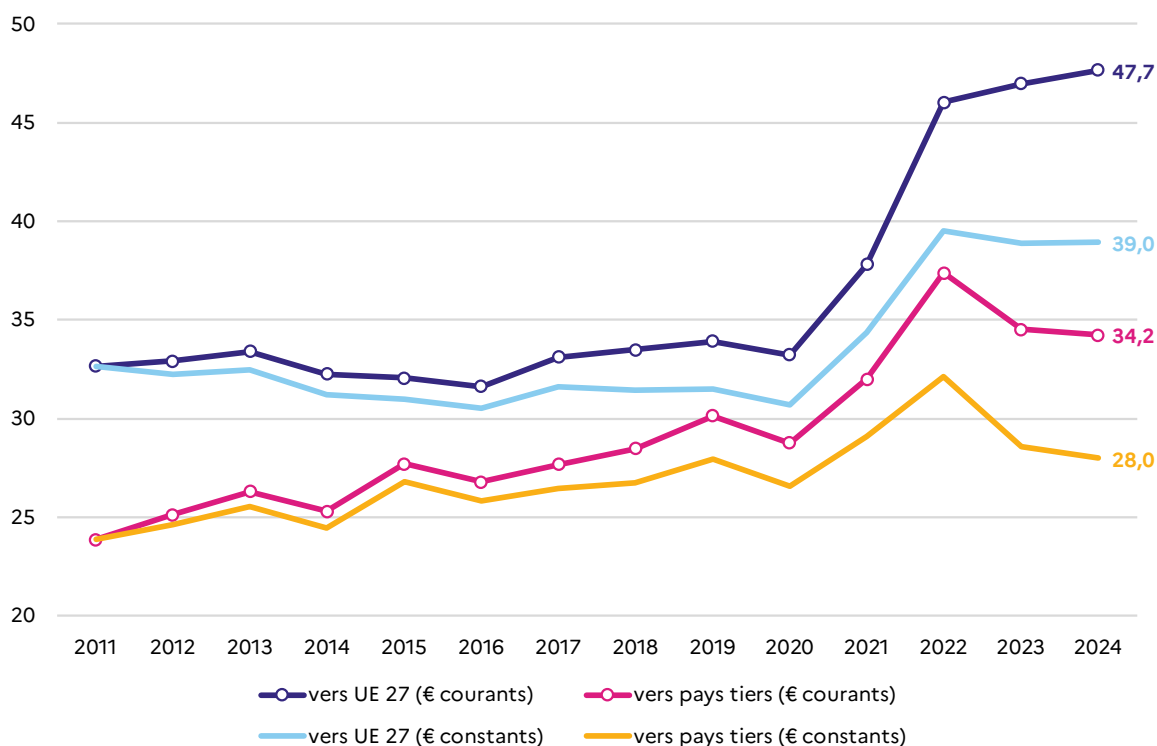
Tous produits agricoles et agroalimentaires (hors bois et dérivés et hors biodiesel)

### Répartition des exportations françaises entre pays tiers et Union européenne

En milliards d'euros – 2024  
Évolution en % par rapport à 2023

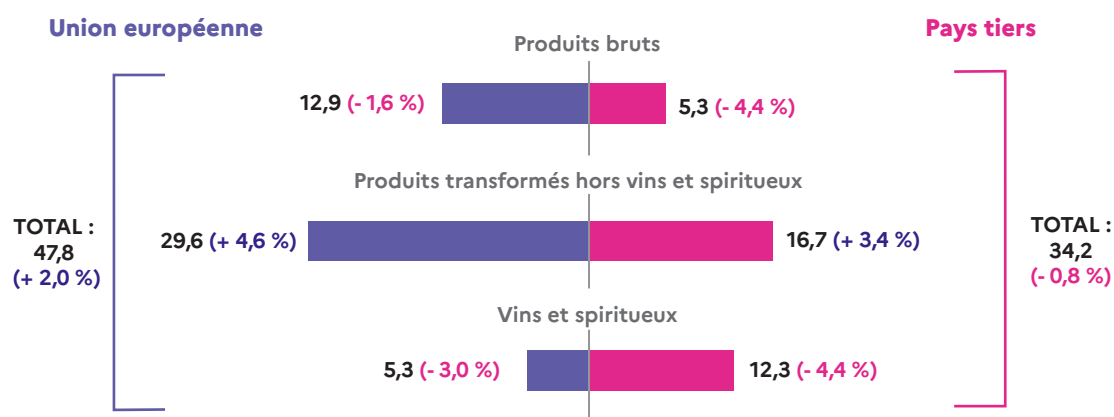


### Évolution des exportations depuis 2011 Tous produits agricoles et agroalimentaires (Md€)



<sup>1</sup> Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor et DGDDI

## Répartition des exportations françaises en 2024 en Md€ (Évolution en % par rapport à 2023)



| Parts de marché de la France | Tous produits agricoles et agroalimentaires |         | Produits transformés hors vins et spiritueux |         | Vins et spiritueux |         |
|------------------------------|---------------------------------------------|---------|----------------------------------------------|---------|--------------------|---------|
| Vers le monde                | 4,4 %                                       | (- 0,1) | 3,6 %                                        | (- 0,1) | 17,0 %             | (- 0,6) |
| Vers UE                      | 7,1 %                                       | (- 0,2) | 6,6 %                                        | (- 0,2) | 15,8 %             | (+ 0,1) |
| Vers pays tiers              | 2,9 %                                       | (- 0,1) | 1,9 %                                        | (=)     | 17,6 %             | (- 0,9) |

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

## Positionnement mondial de la France comme fournisseur

| Produits bruts |               |                   | Produits transformés |               |                   |
|----------------|---------------|-------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| Rang           | Pays          | Exportations (M€) | Rang                 | Pays          | Exportations (M€) |
| 1              | États-Unis    | 76 402            | 1                    | Pays-Bas      | 90 394            |
| 2              | Brésil        | 66 100            | 2                    | États-Unis    | 88 088            |
| 3              | Pays-Bas      | 43 999            | 3                    | Allemagne     | 86 053            |
| 4              | Chine         | 31 286            | 4                    | <b>France</b> | <b>62 431</b>     |
| 5              | Inde          | 28 308            | 5                    | Brésil        | 61 754            |
| 6              | Canada        | 27 140            | 6                    | Italie        | 56 774            |
| 7              | Espagne       | 26 007            | 7                    | Chine         | 54 190            |
| 8              | Mexique       | 20 258            | 8                    | Espagne       | 48 202            |
| 9              | <b>France</b> | <b>19 379</b>     | 9                    | Belgique      | 48 011            |
| 10             | Équateur      | 14 814            | 10                   | Pologne       | 46 378            |

NB : se référer aux pages 56 et 57 de l'annexe méthodologique pour les sources de ces tableaux.

## Clients de la France

| Tous produits agricoles et agroalimentaires |             |                   |
|---------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Rang                                        | Pays        | Exportations (M€) |
| 1                                           | Belgique    | 9 193             |
| 2                                           | Allemagne   | 8 688             |
| 3                                           | Espagne     | 7 076             |
| 4                                           | Italie      | 7 064             |
| 5                                           | Royaume-Uni | 6 434             |
| 6                                           | États-Unis  | 5 738             |
| 7                                           | Pays-Bas    | 5 424             |
| 8                                           | Chine       | 3 004             |
| 9                                           | Suisse      | 2 224             |
| 10                                          | Pologne     | 1 681             |

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

# 4

## EXPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2024

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Produits bruts :                               | 18 206 M€ |
| Produits transformés hors vins et spiritueux : | 46 147 M€ |
| Vins et spiritueux :                           | 17 558 M€ |

**Total produits agricoles et agroalimentaires : 81 911 M€**

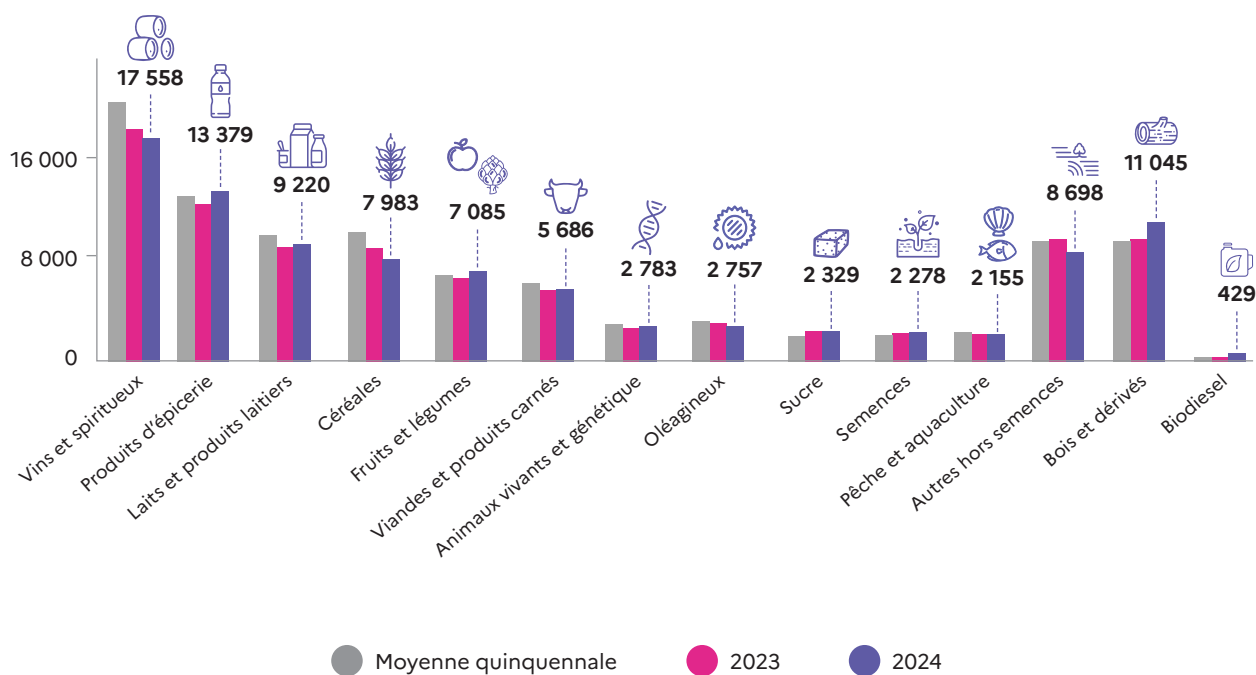
(+ 0,5 % par rapport à 2023)

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| Bois et dérivés : | 11 045 M€ |
| Biodiesel :       | 429 M€    |

**Toutes filières confondues : 93 384 M€**

(+ 0,6 % par rapport à 2023)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française

# 5

## IMPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2024

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Produits bruts :                               | 18 451 M€ |
| Produits transformés hors vins et spiritueux : | 54 998 M€ |
| Vins et spiritueux :                           | 4 567 M€  |

**Total produits agricoles et agroalimentaires : 78 016 M€**

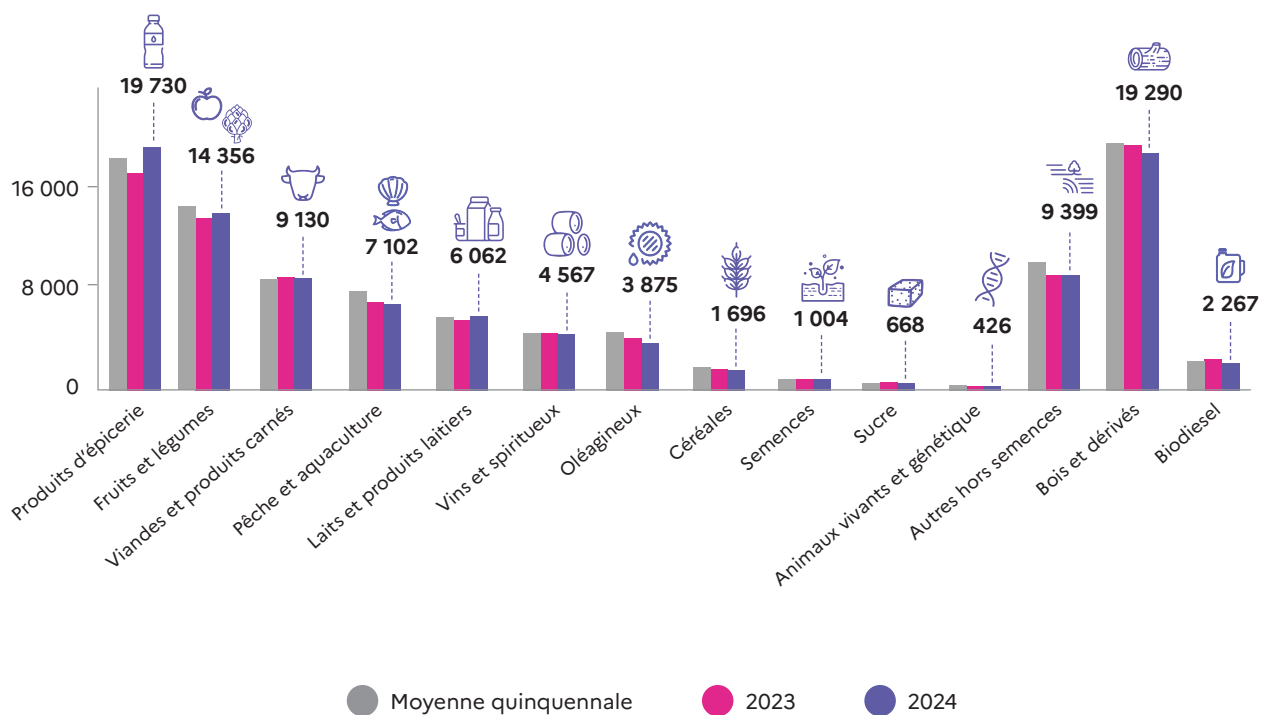
(+ 2,5 % par rapport à 2023)

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| Bois et dérivés : | 19 290 M€ |
| Biodiesel :       | 2 267 M€  |

**Toutes filières confondues : 99 573 M€**

(+ 0,9 % par rapport à 2023)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française

# 6

## BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES EN 2024

|                                                |            |
|------------------------------------------------|------------|
| Produits bruts :                               | - 245 M€   |
| Produits transformés hors vins et spiritueux : | - 8 851 M€ |
| Vins et spiritueux :                           | 12 991 M€  |

**Total produits agricoles et agroalimentaires : 3 895 M€**

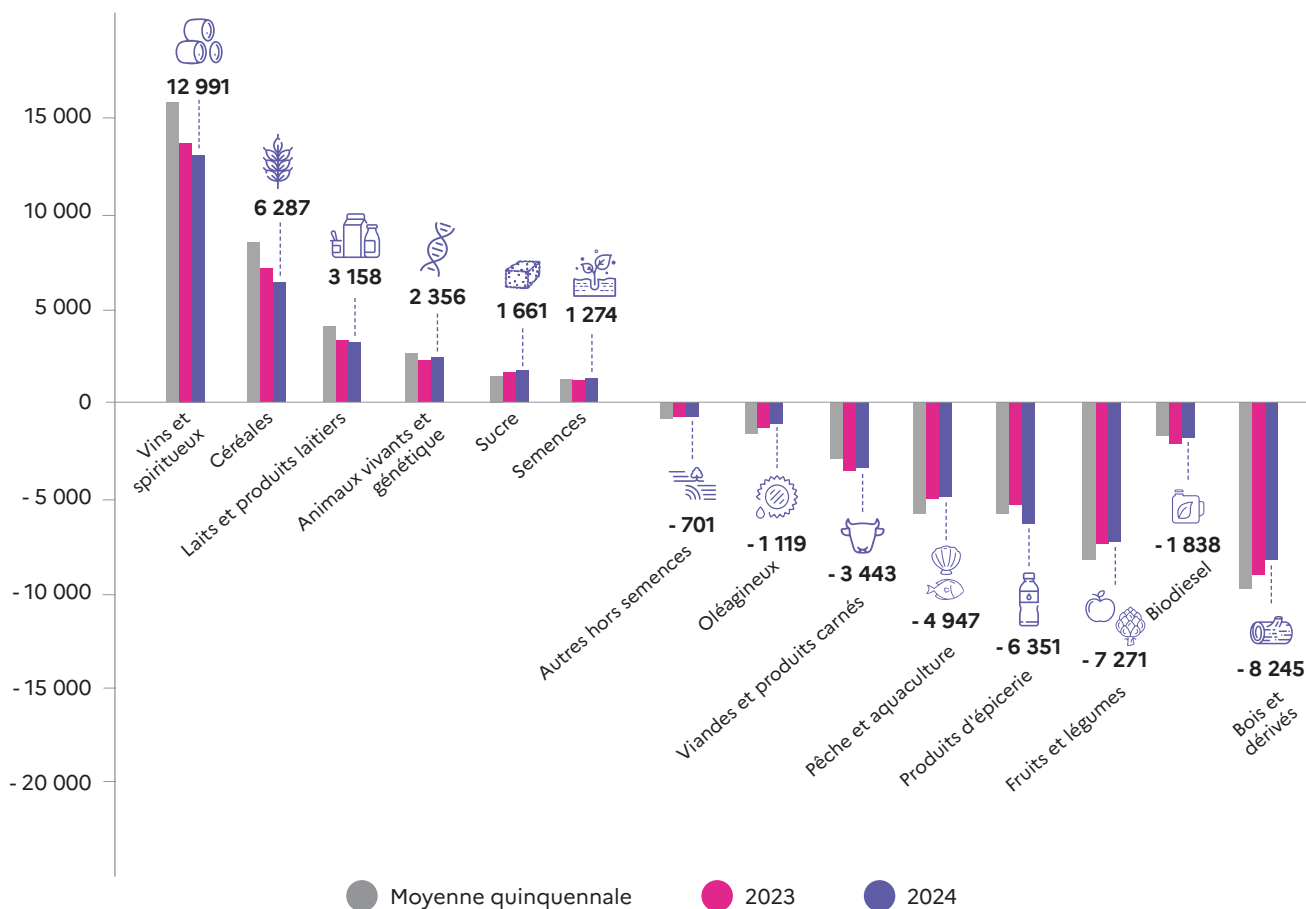
(- 27,0 % par rapport à 2023)

|                   |            |
|-------------------|------------|
| Bois et dérivés : | - 8 245 M€ |
| Biodiesel :       | - 1 838 M€ |

**Toutes filières confondues : - 6 188 M€**

(- 6,3 % par rapport à 2023)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française



## FAITS MARQUANTS

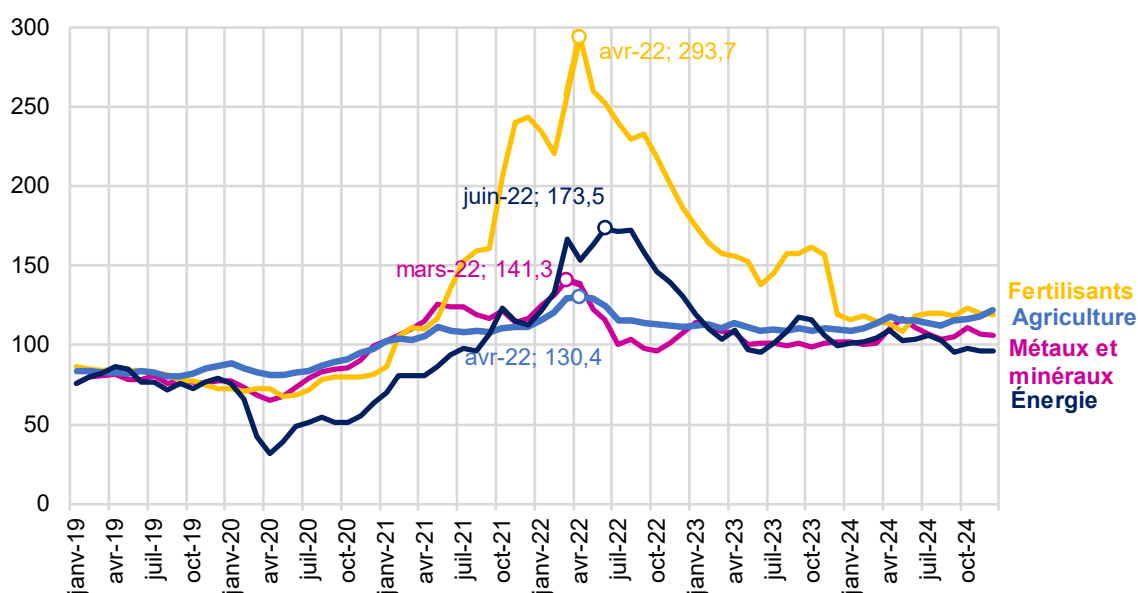
En 2024, les échanges mondiaux restent fortement perturbés par le contexte géopolitique mondial.

La France maintient son 6<sup>e</sup> rang d'exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires, avec 4,3 % de part de marché, en léger retrait par rapport à 2023 (- 0,1 point).

La balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires de la France, bien que toujours excédentaire de 3,9 Md€, s'est encore repliée en 2024 (- 26 %) avec un recul du solde positif des échanges avec les pays tiers (- 16 %) et une quasi stabilité du déficit avec les pays de l'Union européenne.

Après 2022 et 2023, les échanges commerciaux ont aussi été marqués en 2024 par les conflits armés mondiaux, notamment la poursuite de la guerre en Ukraine ou encore les attaques des navires en mer Rouge. Même si la flambée des prix des matières premières observée à partir de 2022 s'est résorbée, conduisant à un retour à des prix mondiaux de l'énergie, des engrais, des métaux et minéraux et de l'agriculture plus modérés, les tensions géopolitiques ont continué de perturber les flux. À noter cependant une augmentation de 4 % en moyenne sur les prix agricoles mondiaux entre 2023 et 2024, qui s'est accélérée en fin d'année.

Évolution des prix mondiaux  
(indice des prix en dollars, base 100 = 2010)



Source : Banque mondiale

Les pays ont développé des alternatives aux événements. Par exemple de nombreux navires de commerce se sont détournés de la route historique entre le détroit de Bab el-Mandeb et le canal de Suez et passent par le cap de Bonne Espérance. La sécurité s'en est trouvée renforcée mais au détriment des délais. Le coût de fret a bénéficié de la baisse de l'énergie.

Les échanges mondiaux ont également bénéficié d'une volatilité moindre du dollar, par rapport aux années antérieures, sauf en fin d'année après les élections américaines où le dollar s'est déprécié de 5 % en moyenne entre décembre et octobre. Autre signe favorable pour l'économie mondiale : l'inflation en 2024 a retrouvé des niveaux plus modérés dans nombre de pays, ce qui a conduit les banques centrales à réduire leur taux d'intérêt, d'abord la Fed au printemps, puis la BCE au second semestre.

Toutefois, la croissance économique sur le continent asiatique, et notamment en Chine, et leurs perspectives sur les prochaines années sont faibles au regard des années précédentes, alors que c'était le moteur de la croissance mondiale. Cela pèse de façon significative sur les échanges mondiaux.

Concernant le marché agricole européen, l'Union européenne a mis en place des mesures de sauvegarde autonomes pour certains produits sensibles, tels que la volaille, les œufs, le sucre, l'avoine, le maïs, les gruaux et le miel. Elles ont été effectivement déclenchées notamment sur la volaille et le sucre.

En France, l'année 2024 a été marquée par un retour à des taux d'inflation équivalents à ceux qu'ils étaient avant 2022 : l'indice général des prix à la consommation mesuré par l'Insee a progressé de 2,0 % entre 2023 et 2024, celui de l'énergie de 2,3 % et celui de l'alimentation de 1,3 % alors que les hausses étaient respectivement de 4,9 %, 5,6 % et 11,8 % entre 2022 et 2023.

En 2024, comme en 2023, le déficit du commerce extérieur de la France s'est encore réduit pour s'établir à - 81,0 Md€. Cette réduction de 19,1 Md€ du déficit s'explique par la diminution plus forte des importations (- 4,5 %) que celle des exportations (- 1,6 %). La réduction de la valeur de ces échanges est la conséquence de la baisse des prix observés.

Cette année encore, la moindre facture énergétique (gaz, pétrole et électricité) a le plus fortement contribué à la réduction du déficit commercial français. Son solde (- 55,6 Md€), supérieur de 13,3 Md€ à 2023, contribue à hauteur de 60 % à l'amélioration du déficit national. En dehors du secteur pharmaceutique dont l'excédent progresse de 4 Md€, les autres grandes catégories de produits excédentaires voient leur solde baisser : il en va ainsi des produits chimiques, parfums et cosmétiques (- 1,6 Md€) et l'aéronautique et spatial (- 2,2 Md€).

Le podium des secteurs excédentaires est modifié en 2024 : l'aéronautique et le spatial, au 1<sup>er</sup> rang, contribuent pour 28,7 Md€ à la balance commerciale française, suivi du secteur « Chimie, parfums, cosmétique » (20,8 Md€). Mais le secteur pharmaceutique prend la 3<sup>e</sup> position avec un excédent de 4,3 Md€ au dépend des produits agricoles et agroalimentaires, désormais en 4<sup>e</sup> position, avec 3,9 Md€. L'énergie, principal poste déficitaire, pèse pour 55,6 Md€ dans le déficit national, suivi des achats de véhicules et d'équipements automobiles (- 22,5 Md€) et de produits informatiques, électroniques ou optiques (- 21,2 Md€).

## **Produits agricoles et agroalimentaires**

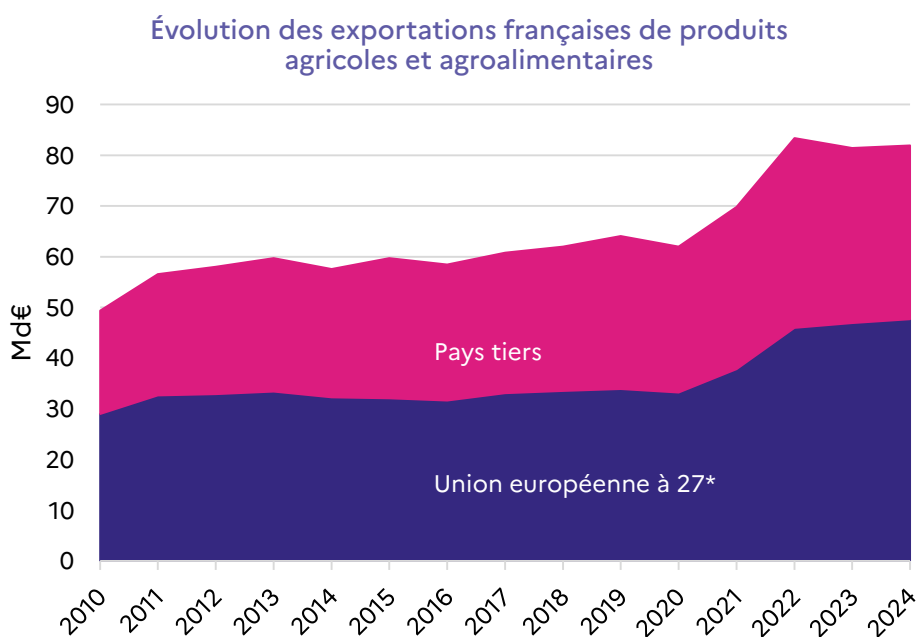
Les échanges de produits agricoles et agroalimentaires en 2024, tout comme les années précédentes, ont été marqués par le contexte géopolitique et des événements climatiques.

Les mesures prises en 2023 par l'Union européenne pour aider l'Ukraine, en guerre depuis 2022, ont conduit à une déstabilisation partielle des approvisionnements au sein de l'Union avec des importations en hausse en 2023 et au début de l'année 2024. Aussi, ces mesures ont été suspendues à l'été 2024 pour préserver les États membres. La France a toutefois été moins impactée que d'autres pays plus proches de l'Ukraine. En fin d'année 2024, les élections américaines et l'élection de Donald Trump ont renforcé des importations des États-Unis pour anticiper des taxes douanières à venir en 2025. Cela a notamment été le cas pour les vins et spiritueux déjà taxés lors de la précédente mandature de D. Trump.

D'un point de vue climatique, l'UE n'a pas été épargnée en 2024 avec des phénomènes extrêmes, notamment des inondations importantes ou des pluies abondantes tout au long de l'année, par exemple en France, qui ont perturbé les travaux aux champs des semis aux récoltes. Par ailleurs,

la sécheresse a perduré encore au Maroc, impactant fortement ses cultures. On peut également noter un retour à une météo plus favorable dans l'hémisphère sud qui a retrouvé des conditions de cultures bien meilleures (Argentine, Australie notamment) et dont les productions ont été bonnes, voire très bonnes, en 2024.

En 2024, la valeur des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires est à peine meilleure que celle de 2023, 82,1 Md€ contre 81,4 Md€. La part des exportations vers les pays de l'Union européenne se renforce encore, passant de 57,6 % à 58,2 % ; elle n'était que de 52,9 % il y a 5 ans.



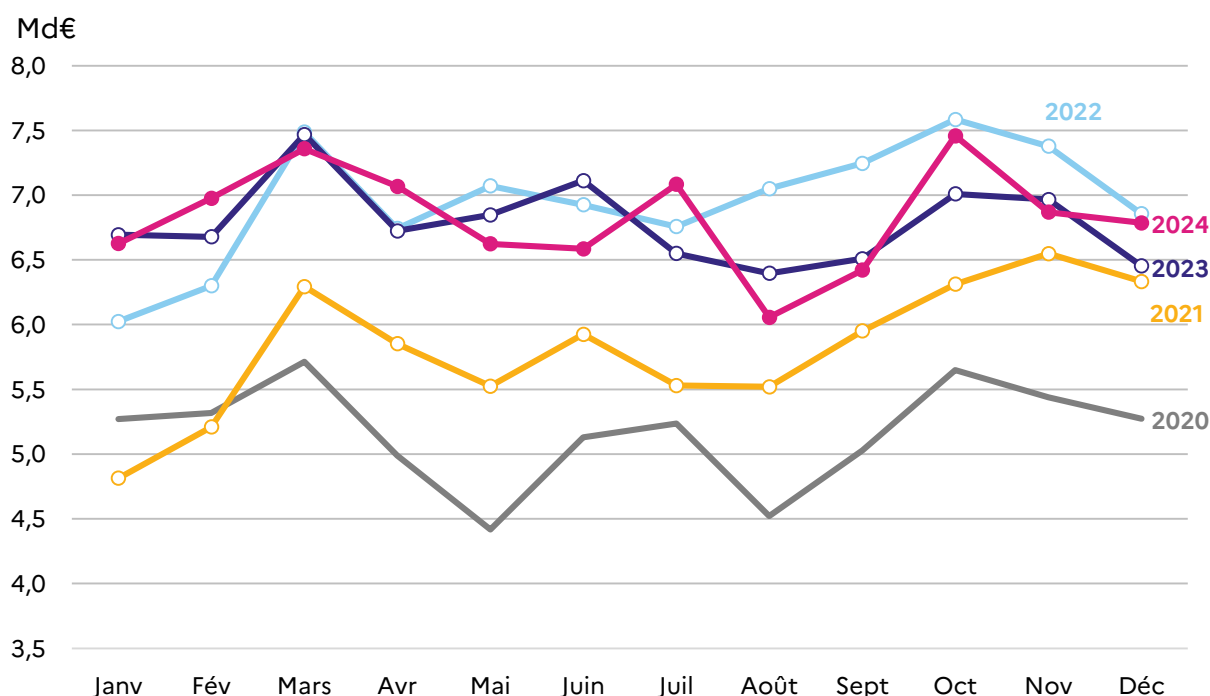
\* Le périmètre de l'Union européenne est celui post-Brexit.

Source : Douane française

En comparant les performances à l'export de produits agricoles et agroalimentaires en 2024 vers les pays tiers, il convient de noter que l'Union européenne dans son ensemble résiste mieux que la France seule. En effet, les valeurs exportées de l'UE progressent 3,0 % d'une année sur l'autre, alors que celles de la France perdent 0,6 %.

Depuis 2020, la France est le 6<sup>e</sup> exportateur de produits agricoles et agroalimentaires mondial avec une part de marché (PDM) en recul de 0,1 point en 2024, à 4,3 %. Dans le top 10 des exportateurs mondiaux, les Pays-Bas ont pris la 2<sup>e</sup> place avec 7,0 % de PDM au détriment du Brésil désormais 3<sup>e</sup> (6,6 % de PDM). L'Italie (8<sup>e</sup>, 3,6 %) et le Canada (9<sup>e</sup>, 3,1 %) ont également inversé leur position. Les États-Unis restent leader avec près de 8,5 % de PDM mais perdent 0,2 point de PDM en raison d'un recul des exportations de fèves de soja (- 11 %). Les Pays-Bas voient leurs exportations augmenter pour de nombreux produits (horticulture, fruits, beurre/graisse et huile de cacao notamment). Il faut noter que ce pays, tout comme la Belgique (10<sup>e</sup>, 3,1 %), de par leurs infrastructures portuaires au cœur de l'Europe ont une forte activité de réexportation. Les autres pays de ce top 10 sont l'Allemagne (4<sup>e</sup>, 5,1 %), la Chine (5<sup>e</sup>, 4,8 %) et l'Espagne (7<sup>e</sup>, 3,9 %).

## Exportations françaises Tous produits agricoles et agroalimentaires



Source : Douane française

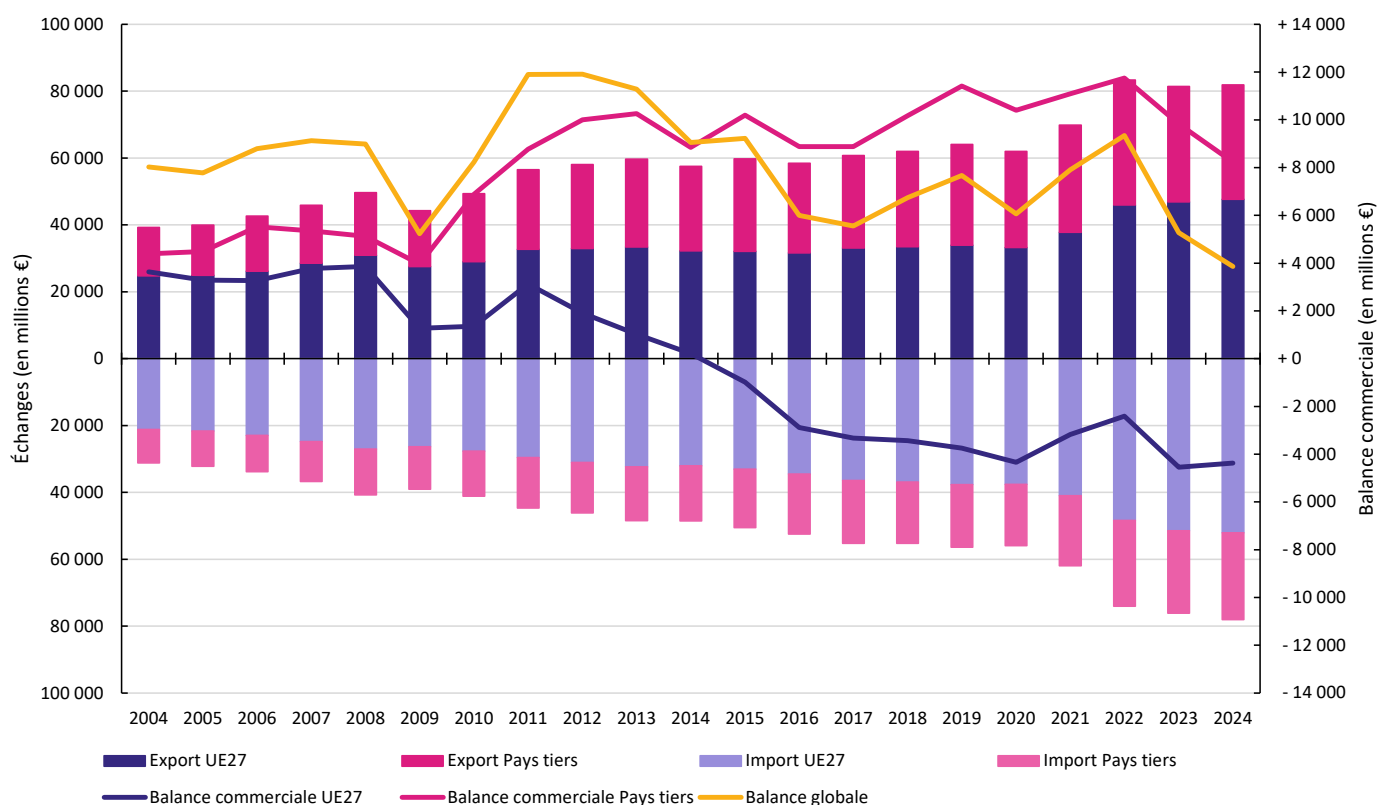
En 2024, la valeur des exportations françaises a été doublement pénalisée par le secteur des grandes cultures avec cours mondiaux en baisse et une production nationale, la plus faible depuis des décennies, conduisant à une faible disponibilité en fin d'année. A contrario, les exportations des produits d'épicerie ont progressé tout au long de l'année.

Dans le même temps, les importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires ont progressé sensiblement d'une année sur l'autre : de 76,1 Md€ en 2023 à 78,0 Md€ en 2024, soit une hausse de près de 3 %. Elles sont en hausse, quelles que soient l'origine, Union européenne (+ 1 %) et pays tiers (+ 5 %). L'Espagne demeure notre 1<sup>er</sup> fournisseur (13,2 % PDM) du fait des achats de fruits et légumes et de viandes, notamment de porc, ou d'huile d'olive. Suivent ensuite la Belgique (12,5 % PDM) et les Pays-Bas (10,6 % PDM). Le Royaume-Uni, 6<sup>e</sup> fournisseur et 1<sup>er</sup> pays tiers avec 6,6 % de part de marché, progresse en valeur (+ 6 %) avec une augmentation des achats de produits aquatiques et de viande ovine, pour partie réexportée ensuite.

Parmi les plus fortes évolutions, le chocolat et préparations contenant du cacao et le beurre enregistrent de très fortes hausses de leur valeur importée (respectivement + 24 % et + 16 %), alors que les whiskies (- 7 %), les produits d'horticulture (- 6 %) et les produits de la pêche et de l'aquaculture (- 1 %) présentent les baisses les plus notables.

L'année 2024, suite à la quasi stabilisation des exportations concomitante à la hausse des importations, a conduit à une réduction sensible de la balance commerciale française. L'excédent dans les filières agricoles et agroalimentaires s'est replié de 1,4 Md€ pour atteindre 3,9 Md€ en 2024, soit le plus bas depuis 20 ans.

## Évolution des échanges et de la balance commerciale française de produits agricoles et agroalimentaires



Source : Douane française

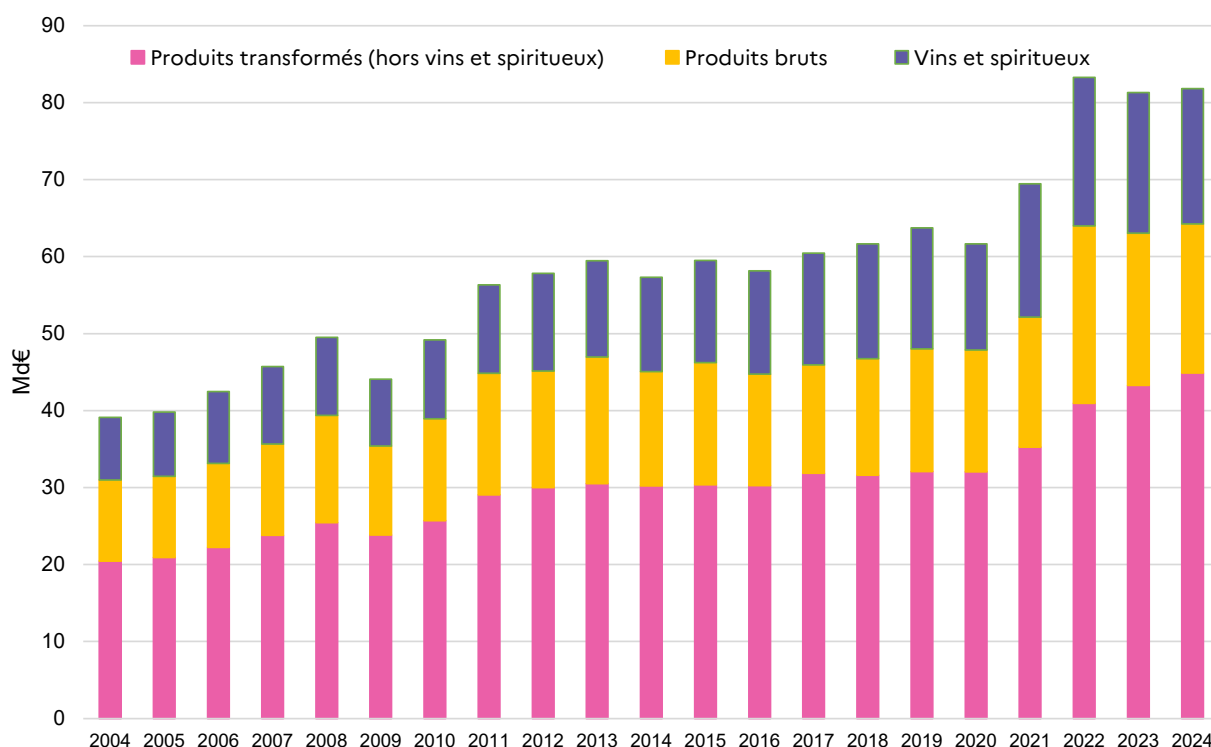
Ce solde se décompose en un excédent de 8,2 Md€ avec les marchés pays tiers, en recul de 16 % par rapport à 2023, et un déficit de 4,4 Md€, à peine meilleur, avec les autres États membres. En 2024, c'est donc le solde des échanges avec les pays tiers qui oriente la dynamique de la balance commerciale agricole française.

Le secteur qui a contribué le plus à cette dégradation est celui des produits d'épicerie (- 1,0 Md€) en raison notamment de la hausse du cours du cacao qui pèse sur la valeur des importations. Viennent ensuite les céréales (- 0,7 Md€) qui ont vu les envois d'orges vers la Chine chuter et les exportations de blé baisser suite à la faible récolte de 2024. La balance commerciale pour les vins et spiritueux a également reculé, de 0,6 Md€, du fait d'achats de la Chine et de Singapour en baisse de plus de 20 %. Le Cognac a été fortement pénalisé.

Le classement des filières contribuant ou pénalisant le plus la balance commerciale est inchangé en 2024 : les vins et spiritueux sont de loin le premier secteur excédentaire avec une balance de 13,0 Md€, suivis des céréales (+ 6,3 Md€) et des produits laitiers (+ 3,2 Md€). À l'opposé, les produits d'épicerie (- 6,3 Md€), la pêche et l'aquaculture (- 5,0 Md€) et les viandes et produits carnés (- 3,4 Md€) creusent la balance commerciale française.

Les exportations de produits bruts sont inférieures de 3 % en 2024 par rapport à 2023 et atteignent 18,2 Md€. Elles enregistrent une plus forte baisse vers les pays tiers (- 4 %) que vers l'UE (- 2 %). Celles de produits transformés hors boissons progressent quant à elles à 46,3 Md€ (+ 4 % au total et + 5 % vers l'UE et + 3 % vers les pays tiers). Pour les vins et spiritueux, la dynamique est inversée : les exportations reculent de 4 % (- 3 % vers l'UE et - 4 % vers les pays tiers). Ces résultats contribuent, en 2024, au recul d'une place de la France qui se situe désormais au 9<sup>e</sup> rang pour les exportations de produits bruts, derrière les États-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, la Chine, l'Inde, le Canada, l'Espagne et le Mexique. À noter que le Canada et l'Inde ont inversé leur position au bénéfice de l'Inde.

## Exportations françaises Tous produits agricoles et agroalimentaires



Source : FranceAgriMer d'après Douane française

La France maintient son 4<sup>e</sup> rang mondial pour les exportations de produits transformés. Le top 3 est inchangé : les Pays-Bas, les États-Unis et l'Allemagne. Les autres pays du top 10 sont inchangés mais la Chine a perdu la 6<sup>e</sup> position au bénéfice de l'Italie et la Belgique la 8<sup>e</sup> au profit de l'Espagne. Le Brésil et la Pologne restent au 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang.

Concernant plus particulièrement la France, le classement des dix premiers clients est inchangé par rapport à 2023 : Belgique, Allemagne, Espagne et Italie sont aux 4 premières places, suivies du Royaume-Uni et des États-Unis pour les deux principaux pays tiers. Les Pays-Bas sont proches de ces derniers alors que la Chine, la Suisse et la Pologne sont plus loin en terme de valeur exportée.

Une analyse plus détaillée des performances à l'export filière par filière est présentée dans la suite de ce document.

### Bois et dérivés, biodiesel

En incluant le bois et dérivés et le biodiesel, les exportations agricoles et agroalimentaires de la France atteignent 93,5 Md€ en 2024, à peine en progression par rapport à 2023 (< à 1 %).

La France est en 2024 :

- le 13<sup>e</sup> exportateur (11,0 Md€, en hausse de 1 %) de bois et dérivés avec une part de marché stable à 2,6 % ; le solde commercial s'améliore de 8 % même s'il demeure négatif à - 8,3 Md€ ;
- le 10<sup>e</sup> exportateur (0,4 Md€, en baisse de 8 %) de biodiesel avec 1,9 % de part de marché, en hausse de 0,3 point et gagne 2 places au rang des exportateurs mondiaux. La balance commerciale française s'est nettement améliorée (+ 18 %) même si elle demeure négative (- 1,8 Md€).

## Machinisme agricole et agroalimentaire, engrais et produits phytosanitaires

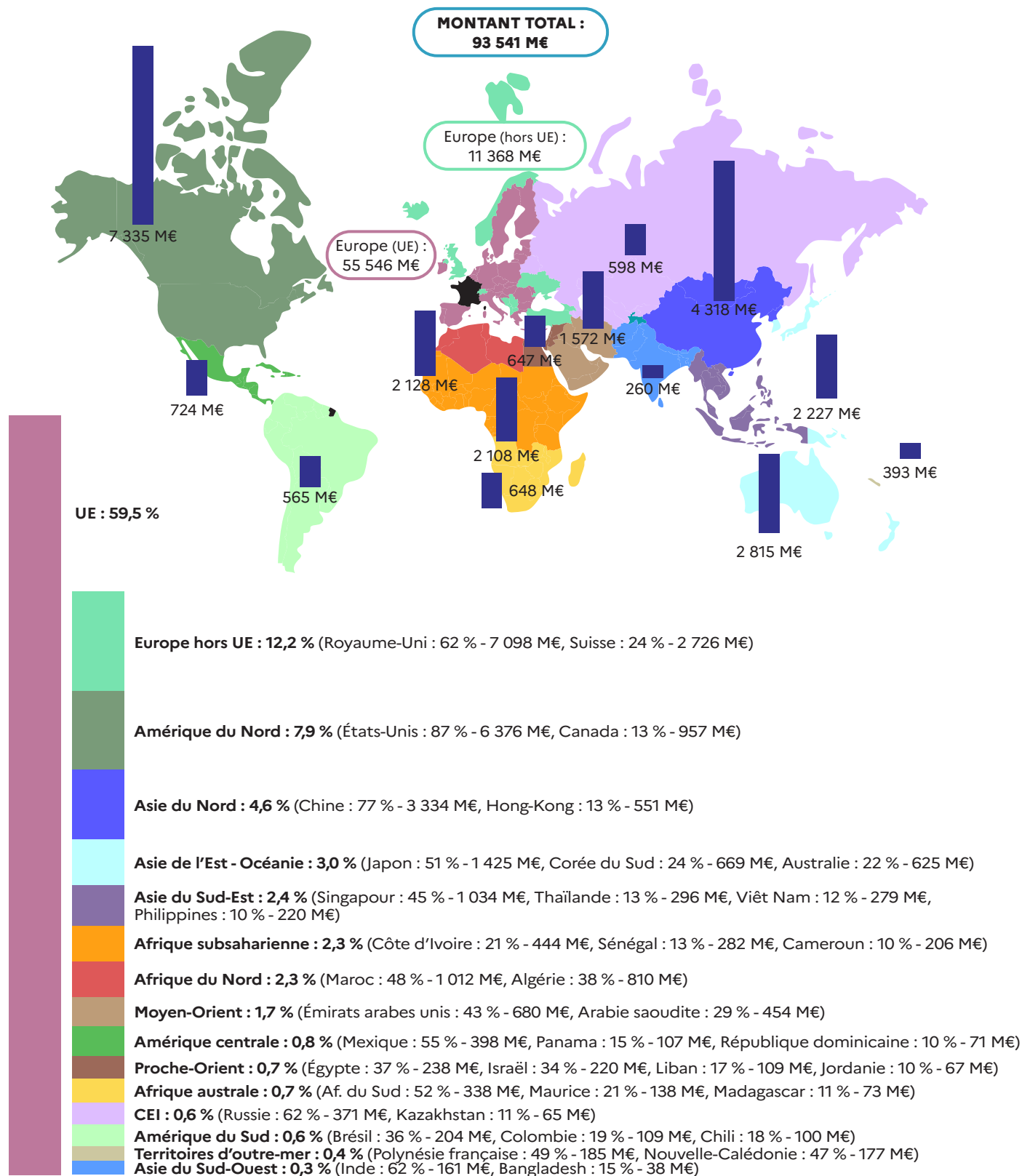
En 2024, la France :

- est le 7<sup>e</sup> exportateur (11,4 Md€, en recul de 9 %) de machinisme agricole et agroalimentaire avec 4,9 % de part de marché quasi stable, avec un solde commercial à peine négatif (- 0,2 Md€) à la faveur d'une nette amélioration par rapport à 2023 (+ 82 %) ;
- perd une place et devient le 9<sup>e</sup> exportateur (3,7 Md€, en recul de 13 %) d'engrais et produits phytosanitaires avec 3,8 % de part de marché, soit un léger repli (- 0,3 point). La balance commerciale s'est dégradée de 26 % pour s'établir à - 0,6 Md€, mais reste à un niveau bien supérieur à celui de 2022 pénalisé par le prix des engrais (- 1,8 Md€). Ce sont les échanges d'engrais qui pénalisent ce poste avec un déficit (- 2,0 Md€ même s'il se réduit de 5 %), tandis que la balance commerciale des produits phytosanitaires est excédentaire (+ 1,4 Md€).

## 7

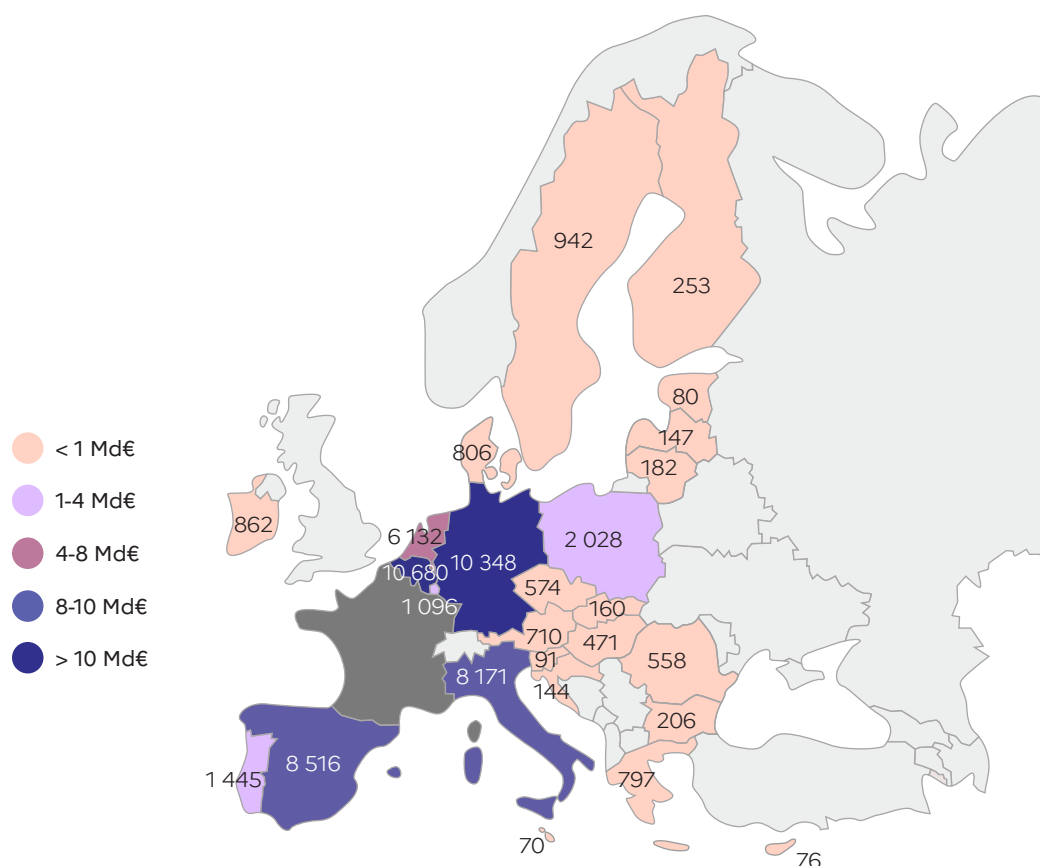
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS EN 2024

Exportations des produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel par zones géographiques en M€ (par ordre décroissant d'importance des marchés en valeur) en 2024.



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

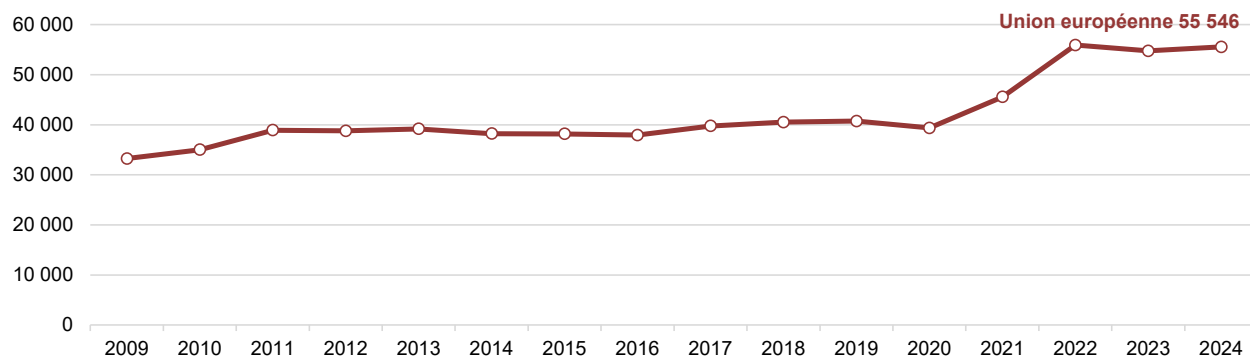
Union européenne  
Produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel



| Rang | Pays client        | Export (M€) | Évol. 2024/2023 |
|------|--------------------|-------------|-----------------|
| 1    | Belgique           | 10 680      | 1,0 %           |
| 2    | Allemagne          | 10 348      | -1,7 %          |
| 3    | Espagne            | 8 516       | -1,5 %          |
| 4    | Italie             | 8 171       | 2,2 %           |
| 5    | Pays-Bas           | 6 132       | 1,7 %           |
| 6    | Pologne            | 2 028       | 12,5 %          |
| 7    | Portugal           | 1 445       | 4,2 %           |
| 8    | Luxembourg         | 1 096       | 15,7 %          |
| 9    | Suède              | 942         | -2,5 %          |
| 10   | Irlande            | 862         | 3,1 %           |
| 11   | Danemark           | 806         | 3,9 %           |
| 12   | Grèce              | 797         | 9,3 %           |
| 13   | Autriche           | 710         | 8,6 %           |
| 14   | République tchèque | 574         | 8,9 %           |
| 15   | Roumanie           | 558         | 9,3 %           |
| 16   | Hongrie            | 471         | -0,1 %          |
| 17   | Finlande           | 253         | 8,9 %           |
| 18   | Bulgarie           | 206         | 5,4 %           |
| 19   | Lituanie           | 182         | -3,9 %          |
| 20   | Slovaquie          | 160         | 15,5 %          |
| 21   | Lettonie           | 147         | -14,6 %         |
| 22   | Croatie            | 144         | 9,4 %           |
| 23   | Slovénie           | 91          | -1,2 %          |
| 24   | Estonie            | 80          | 3,5 %           |
| 25   | Chypre             | 76          | 6,4 %           |
| 26   | Malte              | 70          | -1,1 %          |

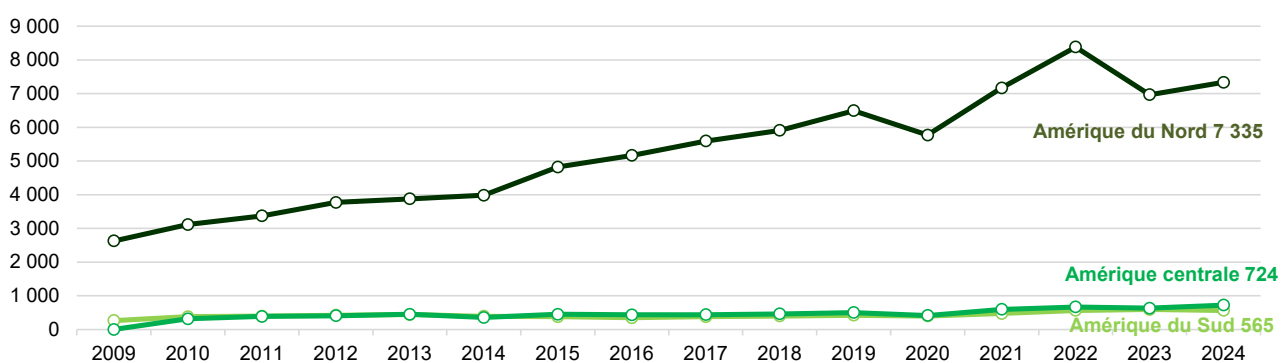
## Évolution temporelle par zone d'exportation Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

### Union européenne



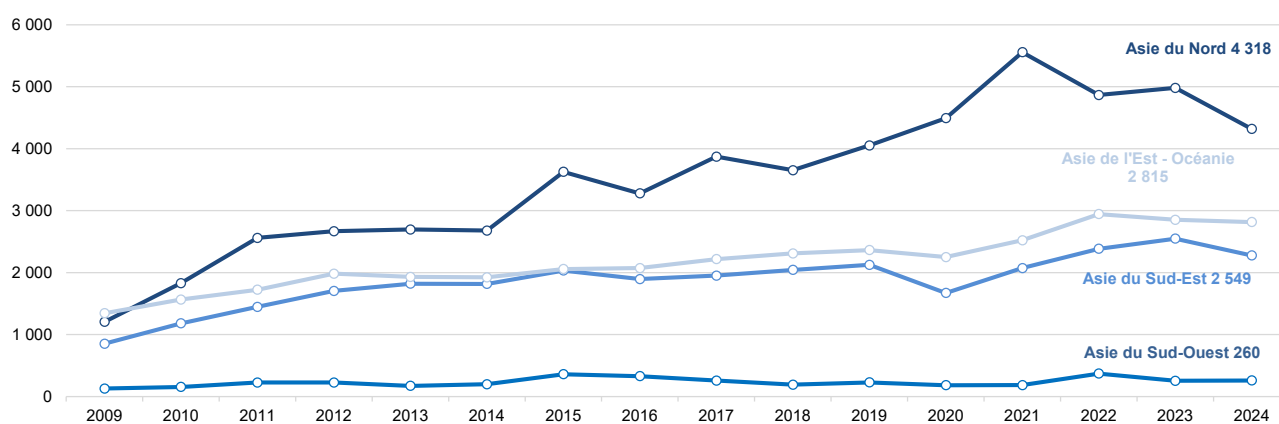
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

### Amérique



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

### Asie et Océanie

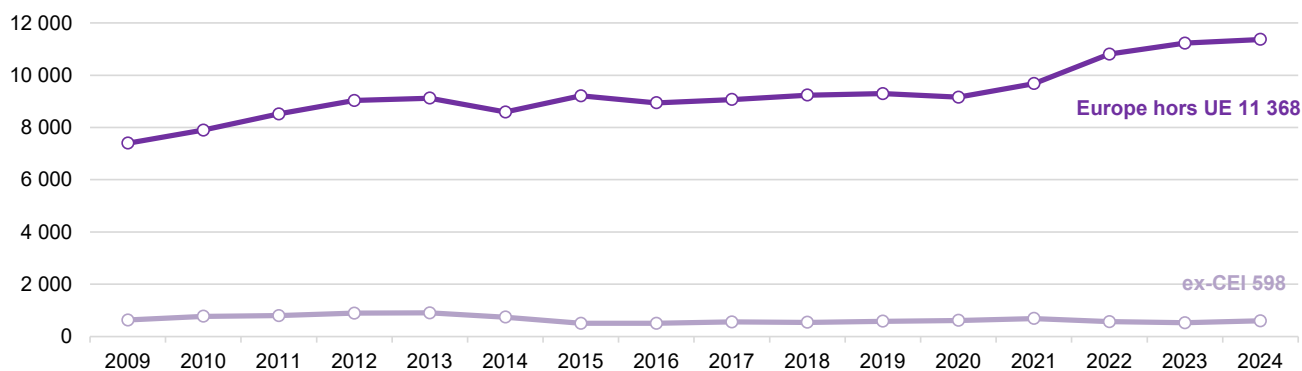


Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

NB : Les données sont de janvier à décembre de chaque année

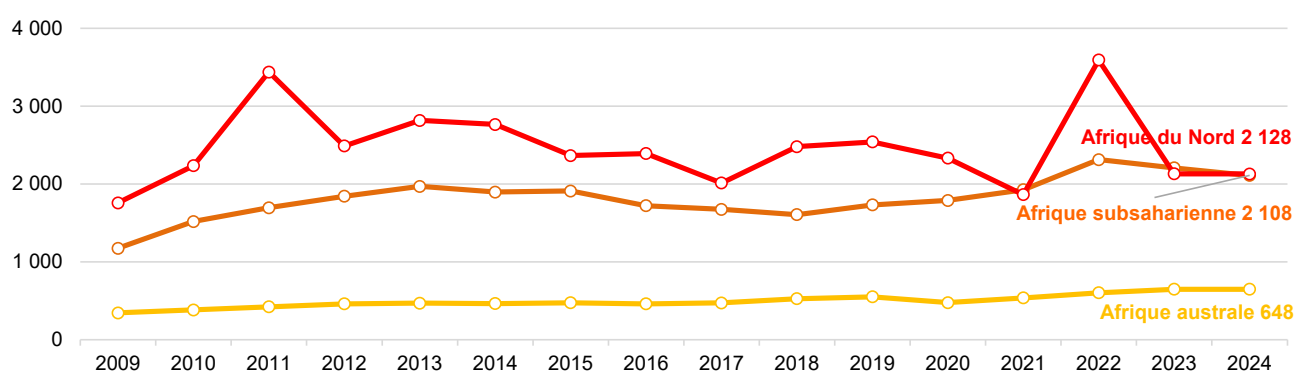
Évolution temporelle par zone d'exportation  
Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

Europe hors UE et pays de l'ex-CEI



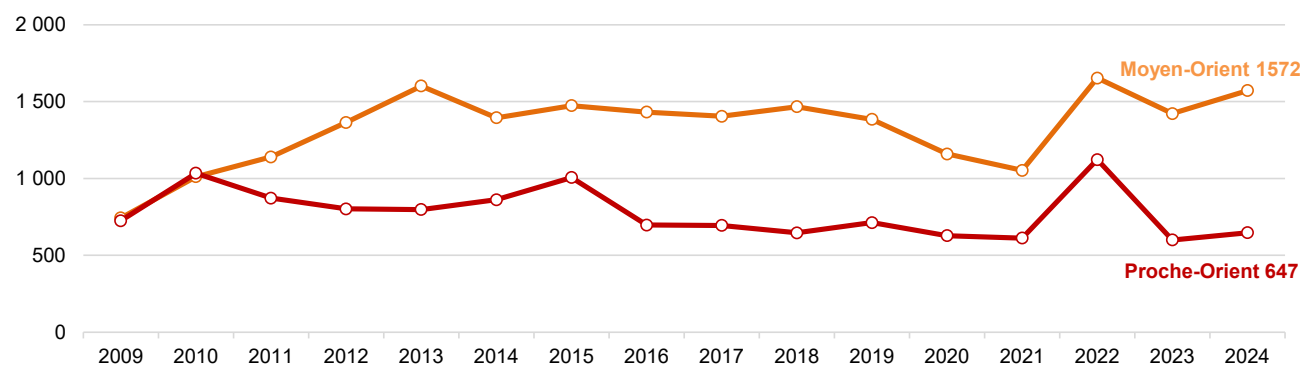
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Afrique



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Proche et Moyen Orient



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

NB : Les données sont de janvier à décembre de chaque année



## ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (2024)

(Produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel)

Les tendances observées depuis 2019 quant au renforcement des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires, du bois et ses dérivés et du biodiesel à destination des pays de l'Union européenne se sont encore confirmées en 2024. La part de marché en valeur a progressé de 4,9 points pour s'établir à 59,4 % en 2024 (+ 0,6 point vs 2023). Si on ajoute les envois vers le Royaume-Uni et la Suisse, la part des exportations vers nos voisins européens se porte à 70,0 %, contre 66,3 % en 2019 (69,5 % en 2023). Cette concentration des destinations perdure et est grandement facilitée par la proximité géographique et la stabilité politique des pays de l'Union européenne ou des autres pays du continent.

La part des exportations vers les États-Unis, notre 6<sup>e</sup> client sur l'ensemble des produits agricoles et agroalimentaires, du bois et dérivés et du biodiesel, est quant à elle passée de 7,6 % en 2019 à 6,8 % en 2024.

En 2024, le classement des cinq premiers clients de la France dans l'Union européenne à 27 est toujours identique : la Belgique (10,7 Md€, + 1 % par rapport à 2023), l'Allemagne (10,4 Md€, - 1 %), l'Espagne (8,5 Md€, - 1 %), l'Italie (8,2 Md€, + 2 %) et les Pays-Bas (6,1 Md€, + 2 %). Il faut noter cependant que les exportations vers les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, vers la Belgique sont souvent destinées à de la réexportation, aussi bien à l'intérieur de l'Union européenne que vers les pays tiers. Les statistiques douanières disponibles ne permettent pas de quantifier ces flux de transit ni de déterminer les destinations finales.

En ce qui concerne les pays tiers, la première zone d'exportation pour la France est toujours l'Europe hors Union européenne, constituée principalement du Royaume-Uni (7,1 Md€, + 2 %), notre 5<sup>e</sup> client, et de la Suisse (2,7 Md€, - 2 %), en 9<sup>e</sup> position. Les États-Unis ont accru de 6 % leurs achats avec 6,4 Md€.

Nos autres principaux marchés en dehors de l'Europe sont :

- l'Amérique du Nord (7,3 Md€ ; + 5 %), dont les États-Unis représentent 87 % et qui ont renforcé leurs achats de vins et spiritueux en 2024 (+ 4 %), notamment en fin d'année pour anticiper la mise en place par l'administration Trump II de nouvelles taxes douanières ;
- l'Asie du Nord (4,3 Md€ ; - 14 %), avec la Chine qui compte pour 3,3 Md€, en repli de 18 % en raison de la faiblesse des achats de vins et spiritueux (- 22 %) et d'orges (- 63 %) qui n'ont pas été compensés par les achats de blé qui ont quasiment doublé en 2024 ;
- l'Asie de l'Est et l'Océanie (2,8 Md€ ; - 1 %), avec le Japon qui compte pour moitié et qui a moins acheté de vins et spiritueux (- 4 %) mais plus de viande porcine (+ 30 %) en 2024 par rapport à 2023 ;
- l'Asie du Sud-Est (2,3 Md€ ; - 11 %), avec Singapour dont les achats de vins et spiritueux français se sont effondrés de près de 25 % en 2024, atteignant un niveau équivalent à celui de 2017 (le plus bas en dehors de 2020 marqué par le Covid-19). À noter cependant qu'une large part des volumes est ré-expédiée vers les pays voisins ;
- l'Afrique du Nord (2,1 Md€ ; stable). Les ventes françaises de blé se sont consolidées (+ 1 %) et représentent plus d'un tiers de la valeur exportée, tandis que les envois d'animaux vivants reculent encore (- 16 %). Le Maroc renforce encore sa position de premier partenaire nord-africain de la France vis-à-vis de l'Algérie qui recule ;
- l'Afrique subsaharienne (2,1 Md€ ; - 5 %), dont les achats de blé français se réduisent encore fortement en 2024 (- 16 %). La Côte d'Ivoire accroît sa position de premier acheteur de la zone à la faveur de volumes supérieurs de tabacs et de blé ;
- le Moyen-Orient (1,6 Md€, + 11 %). Les achats de vins et spiritueux progressent dans quasiment toute la zone mais plus particulièrement aux Émirats arabes unis (+ 22 %) qui représentent plus de 4/5<sup>e</sup> des achats. L'Arabie saoudite n'a pas repris ses achats d'orges.



## PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRES EN 2023

|                                        | Performance de la France    |                   |              |                |                                            |          |                                        |
|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------|----------------|--------------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|                                        | Part de marché mondiale (%) | Évol. (en points) | Rang mondial | Leader mondial | Principal concurrent européen de la France | Tendance | Part de marché des 27 pays de l'UE (%) |
| Produits agricoles et agroalimentaires | 4,4                         | - 0,1             | 6            | États-Unis     | Pays-Bas                                   |          | 39                                     |
| Vins et spiritueux                     | 17,0                        | - 0,6             | 1            | France         | Italie                                     |          | 55                                     |
| Produits d'épicerie                    | 4,1                         | - 0,2             | 8            | Allemagne      | Allemagne                                  |          | 51                                     |
| Laits et produits laitiers             | 8,6                         | - 0,1             | 4            | Pays-Bas       | Pays-Bas                                   |          | 67                                     |
| Céréales                               | 5,6                         | - 0,1             | 8            | États-Unis     | Allemagne                                  |          | 24                                     |
| Fruits et légumes                      | 2,5                         | =                 | 13           | Chine          | Pays-Bas                                   |          | 35                                     |
| Viandes et produits carnés             | 2,8                         | - 0,1             | 11           | Brésil         | Pays-Bas                                   |          | 43                                     |
| Animaux vivants et génétique           | 10,1                        | 0,1               | 1            | France         | Pays-Bas                                   |          | 56                                     |
| Oléagineux                             | 1,4                         | =                 | 12           | Brésil         | Pays-Bas                                   |          | 13                                     |
| Sucre                                  | 5,5                         | - 0,2             | 3            | Brésil         | Allemagne                                  |          | 21                                     |
| Pêche et aquaculture                   | 1,5                         | =                 | 21           | Chine          | Pays-Bas                                   |          | 26                                     |
| Autres                                 | 3,8                         | - 0,2             | 7            | Pays-Bas       | Pays-Bas                                   |          | 46                                     |
| Machinisme agricole et agroalimentaire | 5,0                         | =                 | 7            | Chine          | Allemagne                                  |          | 52                                     |
| Bois et dérivés                        | 2,6                         | =                 | 12           | Chine          | Allemagne                                  |          | 46                                     |
| Engrais et produits phytosanitaires    | 3,9                         | - 0,3             | 9            | Chine          | Allemagne                                  |          | 30                                     |
| Biodiesel                              | 1,9                         | 0,3               | 10           | Pays-Bas       | Pays-Bas                                   |          | 81                                     |

| Explication des modalités de détermination de la colonne « Tendance »                        |               | Part de marché de la France |           |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|-----------|--------|
|                                                                                              |               | Hausse                      | Stabilité | Baisse |
| Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent | Amélioration  |                             |           |        |
|                                                                                              | Stabilité     |                             |           |        |
|                                                                                              | Détérioration |                             |           |        |

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## MODE D'EMPLOI



## EXEMPLE DE PRÉSENTATION FILIÈRE - En M€

- Barre jaune** : baisse de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- Barre bleu foncé** : augmentation ou stabilité de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- Barre bleu ciel** : stabilité de la part de la France + Stabilité ou détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- Barre rose** : baisse de la part de la France + Détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.



Total des exportations : 7 664 M€ (+ 6 %)

Blé : 3 803 M€ (+ 12 %)

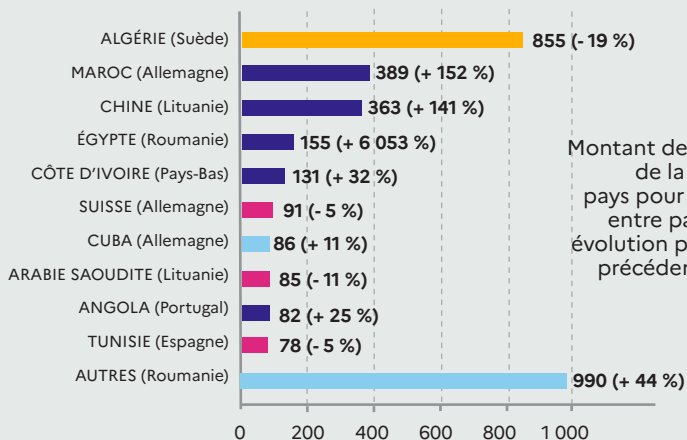
Maïs : 652 M€ (- 22 %)



Balance commerciale : 6 203 M€ (+ 5 %)

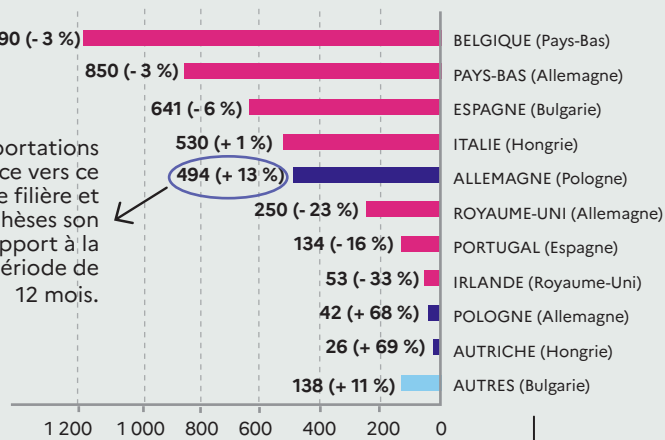
Évolution par rapport aux 12 mois précédents.

## PAYS TIERS : 12 516 M€



Montant des exportations de la France vers ce pays pour cette filière et entre parenthèses son évolution par rapport à la précédente période de 12 mois.

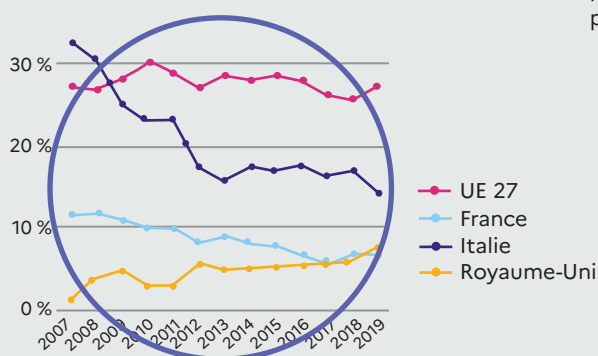
## UNION EUROPÉENNE : 4 775 M€



En MAJUSCULES, les 10 premiers pays clients de la France (clients pays tiers à gauche, clients au sein de l'UE à droite).

Entre (parenthèses) pour chacun, le pays de l'UE qui est le plus grand concurrent de la France pour cette filière sur ce pays.

## PARTS DES MARCHÉS



Évolutions des parts de marché des 4 plus gros exportateurs mondiaux pour la filière dont celle de l'UE à 27 et celle de la France (rajoutée si la France n'est pas l'un des 5 premiers exportateurs mondiaux).



## FILIÈRE VINS ET SPIRITUEUX - En M€ 2024



Total des exportations : 17 558 M€ (- 4 %)

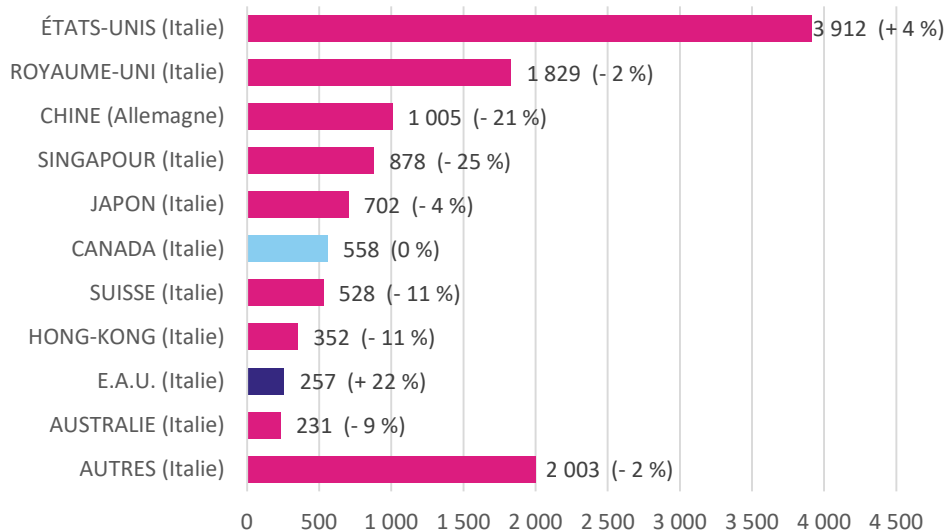


Vins : 11 702 M€ (- 2 %)

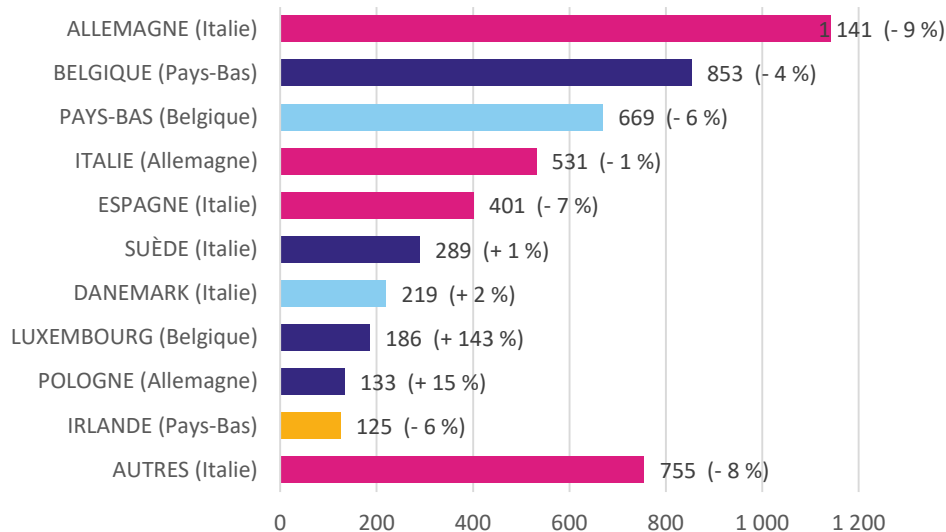


Balance commerciale : 12 991 M€ (- 4 %)

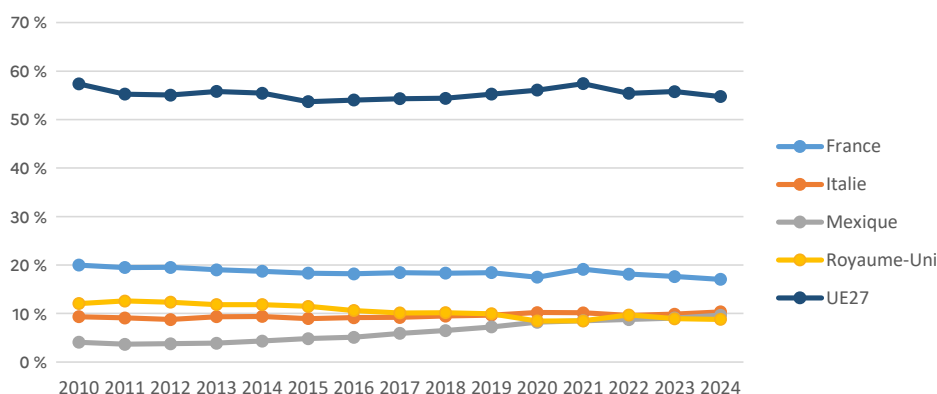
### PAYS TIERS : 12 255 M€



### UNION EUROPÉENNE : 5 303 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE PRODUITS D'ÉPICERIE - En M€ 2024



Total des exportations : 13 379 M€ (+ 9 %)

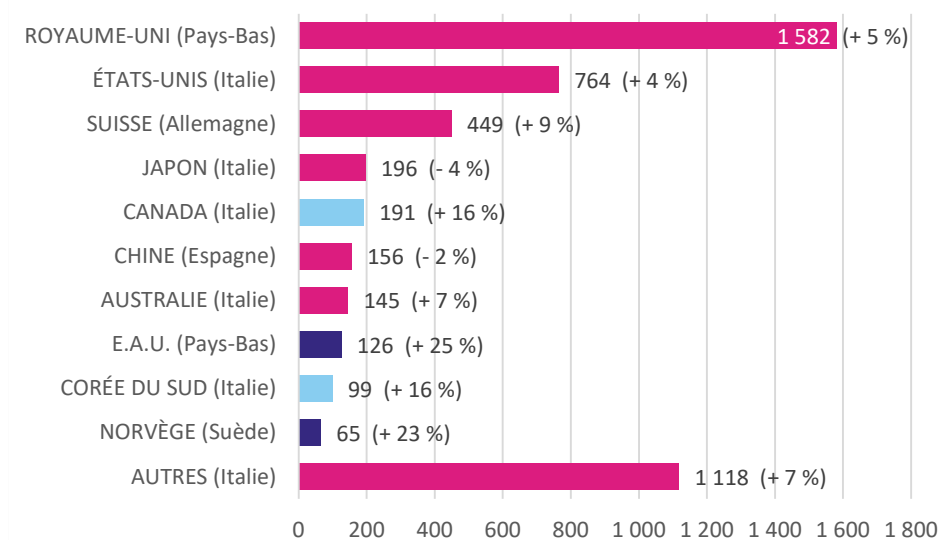
Eau minérale : 1 931 M€ (0 %)

Café : 1 242 M€ (+ 6 %)

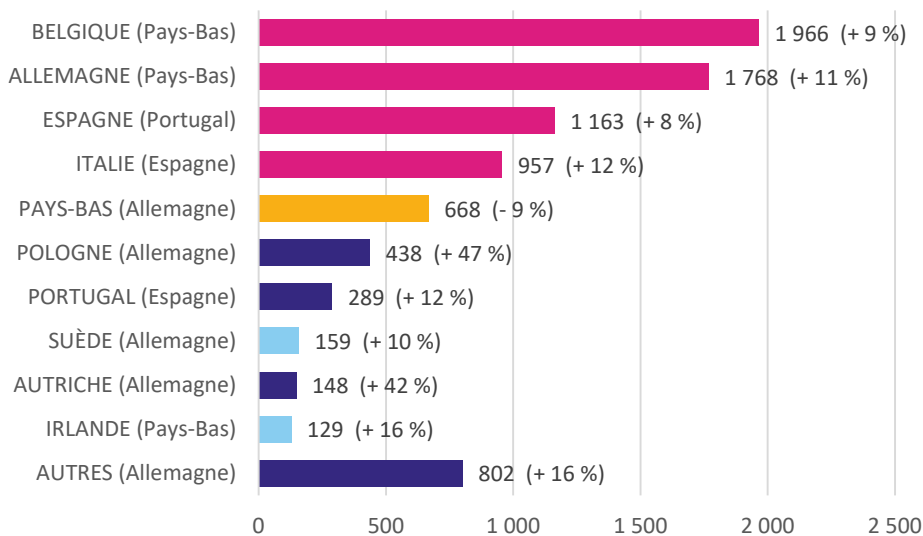


Balance commerciale : - 6 351 M€ (+ 19 %)

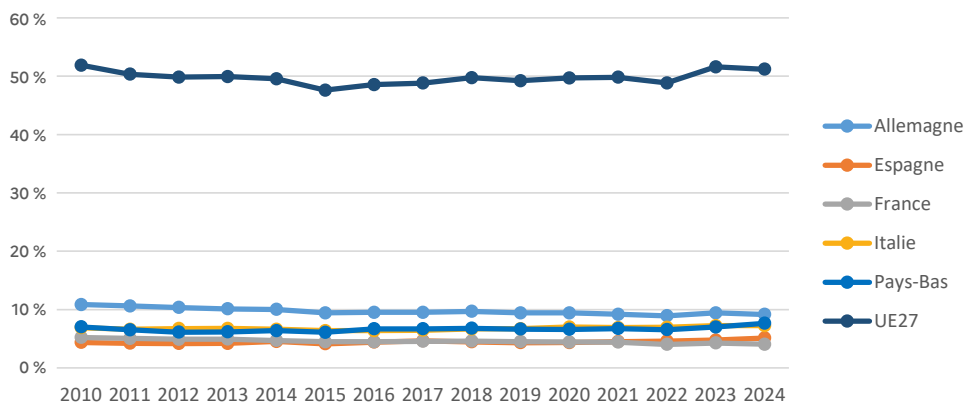
### PAYS TIERS : 4 892 M€



### UNION EUROPÉENNE : 8 487 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE LAITS ET PRODUITS LAITIERS - En M€ 2024



Total des exportations : **9 220 M€ (+ 2 %)**

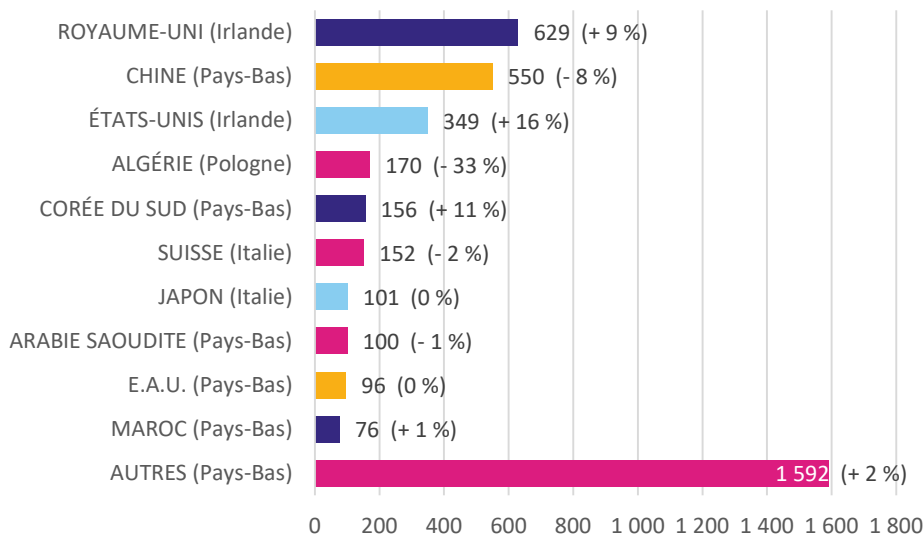


Fromages : **3 967 M€ (+ 3 %)**

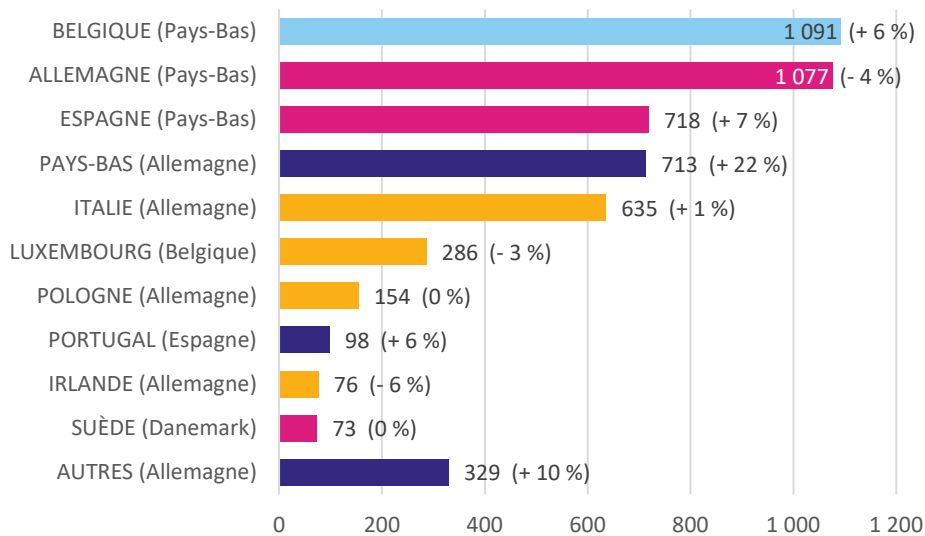


Balance commerciale : **3 158 M€ (- 2 %)**

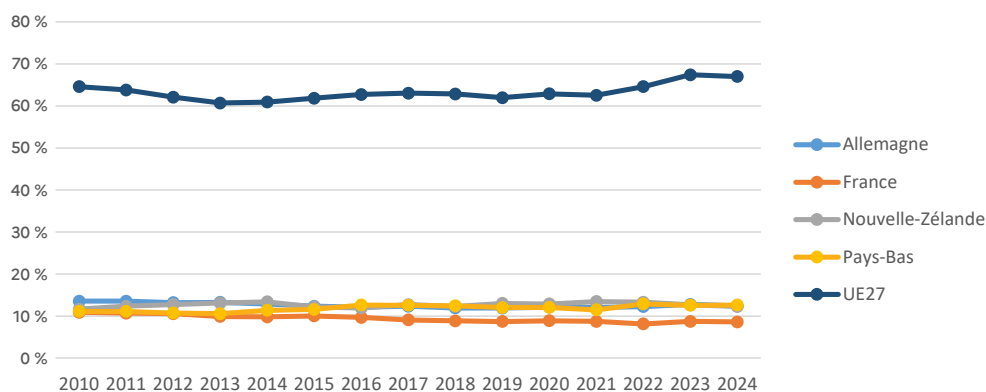
### PAYS TIERS : 3 970 M€



### UNION EUROPÉENNE : 5 250 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE CÉRÉALES - En M€ 2024

**PAYS TIERS : 3 468 M€**



**Total des exportations : 7 983 M€ (-10 %)**



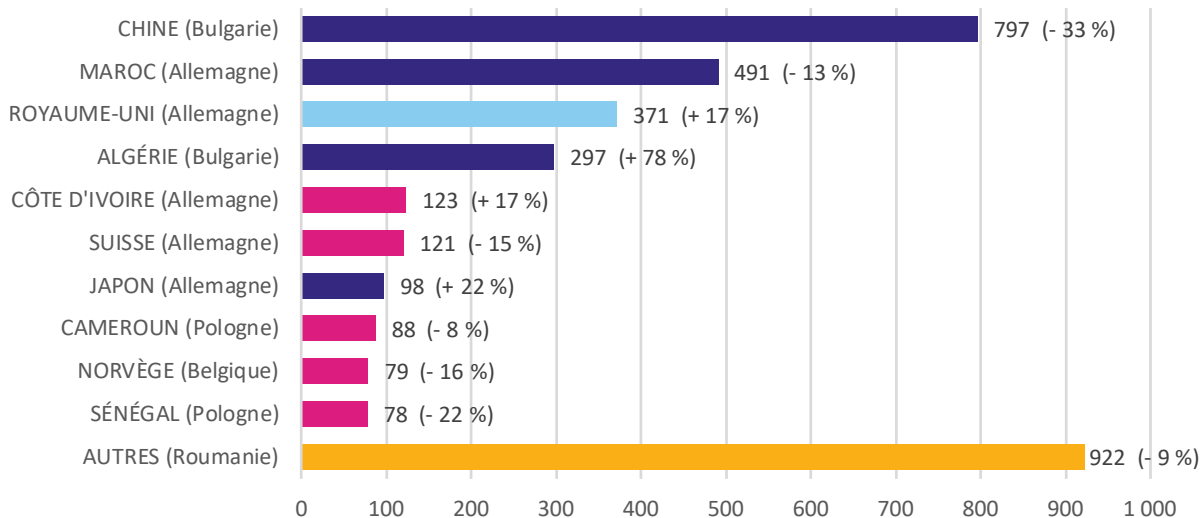
**Blé : 3 190 M€ (-9 %)**



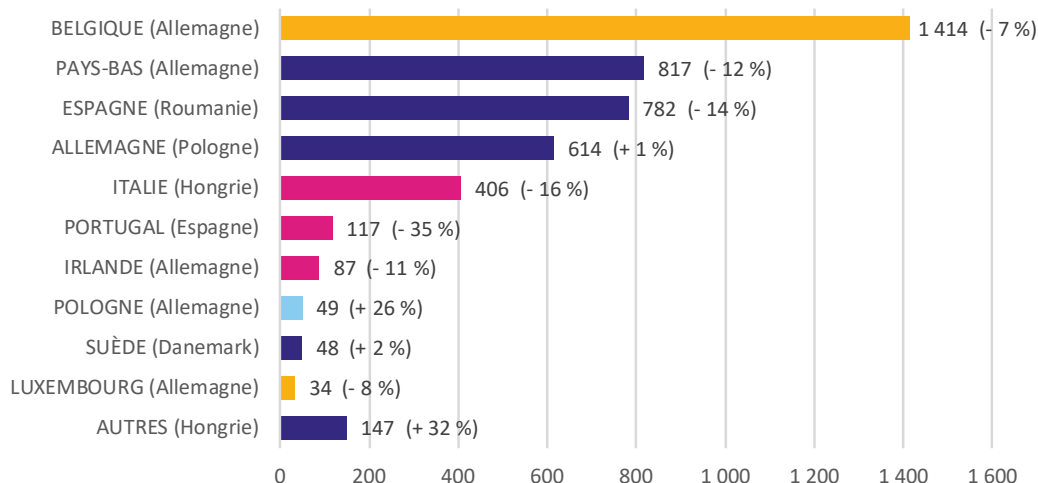
**Maïs : 882 M€ (-13 %)**



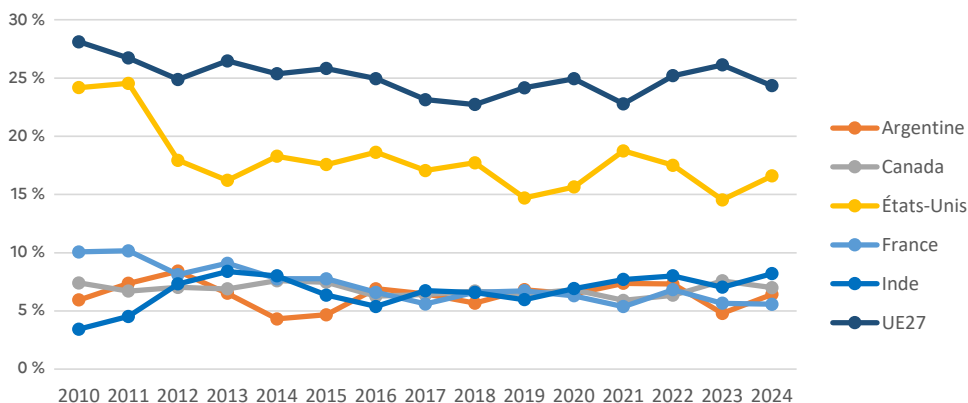
**Balance commerciale : 6 287 M€ (-10 %)**



**UNION EUROPÉENNE : 4 515 M€**



## PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES - En M€ 2024

**PAYS TIERS : 1 640 M€**



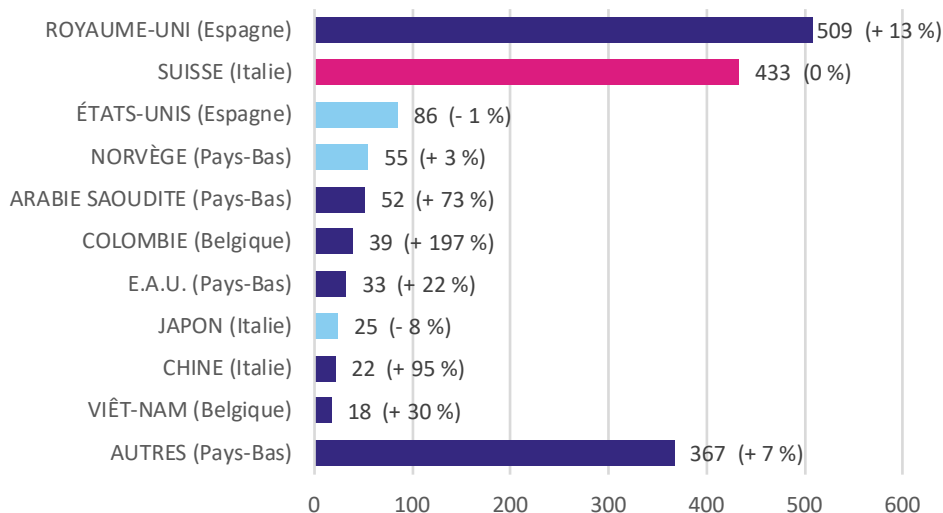
**Total des exportations : 7 085 M€ (+ 8 %)**

**Pommes de terre : 1 113 M€ (+ 23 %)**

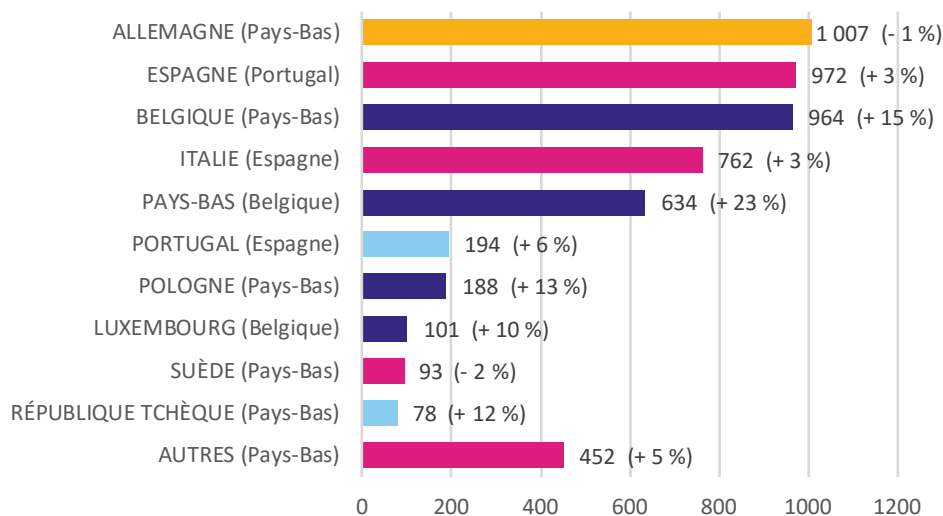
**Pommes et poires : 447 M€ (+ 11 %)**



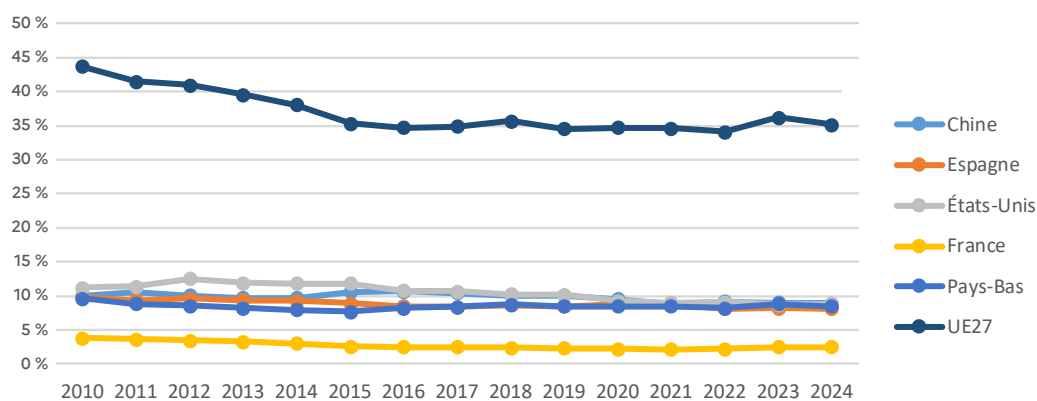
**Balance commerciale : - 7 271 M€ (- 2 %)**



**UNION EUROPÉENNE : 5 445 M€**



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE VIANDES ET PRODUITS CARNÉS - En M€ 2024

**PAYS TIERS : 1 440 M€**



**Total des exportations : 5 686 M€ (+ 2 %)**



Boeuf : 1 286 M€ (+ 11 %)



Porc : 1 052 M€ (- 4 %)



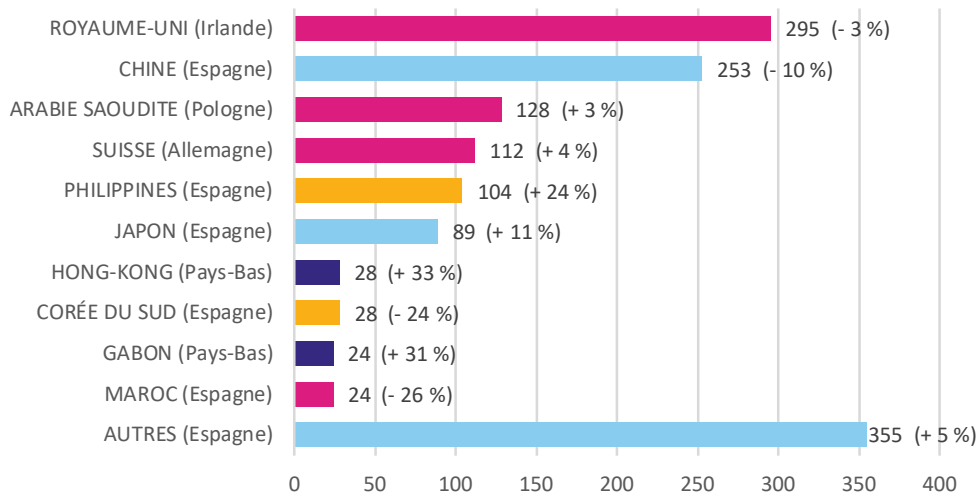
Volaille : 826 M€ (- 1 %)



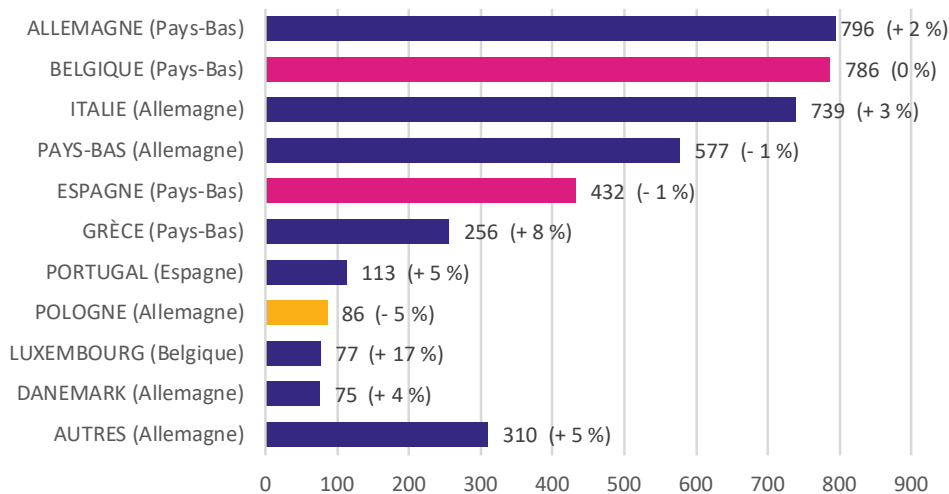
Oeufs : 164 M€ (+ 1 %)



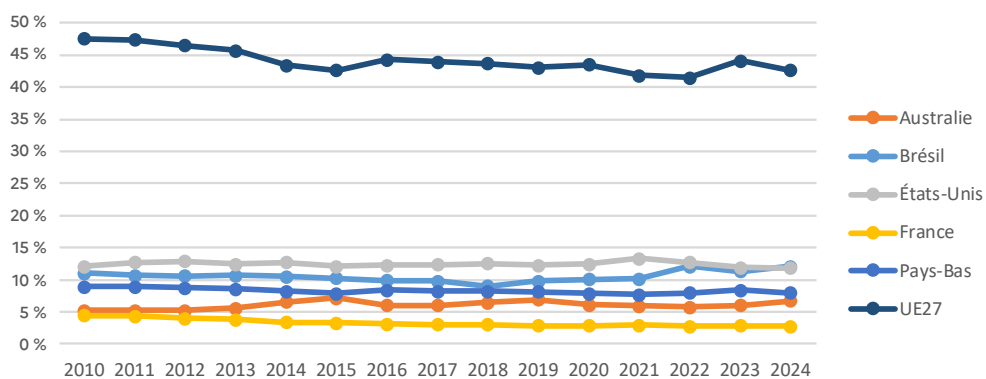
**Balance commerciale : - 3 443 M€ (- 4 %)**



**UNION EUROPÉENNE : 4 246 M€**



## PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE ANIMAUX VIVANTS ET GÉNÉTIQUE - En M€ 2024

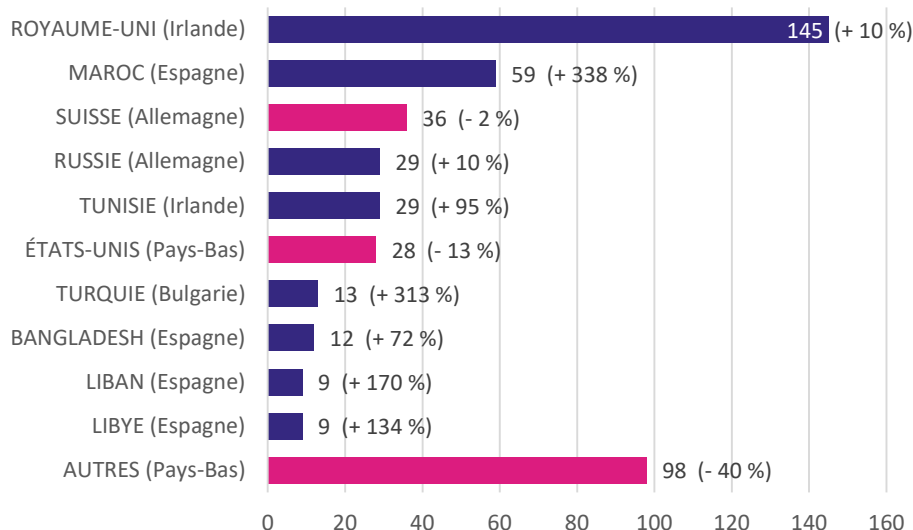


Total des exportations : 2 783 M€ (+ 7 %)

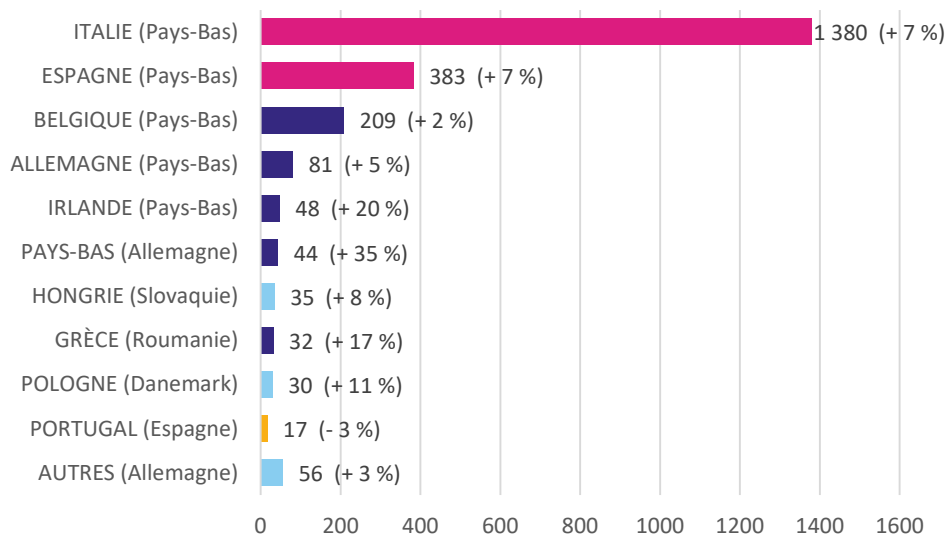


Balance commerciale : 2 356 M€ (+ 8 %)

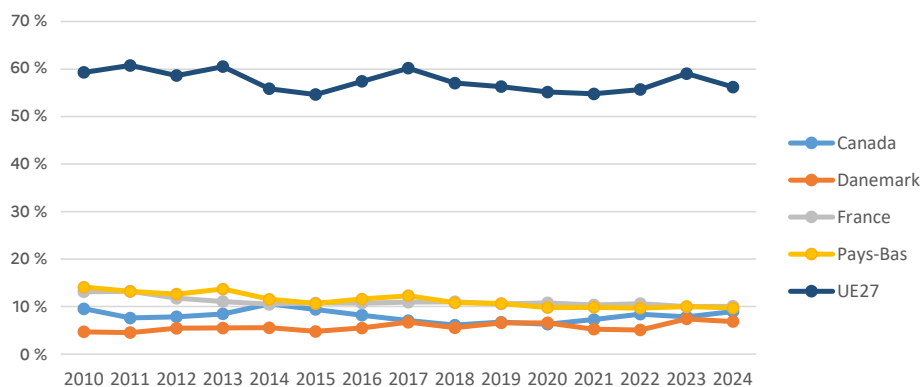
### PAYS TIERS : 467 M€



### UNION EUROPÉENNE : 2 316 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE OLÉAGINEUX - En M€

2024

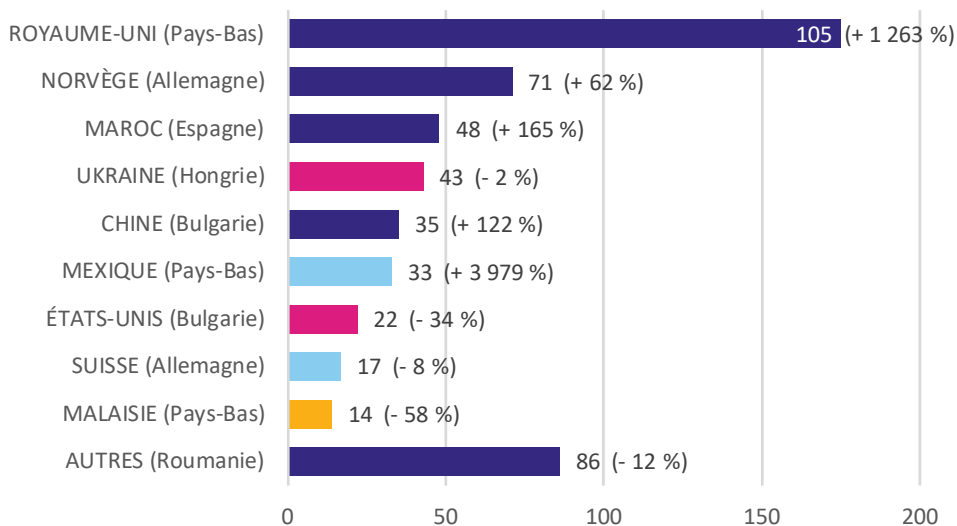


Total des exportations : 2 757 M€ (- 8 %)

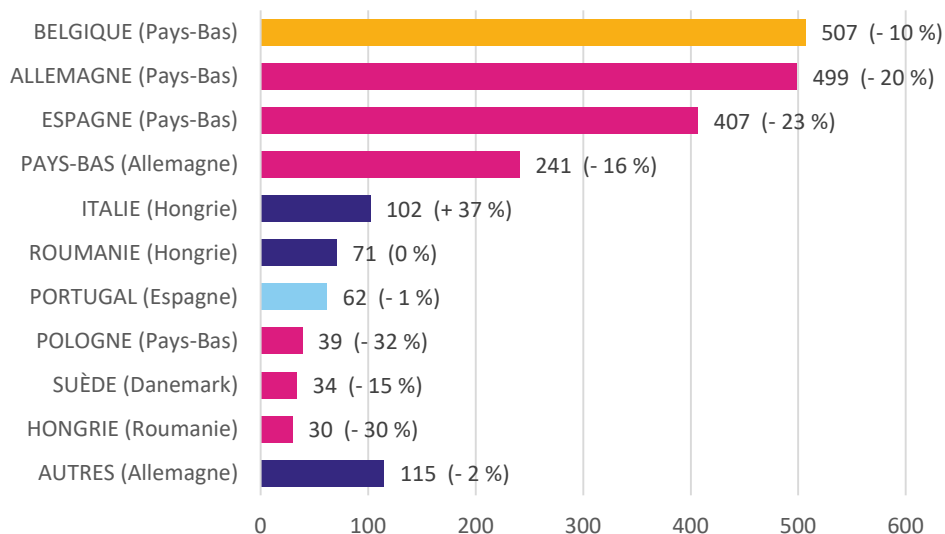


Balance commerciale : - 1 119 M€ (- 16 %)

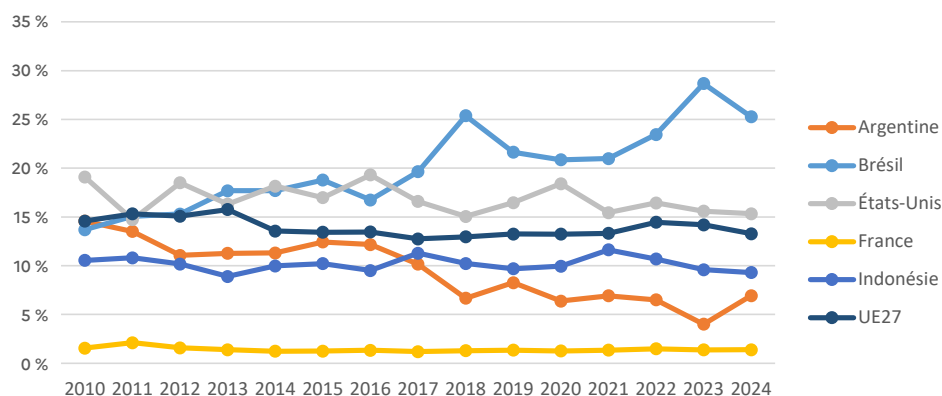
### PAYS TIERS : 651 M€



### UNION EUROPÉENNE : 2 106 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE - En M€ 2024

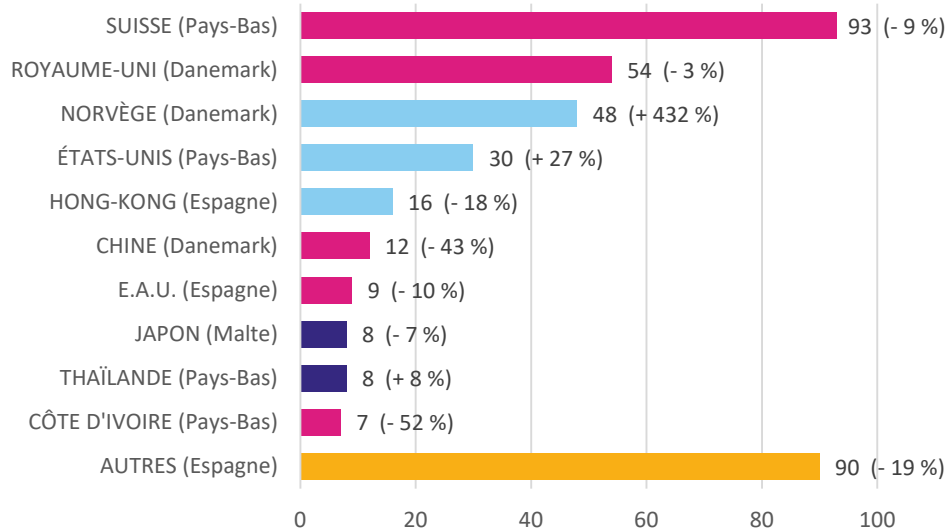


Total des exportations : 2 155 M€ (+ 1 %)

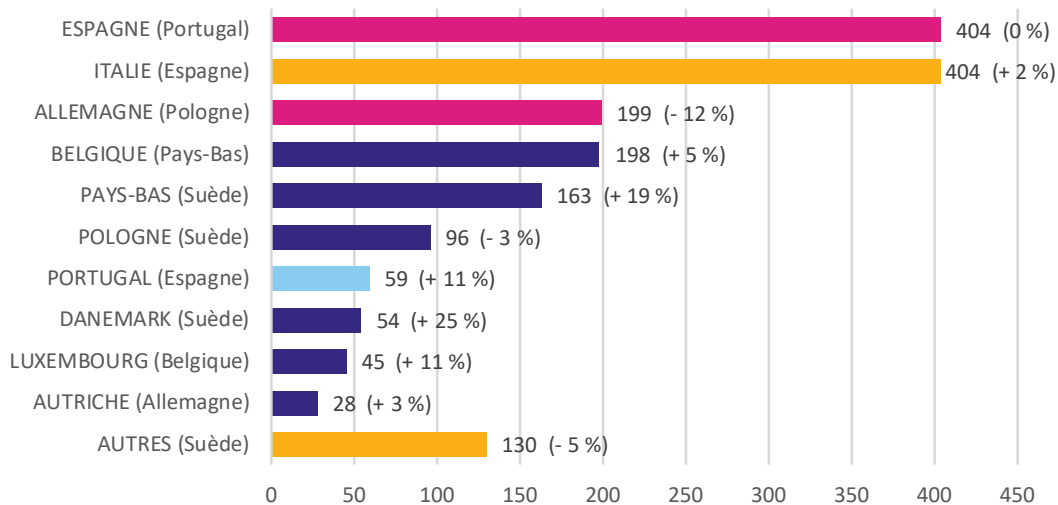


Balance commerciale : - 4 947 M€ (- 2 %)

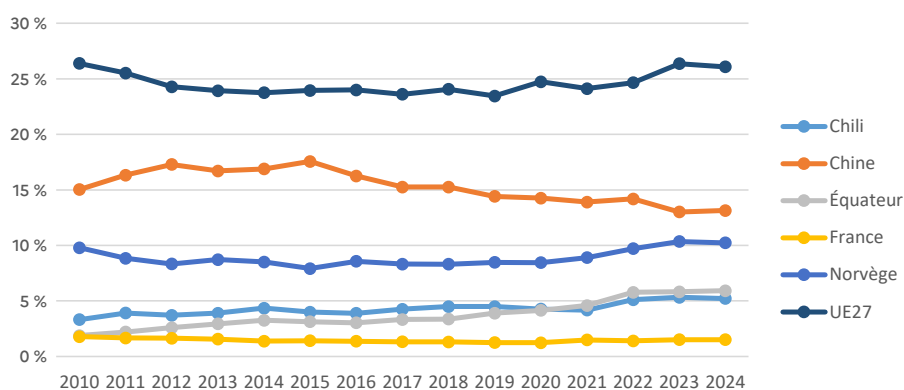
### PAYS TIERS : 374 M€



### UNION EUROPÉENNE : 1 781 M€



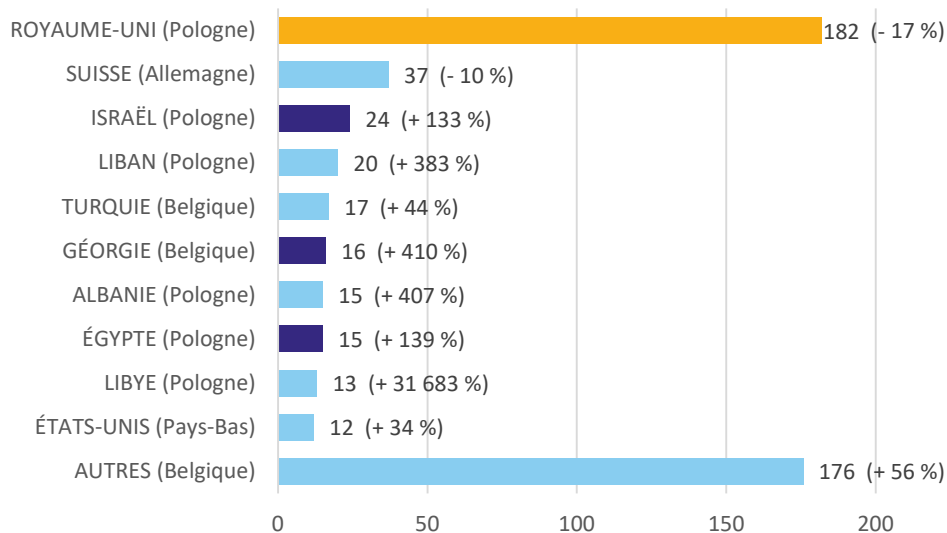
### PARTS DES MARCHÉS



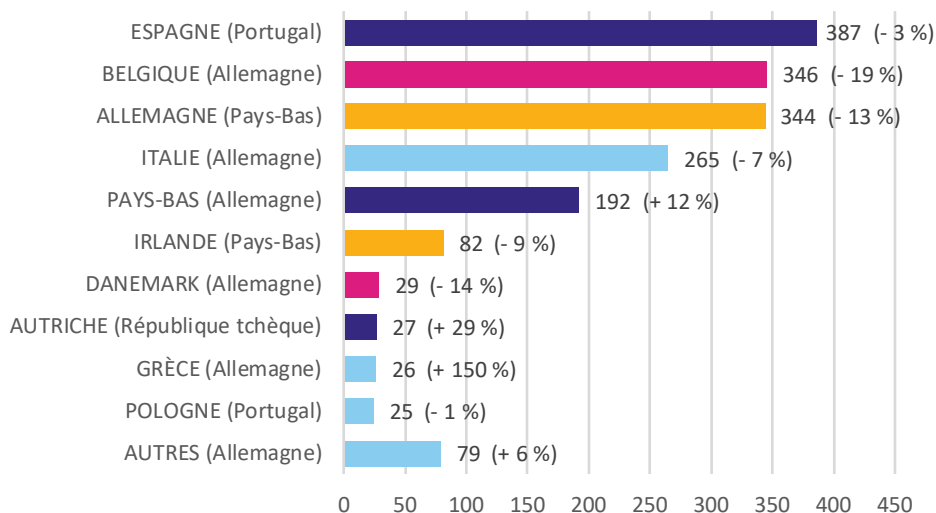
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



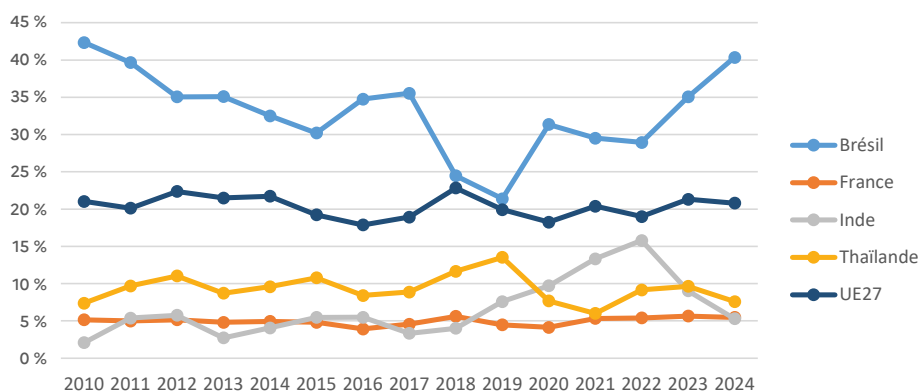
### PAYS TIERS : 526 M€



### UNION EUROPÉENNE : 1 803 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (yc semences et plants) - En M€ 2024



Total des exportations : 8 698 M€ (+ 1 %)

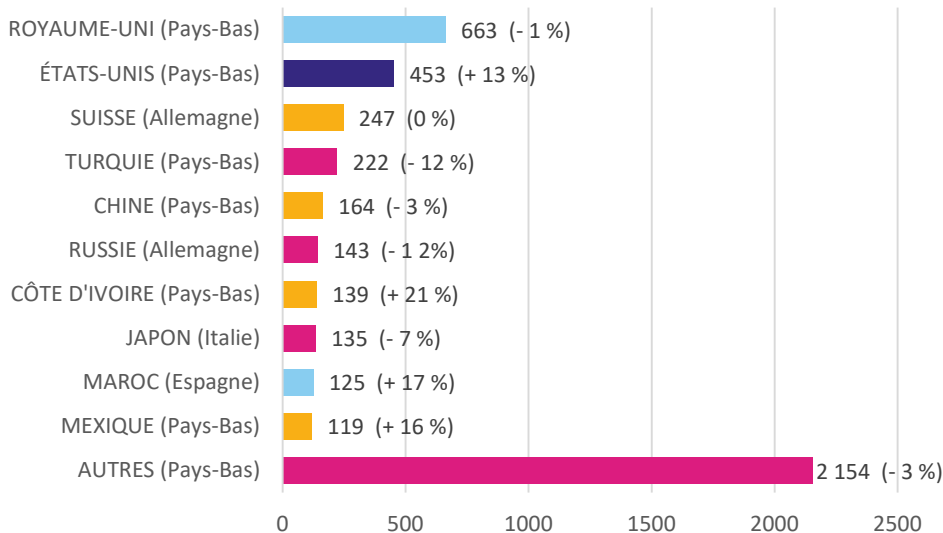


Aliments pour animaux familiers : 2 133 M€ (- 6 %)

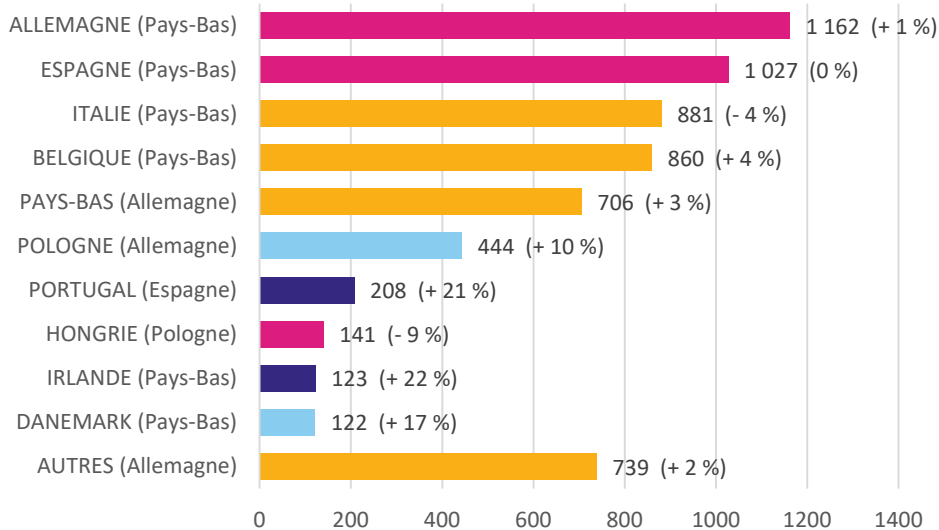


Balance commerciale : - 701 M€ (+ 28 %)

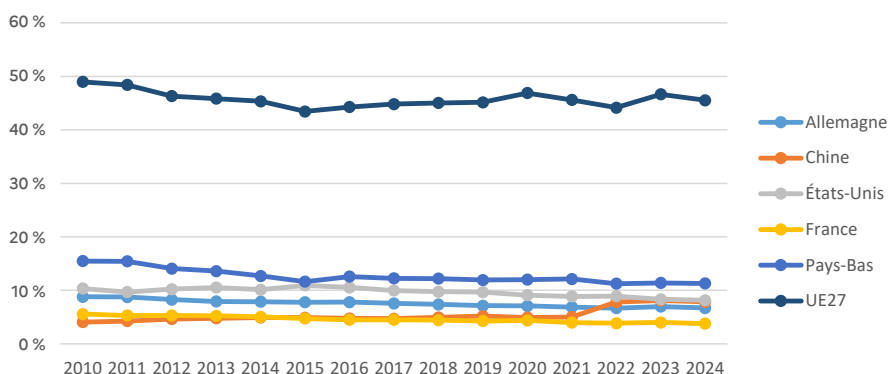
### PAYS TIERS : 4 564 M€



### UNION EUROPÉENNE : 6 412 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS\* - En M€ 2024

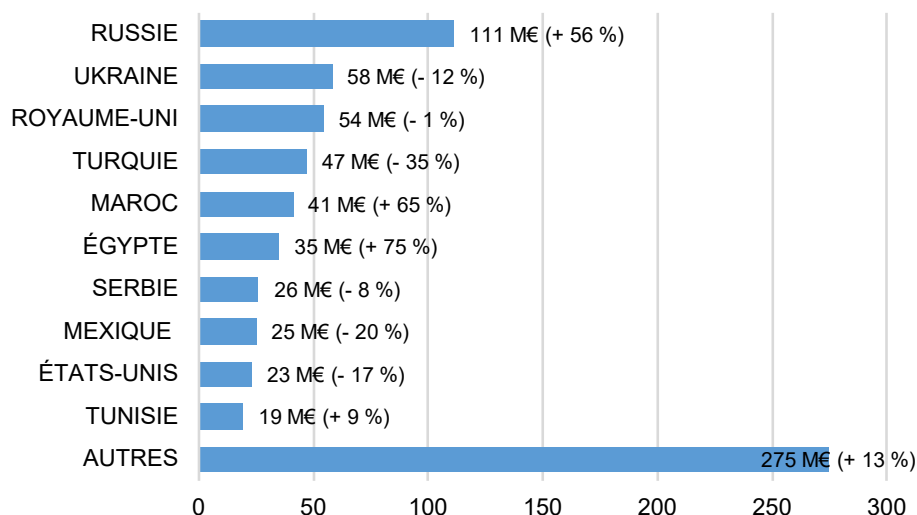


Total des exportations : 2 278 M€ (+ 4 %)

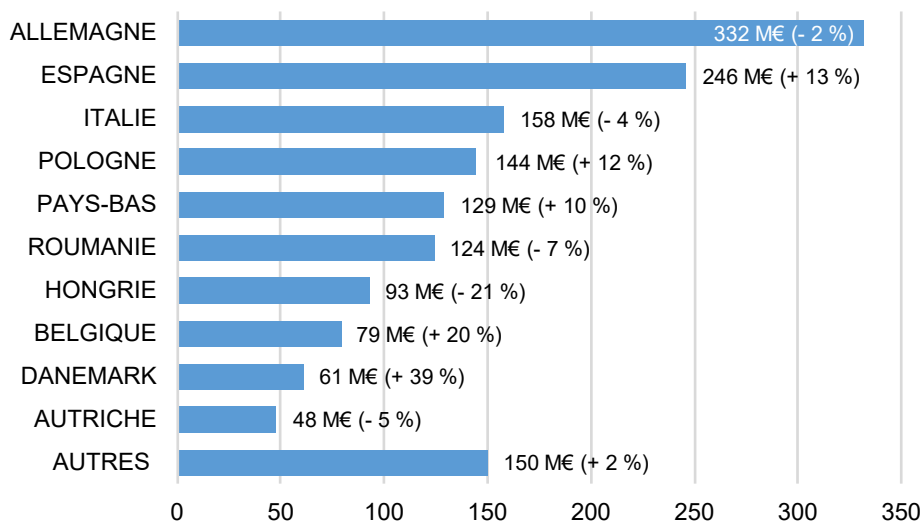


Balance commerciale : 1 274 M€ (+ 10 %)

### PAYS TIERS : 714 M€



### UNION EUROPÉENNE : 1 564 M€



Étant donné que le périmètre du secteur Semences et plants est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il n'est pas possible de comparer les performances à l'export de la France sur ce secteur par rapport à ses concurrents internationaux. C'est pourquoi ces graphiques sont présentés sous une forme simplifiée.

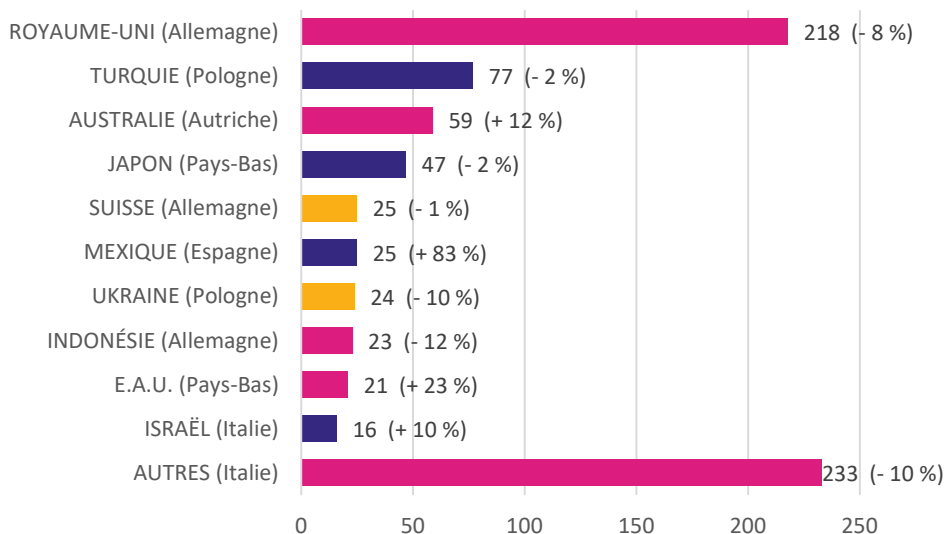
Il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également présentes dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filière « Semences et plants ».

\* Toutes semences et plants de pomme de terre (hors plants de fraisiers et de légumes).

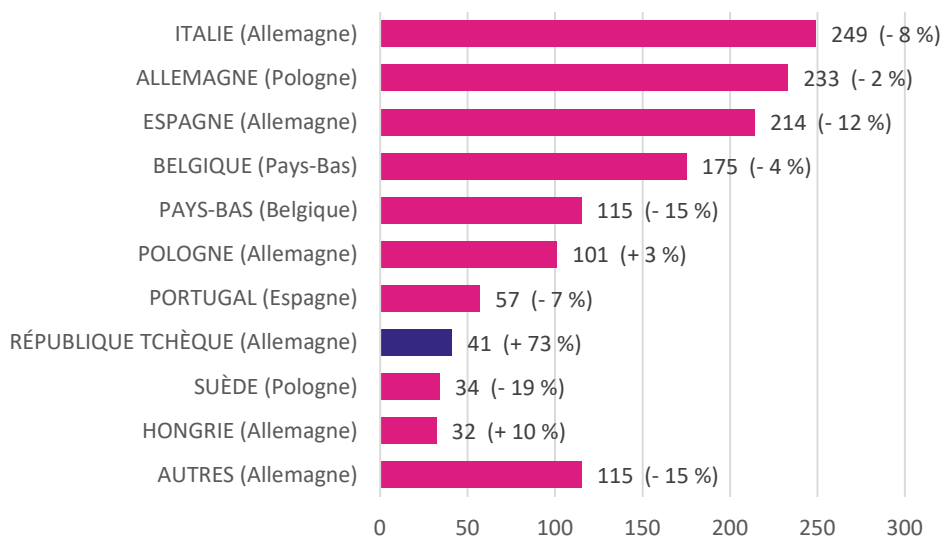
Source : SEMAE d'après les statistiques du commerce extérieur de la DGDDI



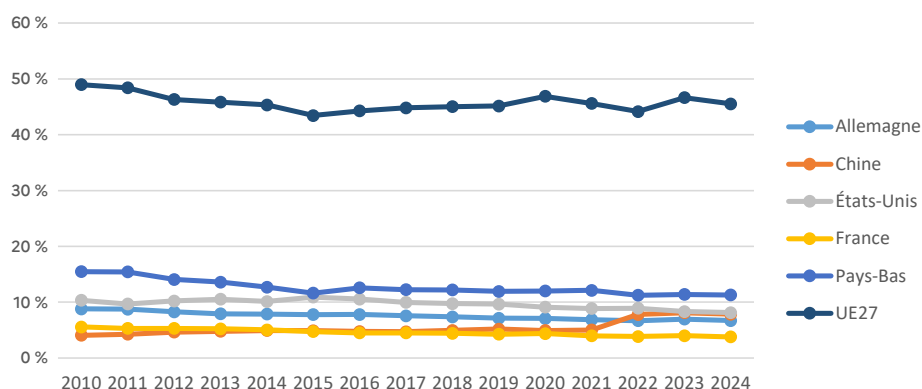
### PAYS TIERS : 768 M€



### UNION EUROPÉENNE : 1 365 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE BOIS ET DÉRIVÉS - En M€ 2024



Total des exportations : 11 045 M€ (+ 1 %)

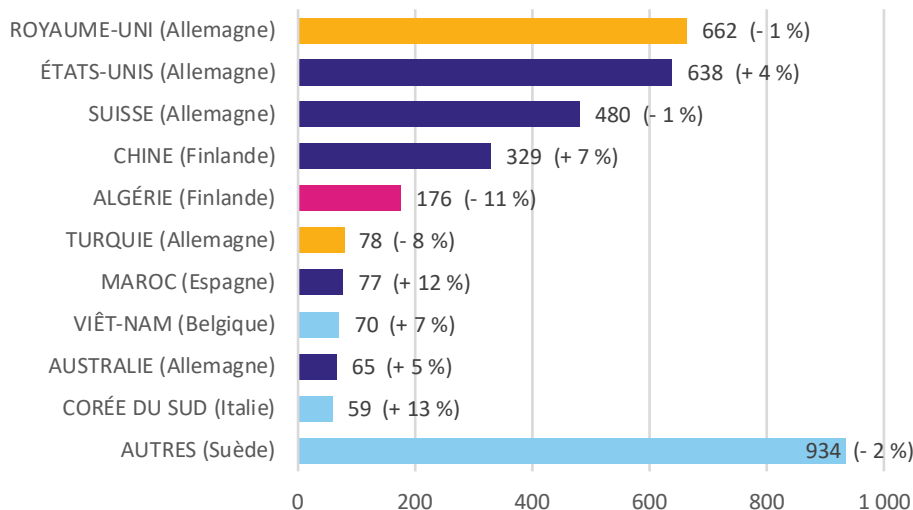


Bois : 3 013 M€ (- 2 %)

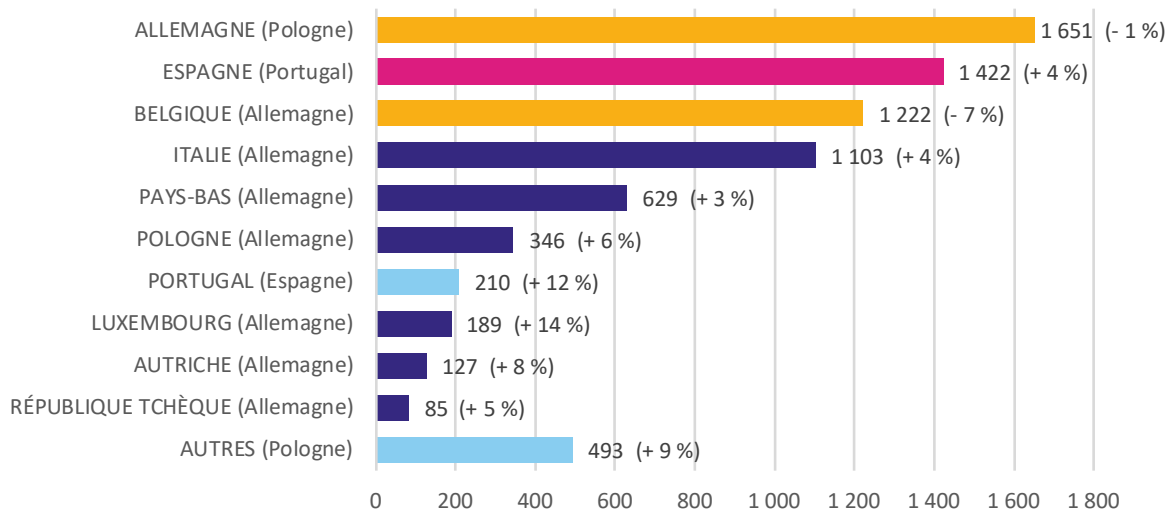


Balance commerciale : - 8 245 M€ (- 8 %)

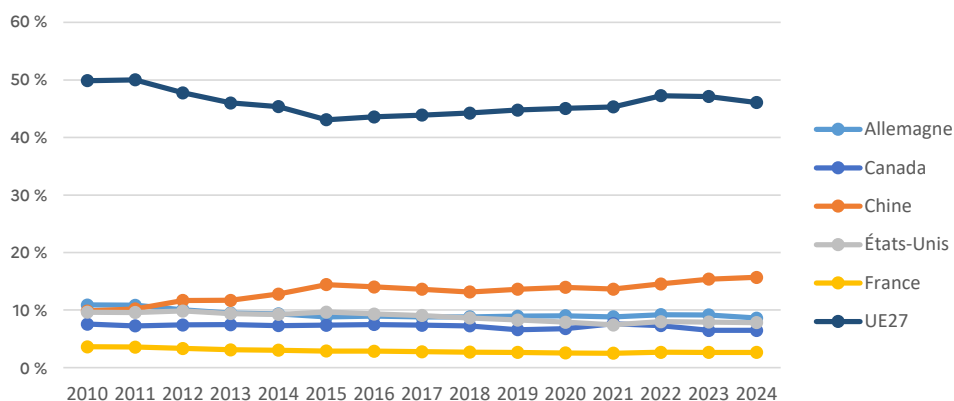
### PAYS TIERS : 3 567 M€



### UNION EUROPÉENNE : 7 477 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE BIODIESEL - En M€ 2024

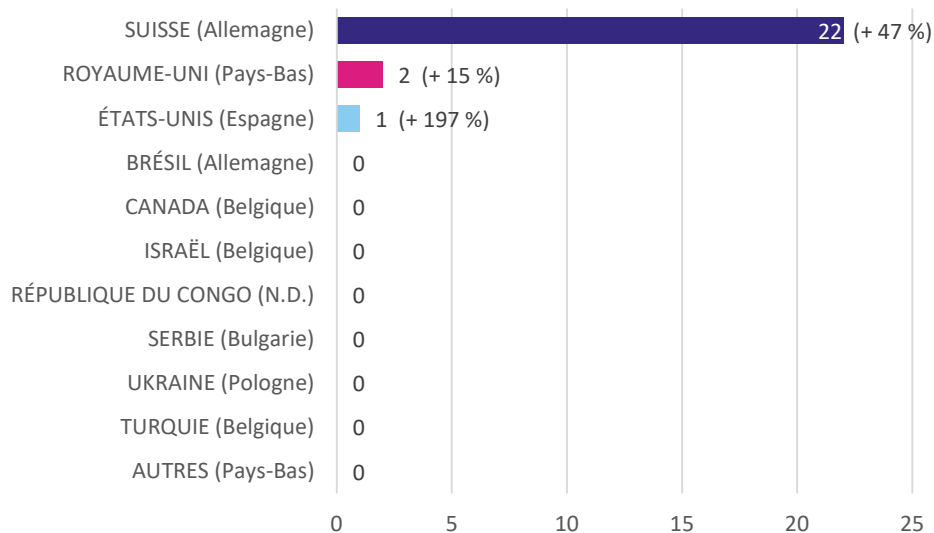


Total des exportations : 429 M€ (- 8 %)

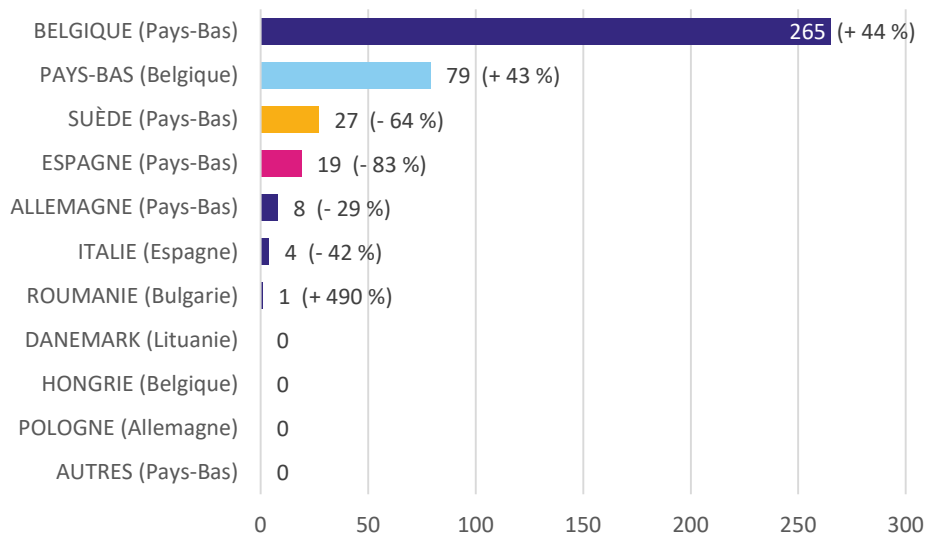


Balance commerciale : - 1 838 M€ (- 15 %)

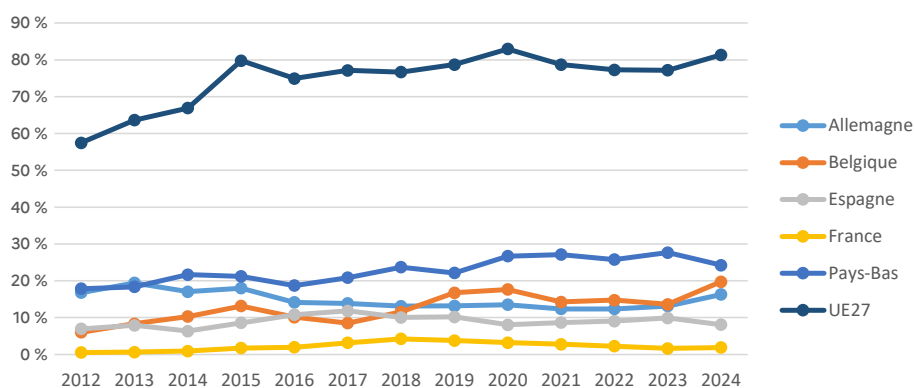
### PAYS TIERS : 25 M€



### UNION EUROPÉENNE : 404 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



## FILIÈRE ENGRAIS & PRODUITS PHYTOSANITAIRES - En M€ 2024

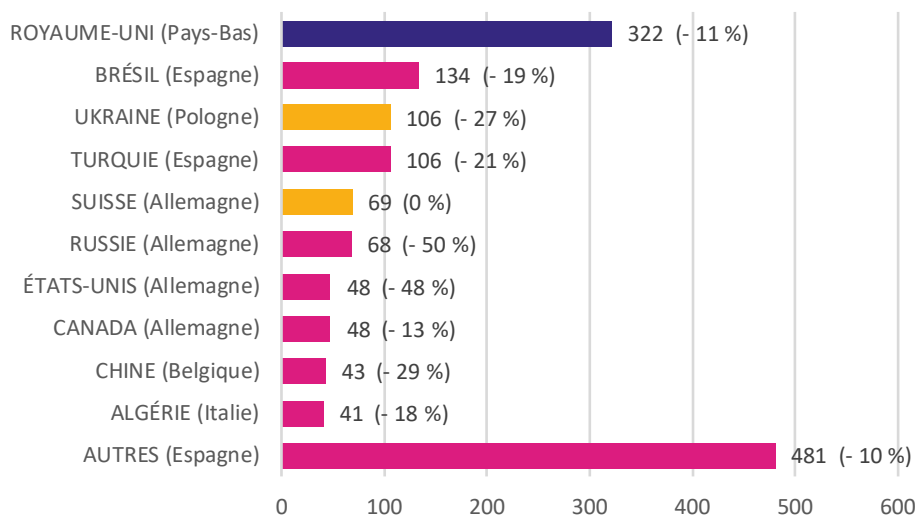


Total des exportations : **3 747 M€ (-13 %)**

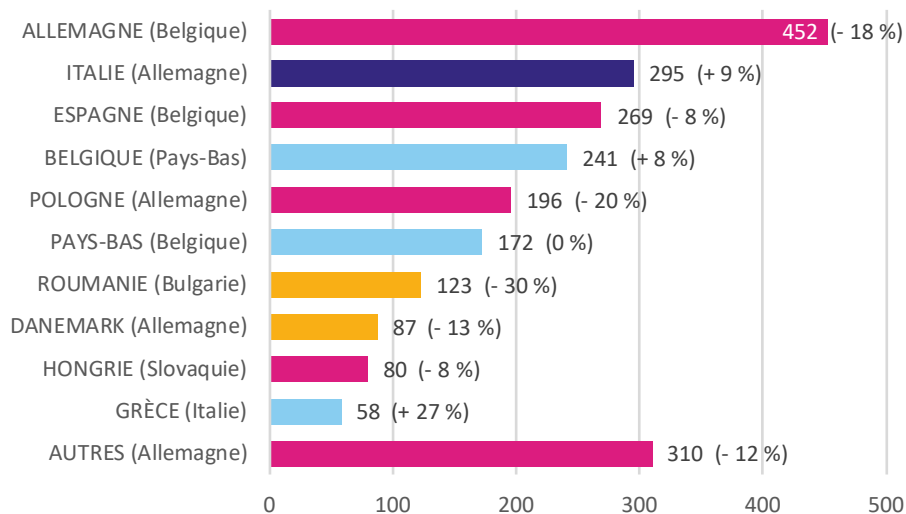


Balance commerciale : **- 589 M€ (+27 %)**

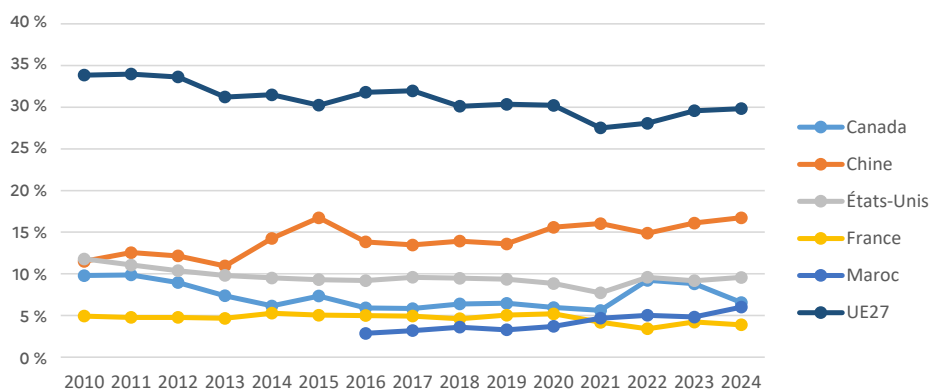
### PAYS TIERS : 1 466 M€



### UNION EUROPÉENNE : 2 281 M€



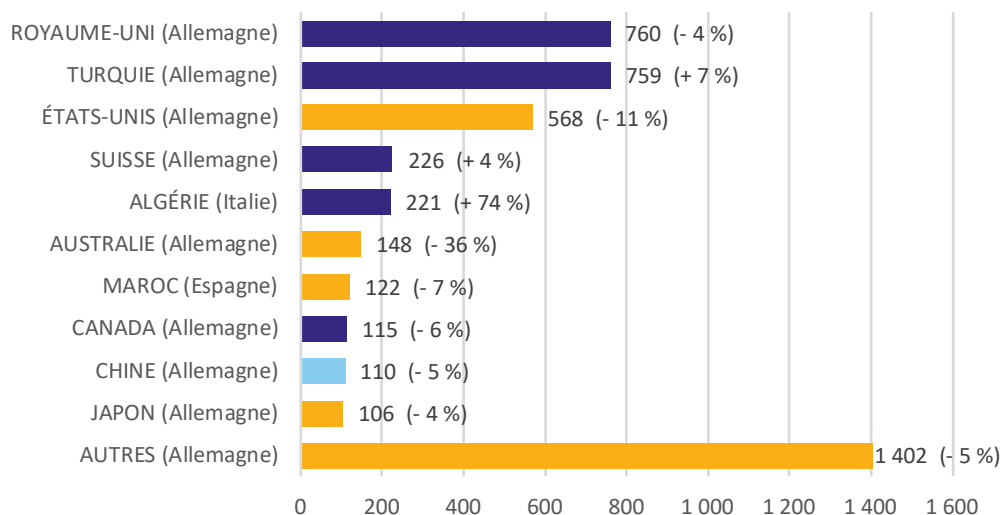
### PARTS DES MARCHÉS



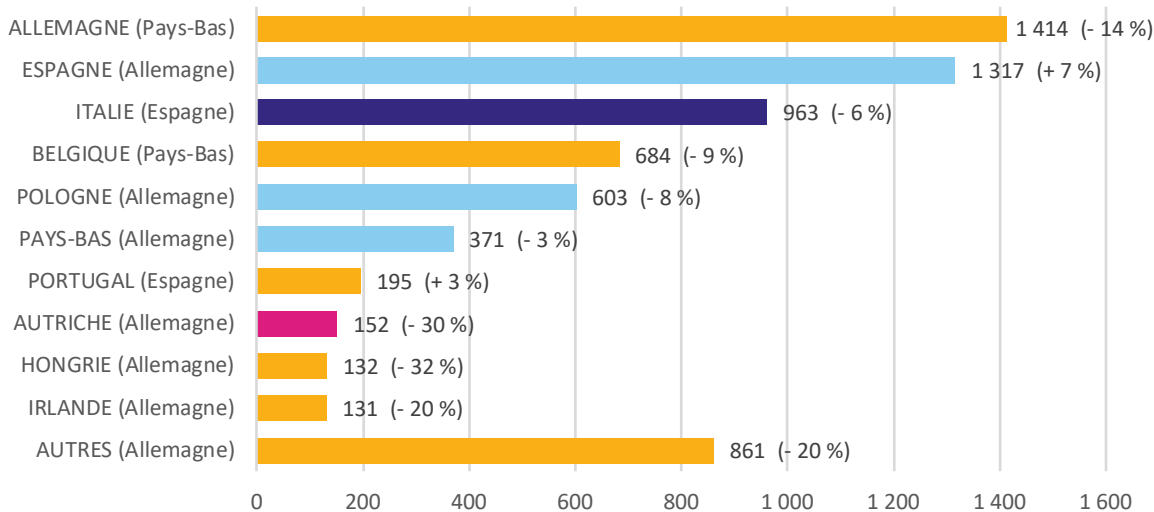
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



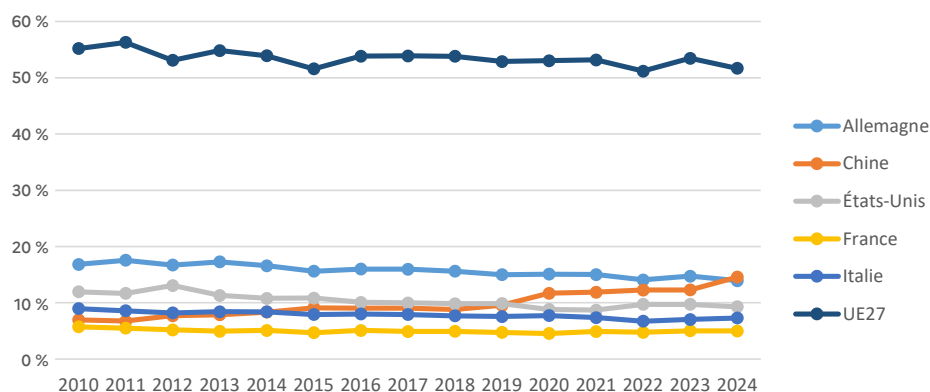
### PAYS TIERS : 4 536 M€



### UNION EUROPÉENNE : 6 824 M€



### PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

**FAITS MARQUANTS**

Les exportations de produits d'épicerie, de fruits et légumes et d'animaux vivants et génétique animale sont en forte progression.

À l'opposé, celles de céréales et d'oléagineux baissent fortement.

Celles de vins et spiritueux se dégradent encore en 2024.

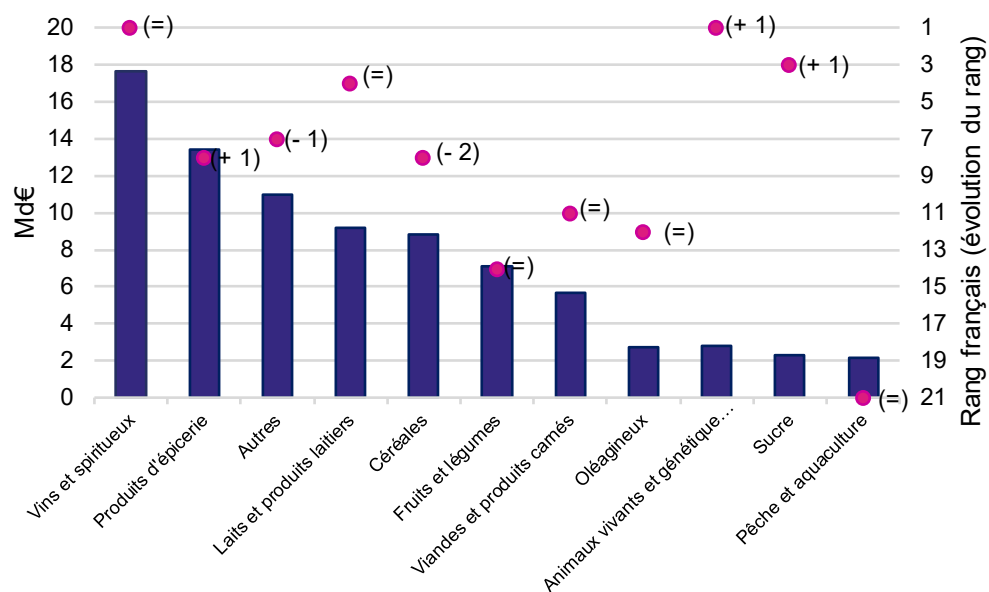
En 2024, dans l'ordre décroissant de la valeur des exportations, la France est :

- le 1<sup>er</sup> exportateur mondial (17,6 Md€, en baisse de 4 %) de vins et spiritueux<sup>1</sup> avec 16,9 % de part de marché, en baisse de 0,6 point. Le solde commercial, de + 13,0 Md€, se rétracte de 4 % ;
- le 8<sup>e</sup> exportateur (13,4 Md€, en hausse de 9 %) de produits d'épicerie avec 4,0 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. Le solde commercial (- 6,3 Md€) se creuse de près de 1 Md€ ;
- le 7<sup>e</sup> exportateur (11,0 Md€, en hausse de 1 %) d'autres produits agricoles et agroalimentaires<sup>2</sup> avec 3,7 % de part de marché, en baisse de 0,2 point ce qui fait perdre une place à la France au classement des exportateurs. Le solde commercial légèrement positif se renforce à + 0,6 Md€. À noter à l'intérieur de l'agrégat « Autres », le poste « Semences et plants » pour lequel la France est le 1<sup>er</sup> exportateur mondial, avec des exportations à hauteur de 2,3 Md€, en hausse de 4 %, et un solde commercial de + 1,3 Md€ ;
- le 4<sup>e</sup> exportateur (9,2 Md€, en hausse de 3 %) de laits et produits laitiers avec une part de marché consolidée à 8,5 %, soit un tassement de 0,1 point. Le solde commercial reste stable à + 3,2 Md€ ;
- le 8<sup>e</sup> exportateur (8,0 Md€, en baisse de 10 %) de céréales et dérivés avec 5,4 % de part de marché, soit un tassement (- 0,1 point) mais qui fait perdre 2 rangs au classement des exportateurs. Cela s'accompagne encore en 2024 d'un net repli du solde commercial (- 10 %) qui reste positif à + 6,3 Md€ ;
- le 14<sup>e</sup> exportateur (7,1 Md€, en hausse de 9 %) de fruits et légumes avec une part de marché stable de 2,4 %. Le déficit du solde commercial se réduit à peine de 0,1 Md€, à - 7,3 Md€ ;
- le 11<sup>e</sup> exportateur (5,7 Md€, en hausse de 2 %) de viandes et produits carnés avec 2,8 % de part de marché, stable. Le solde commercial s'améliore à peine (+ 0,2 Md€) et demeure nettement négatif : - 3,4 Md€ ;
- le 1<sup>er</sup> exportateur (2,8 Md€, en hausse de 7 %) d'animaux vivants et de génétique animale avec 10,0 % de part de marché, stable. À noter que la France retrouve en 2024 sa place de leader devant les Pays-Bas. Le solde commercial progresse nettement (+ 9 %) à + 2,4 Md€ ;
- le 12<sup>e</sup> exportateur (2,7 Md€, en recul de 9 %) d'oléagineux et dérivés avec 1,3 % de part de marché, stable. Le solde commercial à - 1,2 Md€ s'améliore à peine (+ 0,1 Md€) ;
- le 3<sup>e</sup> exportateur (2,3 Md€, en baisse de 1 %) de sucre avec 5,4 % de part de marché, en baisse de 0,2 point. Pour autant, la France gagne une place au classement des exportateurs au dépend de l'Inde. Le solde commercial, + 1,7 Md€, s'accroît de 6 % ;
- le 21<sup>e</sup> exportateur (2,2 Md€, en hausse de 1 %) de produits de la pêche et d'aquaculture, avec 1,4 % de part de marché, stable. Le déficit commercial reste quasiment stable à - 5,0 Md€, (+ 0,1 Md€).

<sup>1</sup>Le groupe « Vins et spiritueux » est composé des vins, spiritueux, cidres/poirés, bières et boissons alcoolisées aromatisées. Seul le détail pour les vins et spiritueux est fait dans cette analyse.

<sup>2</sup>Le détail des produits inclus dans cette catégorie est listé en annexe méthodologique, page 65 et suivantes.

Valeur des exportations françaises en 2024 et rang français  
(et son évolution par rapport à 2023) dans les exportations mondiales



Source : Trade Data Monitor

L'évolution des performances de la France par rapport à ses principaux compétiteurs européens en direction des marchés européens et des pays tiers est analysée filière par filière dans les pages suivantes, en insistant particulièrement sur les causes des gains et pertes de parts de marché par rapport au premier concurrent européen.



## Vins et spiritueux

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires des exportations françaises de vins et spiritueux a nettement baissé (- 4 %) par rapport à 2023 avec 17,6 Md€ mais reste toutefois à des niveaux très élevés. Dans le même temps, les importations ont augmenté de 3 % (4,6 Md€) par rapport à 2023. La France conserve sa première place dans les exportations mondiales en valeur, malgré une balance commerciale en baisse (- 4 %) mais sur des niveaux qui demeurent au-dessus de la période pré-Covid. Le contexte inflationniste a fortement pénalisé les marchés clients de la filière française de vins et spiritueux en valeur, notamment lors des 6 premiers mois de l'année. Grâce au ralentissement de l'inflation mondiale, les exportations se sont reprises progressivement à partir de l'été 2024 dans de nombreux marchés. Le contexte géopolitique a également joué un rôle important en fin d'année, notamment avec l'élection de D. Trump en novembre, entraînant la constitution d'importants stocks de précaution aux États-Unis en prévision de tensions commerciales à venir en 2025. Enfin, la mauvaise santé économique de la Chine a fortement impacté la balance commerciale française en valeur.

Les exportations en volume hors spiritueux (vin, bière, cidre et poiré) sont orientées à la hausse par rapport à 2023 (+ 2 %) après une forte chute en 2023 (- 6 % par rapport à 2022). Parmi ces catégories, le vin, après avoir connu un fort repli en 2023 (- 5 %), retrouve une légère croissance en volume (+ 1 %) avec une fin d'année très dynamique. Les principaux marchés clients ont été fortement pénalisés par la forte inflation en début d'année. L'amélioration de la situation économique à partir de l'été ainsi que les stocks de précaution de fin d'année permettent toutefois de gagner des volumes malgré un début d'année très défavorable.

Les volumes des exportations de spiritueux ont quant à eux connu une reprise modeste (+ 1 %) après une année 2023 très défavorable (- 11 %). Cette reprise est principalement liée à l'importante croissance des whiskies (+ 21 %) pour la quatrième année consécutive. Les eaux-de-vie de vin perdent de nouveau des volumes (- 2 %). Malgré une reprise progressive des exportations de Cognac aux États-Unis liée à la baisse de l'inflation, la diminution des surstocks et la constitution de stocks de précaution en fin d'année, la faible reprise des volumes s'explique par une mauvaise conjoncture en Chine. Le ralentissement économique ainsi que l'enquête puis les sanctions visant les eaux-de-vie de vin européennes ont fortement impacté le marché chinois, deuxième marché client pour le Cognac. Pour les autres spiritueux, seule la vodka connaît une croissance en volume (+ 4 %) et regagne des parts de marché.

La France domine toujours les exportations mondiales de vins et spiritueux : les vins tranquilles AOP en bouteille, le Cognac et le Champagne, produits à forte valeur ajoutée, représentent 65 % du chiffre d'affaires global en 2024. Cette part est toutefois en baisse (- 4 pts), notamment en raison des mauvaises performances à l'export du Champagne (- 10 % en volume et - 8 % en valeur), fortement touché par la baisse de la consommation en lien avec l'inflation. Dans le détail, les exportations de Cognac baissent de 1 % en volume, mais chutent de près de 11 % en valeur, soit une perte de plus de 260 M€. Les volumes exportés de vins tranquilles AOP sont stables par rapport à 2023, avec une progression en valeur de 2 %.

Globalement, l'année 2024 a été divisée en deux temps pour l'ensemble des pays clients : les 6 premiers mois difficiles en raison de l'inflation, et les 6 derniers mois marqués par une reprise en volume couplée à la constitution de stocks de précaution pour les États-Unis. Globalement, cette reprise s'est faite au profit de produits moins bien valorisés, expliquant une partie de la baisse de la valeur exportée. Mais surtout, le chiffre d'affaires des exportations françaises est tout particulièrement impacté par la baisse de la valeur exportée vers les pays tiers (- 4 %), et plus précisément par le fort repli de la Chine (- 21 %) et Singapour (- 25 %).

Dans le détail, en volume, de nombreuses catégories sont orientées à la hausse sur le marché américain (+ 7 % pour les spiritueux et + 8 % hors spiritueux) à l'exception des cidres et poirés (- 9 %) et des alcools dont le degré est supérieur à 80° (- 8 %). Les vins repartent fortement à la hausse (+ 9 %), grâce à une reprise progressive à partir de juillet 2024 mais surtout avec la constitution de stocks très importants en décembre. Ce rebond a tout particulièrement bénéficié aux vins en bouteille qui gagnent près de 11 % par rapport à 2023 et aussi aux vins effervescents mais dans des proportions moins importantes (+ 6 %). Le gros vrac est toujours en fort repli (- 30 %), marqué par un retour à la normale suite à la suspension des taxes Trump. La santé réelle du marché américain reste toutefois difficile à établir, tant les stocks de précaution sur les derniers mois de l'année ont été importants et faussent l'analyse du cumul annuel. Il n'en demeure pas moins que le marché américain a retrouvé des volumes à l'été suite à la diminution des surstocks et de l'inflation.

Au Royaume-Uni, la France est fortement concurrencée par l'Italie, notamment avec le succès du Prosecco sur ce marché. Avec une baisse de 5 %, la valeur exportée tous produits confondus demeure à des niveaux élevés mais passe sous les 2 milliards d'euros. En volume, les vins (+ 3 %), bières de malt (+ 8 %) et alcools de plus de 80° (+ 14 %) connaissent une croissance parfois soutenue. Concernant les vins, c'est principalement le gros vrac (+ 17 %), plus abordable, qui tire à la hausse les volumes. Les effervescents perdent quant à eux 3 % en volume, pénalisés par les mauvaises performances du Champagne. Malgré ces améliorations, le marché britannique ne retrouve pas des niveaux aussi importants qu'avant la période Covid et demeure globalement en baisse structurelle. Comme pour les États-Unis, le Royaume-Uni a connu une seconde partie de l'année dynamique, notamment lors des fêtes de fin d'année. Parmi les catégories qui perdent des volumes, les spiritueux sont en baisse (- 3 %), pénalisés par les brandys (- 7 %) tandis que le Cognac est plutôt stable. Aussi, les vermouths perdent des volumes importants (- 6 %) mais restent toutefois à des niveaux supérieurs à ceux de 2022.

Le marché chinois semble désormais s'ancrer dans une tendance baissière forte, perdant rien qu'entre 2023 et 2024 environ 260 M€ (- 21 %). Cette baisse s'explique principalement par la baisse globale de la demande, liée aux difficultés de reprise économique, mais aussi aux menaces et aux incertitudes qu'a fait peser tout au cours de l'année l'enquête anti-dumping de la Chine sur les brandies européens, au 1<sup>er</sup> rang desquels le Cognac (avec la mise en place d'un cautionnement à l'importation à partir d'octobre 2024). Cette décroissance impacte aussi fortement Singapour (- 25 %), principale plateforme de réexportation vers le marché chinois. Les exportations de vins et spiritueux vers la Chine s'élèvent à 1 Md€, soit son plus bas niveau depuis 9 ans. Les exportations en valeur sont tirées vers le bas par les spiritueux (- 22 %), les vins (- 18 %) et les bières de malt (- 18 %). Seuls les vermouths (+ 32 %) et les cidres et poirés (+ 21 %) sont en croissance, mais ces catégories pèsent très peu dans le chiffre d'affaires. Pour les spiritueux, le Cognac est fortement impacté (- 24 %), perdant un peu moins de 200 M€. L'enquête antidumping sur les eaux-de-vie de vin européennes et la mise en place d'un cautionnement douanier à l'import semble fortement peser sur cette catégorie. En volume, l'ensemble des catégories est orienté à la baisse à l'exception des vermouths. Les replis sont particulièrement forts au niveau des vins et des bières (respectivement - 24 % et - 25 %), soit des baisses comparables à celles de 2023. À l'exception des spiritueux, impactés par les mesures antidumping, le marché chinois poursuit globalement sa montée en gamme, notamment pour les vins dont le prix moyen n'a jamais été aussi élevé.

Les exportations de vins et spiritueux en valeur baissent moins à destination de l'Union européenne (- 3 %) que vers les pays tiers. La France voit globalement ses parts de marché se maintenir dans les marchés importants comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et en Italie. En Allemagne, les principales catégories exportées connaissent une croissance des volumes à l'exception des vins (- 2 %). Ces derniers souffrent également en valeur (- 8 %), à cause de la descente en gamme des exportations au profit du gros vrac, moins bien valorisé.

Aux Pays-Bas, la valeur exportée a baissé de 5 % alors que les volumes ont progressé. Dans le détail, les vins sont pénalisés en volume mais baissent de seulement 1 % en valeur. L'alcool supérieur à 80° (- 10 %), les spiritueux (- 13 %) et surtout les bières (- 31 %) connaissent des baisses en volume importantes. Ces évolutions sont à relativiser par rapport au rôle de plateforme de réexportation des Pays-Bas, notamment pour les vins et spiritueux français.

Pour la Belgique, seuls les spiritueux (+ 3 %) et les vermouths (+ 25 %) connaissent une croissance en valeur. Parmi les autres catégories, le vin perd 4 % par rapport à 2023 mais représentent toujours plus de 75 % de la valeur exportée vers ce marché. Les vins gagnent toutefois près de 3 % en volume, principalement grâce au vrac.

Enfin, le marché italien semble être dynamique en 2024 pour les vins et spiritueux français, tout particulièrement grâce au regain des exportations de bières et de vins en bouteille en volume, tandis que les spiritueux connaissent une hausse importante en valeur grâce à la très forte croissance du Cognac.



## Produits d'épicerie

En 2024, la France a conservé son 8<sup>e</sup> rang des exportateurs mondiaux de produits d'épicerie avec 13,4 Md€ et avec une part de marché (PDM) qui s'est à peine tassée à 4,0 % (- 0,1 point). Le classement des 10 premiers pays exportateurs de produits d'épicerie s'est grandement modifié en 2024 par rapport à 2023 : seule l'Allemagne, leader, la France et la Pologne en 10<sup>e</sup> position ont conservé leur rang. Le Brésil a gagné 4 places et plus de 1 point de PDM (4,8 %) à la faveur d'exportations de café et de jus d'orange en très fort développement. L'Espagne à la faveur de ses ventes d'huile d'olive est désormais 4<sup>e</sup> (+ 2) avec une PDM de 5,0 % ; les Pays-Bas gagnent une position en lien avec le renchérissement de la valeur de réexportation de produits issus de la production de cacao (beurre, chocolat...). La Belgique (6<sup>e</sup>, 4,8 % PDM) et les États-Unis (7<sup>e</sup>, 4,3 % PDM) reculent de 2 places. La Chine a également perdu 2 rangs pour se positionner 9<sup>e</sup> en raison de la baisse de ses exportations de thés.

Au niveau français, le déficit de la balance commerciale s'est encore creusé, de 19 %, en 2024 et a atteint - 6,4 Md€, faisant ainsi des produits d'épicerie la 2<sup>e</sup> catégorie pénalisant le solde national des filières agricoles et agroalimentaires, derrière les fruits et légumes.

En 2024, la valeur des exportations françaises de produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, s'est dégradée de 4 % et ne représente plus que 22 % de PDM (- 3 points). Le Royaume-Uni est le 1<sup>er</sup> client, avec 18 % des montants achetés, suivi de l'Allemagne (16 %) et la Belgique (13%). Les autres pays suivent de plus loin ce podium avec moins de 7 % des achats chacun. À noter le retour des États-Unis comme 4<sup>e</sup> client en raison de leur légère hausse des achats tandis que les autres pays les limitent.

En France, comme pour les autres pays, la valeur des exportations de produits d'épicerie issus de la production de cacao a considérablement augmenté. En effet, le cours mondial du cacao s'est envolé en 2024 (+ 130 %), induisant par ricochet une hausse de la valeur des produits échangés. En 2024, les exportations de chocolat et autres préparations contenant du cacao, à 1,8 Md€, ont bondi de 10 % et celles de beurre de cacao de 157 % à 1,1 Md€. Là encore, les principaux clients de la France sont des pays proches : le Royaume-Uni (15 %), la Belgique (14 %), l'Espagne (12 %) et l'Allemagne (9 %). Seul ce dernier pays enregistre une baisse de ces achats en provenance de la France, au bénéfice des autres pays.

L'Allemagne, au 1<sup>er</sup> rang des exportateurs avec 8,9 % de part de marché, commercialise majoritairement du chocolat et autres préparations contenant du cacao (21 %) ainsi que des produits de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (18 %) vers les Pays-Bas, la France et la Pologne. Grâce à l'évolution des prix du cacao, les Pays-Bas ont renforcé leurs PDM de 0,6 point, à 7,4 % de PDM et devançant ainsi l'Italie. Les volumes sont ensuite réexportés pour une grande partie vers ses voisins (Allemagne, Belgique et France). Vers les pays tiers, le principal concurrent européen de la France pour les produits d'épicerie est l'Italie. Vers l'Union européenne, c'est l'Allemagne, talonnée par les Pays-Bas. L'Italie, avec 7,0 % de part de marché en valeur en 2024, rétrograde à la 3<sup>e</sup> marche du podium. Son premier client est les États-Unis, suivi de près par l'Allemagne et la France. Les pâtes alimentaires sont, sans surprise, le 1<sup>er</sup> produit italien exporté (18 % des valeurs), mais sont suivies de très près par les produits de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (18 %).



## Céréales

Les conditions climatiques du printemps et de l'été 2024 ont nettement affecté la production céréalière française, avec des précipitations excédentaires qui ont pesé sur les rendements, en particulier pour les cultures d'hiver. La qualité hétérogène des grains a par ailleurs conduit à des déclassements, limitant le potentiel exportable en blé meunier.

Sur l'année 2024, la France est le 8<sup>e</sup> exportateur mondial (8,0 Md€, en baisse de 10 %) de céréales avec 5,4 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. Le solde commercial du secteur est excédentaire, de 6,3 Md€, mais en recul de 10 %.

Si la part des 10 premières destinations françaises<sup>3</sup> reste supérieure à 70 % de la valeur totale des exportations, la hiérarchie et les dynamiques par pays évoluent sensiblement en 2024. La Belgique reste le premier débouché avec 1 414 M€, en recul de 7 %, suivie des Pays-Bas (817 M€, - 12 %) et de la Chine (782 M€, - 33 %), dont les achats reculent nettement après le pic observé

<sup>3</sup>En 2024 : Belgique, Pays-Bas, Chine, Espagne, Allemagne, Maroc, Italie, Royaume-Uni, Algérie, Côte d'Ivoire

en 2023. L'Espagne (782 M€, - 14 %) et l'Italie (406 M€, - 16 %) enregistrent également un net repli, pénalisées par la concurrence des origines mer Noire et ukrainiennes. À l'inverse, les ventes vers l'Algérie se redressent fortement (+ 78 %, à 297 M€), traduisant un retour partiel du blé français sur ce marché stratégique malgré la persistance d'une forte présence russe. Le Royaume-Uni (+ 17 %, à 371 M€) et la Côte d'Ivoire (+ 17 %, à 123 M€) affichent aussi des hausses notables. Au total, les exportations toutes céréales atteignent 7 983 M€ en 2024, en baisse de 10 % sur un an. Sur ce total, le blé tendre représente 2 969 M€ (- 16 %), l'orge 1 274 M€ (- 32 %), conséquence d'une chute des volumes exportés vers la Chine, et le maïs 882 M€ (- 13 %). Les exportations vers l'Union européenne reculent à 4 515 M€, soit 56 % de la valeur totale toutes céréales, avec un poids toujours prépondérant du Benelux (2 265 M€). Sur ces marchés, la concurrence allemande reste marquée, en particulier sur les segments du blé meunier et de l'orge fourragère.

En volumes, la France a exporté 13,4 Mt de blé tendre en 2024, en légère progression par rapport à 2023, avec 60 % des flux concentrés sur cinq destinations : Maroc, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Chine. En orge, bien que sa part ait baissé de 50 %, la Chine reste le premier client avec 1,9 Mt (34 % du total exporté). En 2024, les ventes de maïs grain ont atteint 3,8 Mt dont plus de 80 % auprès de 5 pays (Espagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Italie). En blé dur, les ventes restent stables à 747 000 t, avec une forte orientation vers l'Union européenne et le Royaume-Uni. Les exportations de produits céréaliers poursuivent leur dynamique. Les ventes de farine de blé tendre progressent de 6 % à 218 000 t, tirées par la demande espagnole (78 400 t, + 16 %) et chinoise (13 500 t, + 70 %). En revanche, les volumes vers la Belgique fléchissent. Les ventes de malt augmentent légèrement à 1,106 Mt, mais leur valorisation baisse à 579 M€, contre 629 M€ en 2023, sous l'effet d'une contraction des prix.

Si la performance à l'exportation des filières céréalières françaises a globalement résisté en 2024, elle s'inscrit dans un contexte de fortes tensions concurrentielles. La faiblesse des prix internationaux, conjuguée à une qualité irrégulière des grains français et à une offre russe abondante, pèse sur les marges des opérateurs. Sur plusieurs marchés traditionnels, notamment en Méditerranée et en Afrique subsaharienne, la France doit composer avec une érosion de sa compétitivité face aux origines mer Noire et à l'Allemagne.



## Oléagineux

La France, structurellement déficitaire en produits « oléagineux » (incluant aussi le soja et les produits transformés), arrive au 12<sup>e</sup> rang mondial des pays exportateurs avec une part de marché mondiale en valeur de 1,4 %, stable par rapport à 2023, pour un total exporté en valeur de 2,8 Md€. Avec des importations qui s'élèvent en valeur à 3,9 Md€, en baisse de 10 % sur un an, la balance commerciale de la France s'améliore de 19 % par rapport à 2023 et atteint - 1,1 Md€. Elle reste en revanche relativement stable en volume (- 0,3 %).

En 2024, en valeur, les graines représentent 47 % des exportations françaises, les huiles 47 % et les tourteaux 6 % (tourteaux issus à 79 % de graines de colza). L'évolution des exportations est étroitement liée celle de la production nationale pour ces cultures. Les conditions climatiques particulières de la récolte 2024, caractérisée par des précipitations abondantes, ainsi que des retards et perturbations des semis ou des récoltes, ont entraîné le repli des productions de colza et de tournesol (respectivement - 9 % et - 28 % par rapport à 2023).

Les exportations des graines oléagineuses s'inscrivent en valeur à 1291 M€, en baisse de 6 %, en raison notamment d'une diminution de 6 % des exportations de graines de colza en valeur à 711 M€ (malgré une hausse en volume de 1 % pour ces graines), et une baisse de 2 % des exportations de graines de tournesol en valeur à 513 M€ (associée à une baisse en volume de 8 %).

Parallèlement, les importations de graines baissent en volume de 18 % entre 2023 et 2024 (dont- 26 % pour les graines de colza à 1 135 kt et - 51 % pour celles de tournesol à 169 kt) et également en valeur de 29 % sur une année. Les importations de graines de soja ont augmenté de 37 % à 626 kt, en lien avec les besoins pour l'activité des tritrateurs.

Les exportations de l'ensemble des huiles du complexe ont diminué de 7 % en valeur à 1 284 M€ entre 2023 et 2024. Depuis 2021, l'huile de colza est la principale huile exportée en valeur devant le tournesol, avec 23 % de part de marché en 2024 contre 20 % pour l'huile de tournesol. Les exportations de tourteaux diminuent de 19 % en valeur, en raison notamment d'une baisse des volumes exportés (- 5 %). Les tourteaux de colza représentent 79 % en valeur de l'ensemble des tourteaux exportés en 2024.

Les exportations françaises en valeur du complexe oléagineux à destination de l'Union européenne s'établissent à 2,1 Md€ et sont ainsi en baisse de 348 M€ par rapport à 2023. Elles représentent 76 % des exportations en valeur de la France, contre 83 % en 2023, avec comme destinations principales la Belgique et de l'Allemagne (représentant chacune 24 % soit respectivement + 1 et - 1 point par rapport à 2023), de l'Espagne (19 %, soit + 3 points) et des Pays-Bas (11 %, - 1 point). En quantité, cette part des exportations du complexe oléagineux vers l'UE27 atteint 83 % en 2024, représentant un volume exporté de 2 946 kt (- 7%), avec une baisse constatée vers les pays principaux destinataires à l'exception de la Belgique (+ 10 %).

Le Royaume-Uni reste le principal client de la France à destination des pays tiers avec des exportations en valeur qui s'établissent en 2024 à 175 M€, soit 27 % des exportations vers les pays tiers, contre 38 % en 2023, mais en hausse de 54 % en volume avec 276 kt exportés.



## Sucre

La France est le second producteur mondial de sucre de betterave en 2024, derrière la Russie, et le 9<sup>e</sup> producteur de sucres de betterave et canne confondus. En 2024, la France est le 3<sup>e</sup> exportateur mondial de sucre, en valeur, avec 2 329 M€, derrière le Brésil et la Thaïlande. La France repasse devant l'Inde et reste devant l'Australie<sup>4</sup> comme les deux années précédentes. Les exportations de la France sont en baisse de 1 % en valeur par rapport à 2023. Mais sont en hausse de 19 % en volume, ce qui traduit la baisse des prix observée depuis janvier 2024. L'Hexagone représente 5,5 % des parts de marché mondial, soit une baisse de 0,2 point entre 2023 et 2024. Le solde commercial est positif, d'un montant de 1 661 M€, et il est en progression de 4 % par rapport à 2023.

La France reste le premier exportateur de sucre de l'Union européenne et représente environ 27 % des exportations en valeur. Elles se répartissent pour près de 77 % vers les pays de l'Union européenne et 23 % vers les pays tiers. Au sein de l'UE, les principales destinations du sucre français et produits du sucre sont l'Espagne (387 M€), la Belgique (346 M€), l'Allemagne (344 M€), l'Italie (265 M€) et les Pays-Bas (192 M€).

Les évolutions des exportations en valeur les plus marquantes vers l'Union européenne entre 2023 et 2024 concernant, pour les hausses, la Grèce (+ 150 %), l'Autriche (+ 29 %) et les Pays-Bas (+ 12 %). À l'inverse, les exportations en valeurs diminuent vers la Belgique (- 19 %), le Danemark (- 14 %) et l'Allemagne (- 13 %).

Pour les pays tiers, la destination principale reste encore, de loin, le Royaume-Uni avec 182 M€ sur un total de 526 M€, malgré une régression de 17 % d'une année sur l'autre.



## Fruits et légumes\*

Le marché export de la France en fruits et légumes est majoritairement européen. En effet l'Union européenne à 27 représente 77 % des exports en valeur du pays. Au total, les exportations en fruits et légumes ont représenté 7,1 milliards d'euros en 2024 (dont 1,1 Md€ spécifiquement de pomme de terre fraîche). Ce niveau est 8 % supérieur à celui de 2023, dans un contexte d'inflation ralentie mais toujours présente. Malgré cela la balance commerciale de la France reste déficitaire de 7,3 Md€ (- 1 %). Dans le détail les situations diffèrent.

Ainsi sur les légumes frais, hors pomme de terre, la balance commerciale affiche un déficit de 900 M€, se dégradant de 18 %. De même pour les fruits le déficit se creuse, plus légèrement, de 4 % (- 4,7 Md€). En pomme de terre fraîche en revanche, la balance commerciale affiche un excédent de près de 900 M€, en hausse de 28 %. En volume (3 millions de tonnes) comme en valeur les exportations de ce produit sont en hausse, notamment à destination de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Belgique (hausse uniquement en valeur), faisant de la France le premier pays exportateur mondial de pomme de terre fraîche.

<sup>4</sup>L'Australie ne publiant pas ses données sur les exportations de sucre, ce sont les importations du reste du monde en provenance de l'Australie qui sont prises en compte dans cette analyse.

Pour l'ensemble des fruits frais, la France affiche une baisse de 4 % en volume de ses exportations mais une hausse en valeur (+ 6 %), montrant une hausse du prix moyen dans un contexte global d'inflation toujours présente. L'Espagne, première destination des exportations en volume, est en recul de 10 % en volume et de 6 % en valeur. Ce repli s'explique principalement par une baisse des exportations de bananes (- 21 % en volume). À l'inverse, l'Allemagne, premier pays client de la France en valeur, affiche une hausse globale de 3 % en volume et de 21 % en valeur.

Dans le détail produit, la pomme, premier produit exportée en volume dans les fruits et légumes hors pomme de terre, affiche une hausse des volumes à l'export de 7 %. Les échanges sont également en progression en valeur (+ 10 %). Cela s'explique par une hausse des exportations, tant en volume qu'en valeur, des principaux pays clients de la France. Ainsi vers le Royaume-Uni, premier client sur ce produit, les volumes sont en hausse de 3 % et la valeur de 13 %. L'Allemagne et l'Espagne présentent également des évolutions à la hausse du même ordre. D'autres produits affichent également une augmentation des volumes d'exportations mais représentent au global des faibles volumes. C'est le cas du raisin, en hausse de 13 % dans les exportations, mais qui ne représente que 1 % des volumes totaux de fruits exportés. À l'inverse, les exportations de bananes sont en baisse de 14 % en volume et de 13 % en valeur. Notamment à cause d'une baisse des échanges avec les principaux pays clients de la France. Ainsi les volumes à destination de l'Espagne baissent de 20 %. De même pour les Pays-Bas où les exportations baissent de 17 %. Seule l'Allemagne présente une hausse des 25 %. Les exportations de pastèques sont également en forte baisse (- 32 % en volume). La production 2024, notamment marocaine, a été fortement impactée par une sécheresse, réduisant ainsi les ré-exports de pastèques sur l'ensemble des pays clients de la France.

Concernant les légumes frais hors pomme de terre, les exportations sont en hausse en volume (+ 7 %) mais baissent en valeur (- 2 %). Vers la Belgique, première destination en volume, les exports progressent de 5 % (218 000 tonnes). Cela est principalement dû à la forte hausse des exports de carottes et navets de 218 % (70 000 tonnes). Les volumes de tomates aussi y sont en hausse de 24 % (17 000 tonnes). En revanche les pois et haricots affichent des volumes en baisse (respectivement de - 37 et - 6 %), mais demeurent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> produits exportés vers la Belgique. L'Espagne (+ 10 %) et les Pays-Bas (+ 8 %) présentent également des volumes en hausse, principalement liée à une augmentation des exportations de tomates et haricots. L'Allemagne, premier pays client en valeur (382 M€), affiche des volumes en hausse, notamment grâce à une hausse des exports de tomates. En revanche en valeur les exportations vers l'Allemagne baissent de 6 %, ce qui est également à lier à une dévalorisation du prix des tomates. Les volumes à destination du Royaume-Uni sont en baisse (- 16 %), principalement à cause de la baisse du premier produit exporté, les choux fleurs et brocolis, de 35 %. Dans le détail par produit, la tomate est le premier légume frais exporté (662 millions de tonnes). Les piments doux et poivrons sont la deuxième catégorie de produits exportés. Tous ces produits sont également les premiers produits importés en France, confirmant le rôle de plateforme de ré-export vers l'Europe du pays. Les choux fleurs et brocolis sont en recul dans les exportations, principalement à cause d'une perte de part de marché en volume en Belgique et au Royaume-Uni.

Les exports légumes transformés (en conserve et congelés) sont en hausse de 4 %, principalement grâce à une hausse des exports à destination de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, principaux pays clients de la France.



## Produits laitiers

En 2024, les exportations françaises de produits laitiers ont augmenté de 2,4 % en valeur, pour atteindre 9,2 milliards d'euros, un niveau en hausse pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Ce chiffre d'affaires à l'export a été principalement tiré par deux familles de produits laitiers, le beurre et les fromages, même si les envois en valeur de yaourts et de crème ont également été haussiers.

Les exportations de beurre ont aussi augmenté en volume, alors même que le solde de beurre de la France est structurellement déficitaire, la consommation nationale de matières grasses laitières étant supérieure à la production. En effet, cette hausse des envois de beurre s'explique par la bonne demande de 2024, dans un contexte de retrait des disponibilités mondiales. Le marché du beurre a, en conséquence, été marqué par une forte hausse du prix, entraînant une augmentation de la valeur des envois. Cette hausse des prix a également permis une hausse des volumes exportés, sur un marché où le beurre français n'est généralement que peu compétitif pour ce critère. Pour les fromages, la France est un exportateur net, et la hausse des envois en valeur a été générée par une hausse en volume, notamment sur les fromages à pâte molle et à pâte fraîche.

Les envois français ont augmenté vers les États membres de l'Union européenne (+ 4,7 % en valeur). L'Allemagne, la Belgique et l'Espagne sont restées les destinations privilégiées, mais les envois vers la Belgique ont, en 2024, surpassé ceux à destination de l'Allemagne. Ces derniers ont en effet ralenti par rapport à 2023. En valeur, les ¾ des envois français vers l'Allemagne sont constitués de fromages. Malgré une stabilité de leurs envois en volume (- 0,3 %), ils ont perdu 3 % en valeur, ce qui a contribué à tirer l'ensemble des envois vers l'Allemagne à la baisse par rapport à 2023. De plus, ils ont été accompagnés de diminutions marquées des envois en valeur de poudre infantile, de poudre grasse et de poudre maigre. Vers la Belgique, les envois de fromage ont également diminué (en valeur uniquement), mais la perte a été compensée par une forte hausse des envois de beurre et de crème, et plus marginalement de yaourt et de lait. En volume, la hausse des envois de lait, conditionné et vrac, a été importante (+ 36 %).

À l'inverse, vers les pays tiers, les envois français sont restés égaux à ceux de 2023, une stabilité apparente qui masque de fortes disparités suivant les destinations. Les deux premiers clients de la France, le Royaume-Uni et la Chine, concentrent à eux deux près de 30 % des envois de produits laitiers vers les pays tiers. En 2024, les envois vers le Royaume-Uni ont progressé, portés par les fromages et les poudres infantiles, tandis que ceux vers la Chine ont été pénalisés par la moindre demande de ce pays pour les poudres de lait, engagée depuis plusieurs années. En parallèle, les envois vers l'Algérie ont également diminué, en volume comme en valeur (- 33 %). Cette diminution est à lier aux tensions politiques entre les deux pays, la demande algérienne semblant avoir été plutôt bonne en 2024, comme en témoigne la hausse des envois depuis d'autres pays, comme la Pologne et la Belgique. En parallèle, les envois ont été haussiers vers les États-Unis et la Corée du Sud, tirés pour ces deux pays par les exportations de fromages et de beurre.

Si le chiffre d'affaires à l'export des produits laitiers français s'est donc une nouvelle fois amélioré en 2024, la balance commerciale, excédentaire, s'est pourtant dégradée : à 3,2 M€, elle a reculé de 2 % par rapport à 2023. Ce solde financier a été pénalisé par le solde déficitaire des échanges de beurre et MGLA, ainsi que de poudre infantile et de poudre de lait entier.



## Viandes et produits carnés

L'année 2024 a été marquée par le fort ralentissement de l'inflation des produits alimentaires (+ 1 % contre + 12 % en 2023). L'ensemble des viandes a connu un repli similaire, les prix de la volaille étant même en baisse. Dans le même temps, les exportations totales de viandes et produits carnés ont affiché en valeur une légère progression (+ 2 %, à 5,7 Md€), hausse plus forte en volume (+ 6 %). Dans le détail, pour les viandes et abats comestibles, la hausse des exportations a été de 4 % en volume et de 3 % en valeur (à 3 Md€), avec des évolutions contrastées : bovin + 11 % en valeur, volailles - 1 % et porc - 4 %. La charcuterie présente pour sa part, par rapport à 2023, une hausse aussi bien en valeur (+ 3 %) qu'en volume (+ 4 %). Pour les œufs coquilles et les ovoproduits (hors œufs à couver), enfin, les exportations ont diminué de 2 % en valeur, mais augmenté de 20 % en volume. Cette hausse s'explique par un fort dynamisme des envois d'ovoproduits, alors que les exportations d'œufs coquilles ont été en repli, du fait d'une forte demande du marché intérieur.

En 2024, les productions françaises ont pour la plupart évolué assez favorablement, ce qui a permis le développement des échanges. Si la production de viande ovine est en recul, celle de jeunes bovins s'est montrée particulièrement dynamique, répondant aux besoins d'exportation. Les volumes de viande porcine produits ont connu une légère progression. Surtout, on a observé une forte hausse des volumes de viande de volailles, en lien avec la maîtrise des risques relatifs à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Cependant le solde commercial pour l'ensemble des viandes et produits carnés, quoiqu'en sensible amélioration, reste structurellement négatif (- 3,4 Md€).

Si, pour le total des filières françaises de produits carnés, l'année 2024 a été plutôt favorable aux exports (+ 2 % en valeur), l'évolution des échanges mondiaux (+ 1 % en valeur) fait que la part de marché de la France à l'international reste quasiment stable (de l'ordre de 3 % du total). Les résultats de la France à l'export ont progressé aussi bien vers l'Union européenne (+ 2 %), que vers les pays tiers (+ 2 %).

Pour les exportations vers l'Union européenne, la première destination de la France en valeur devient l'Allemagne, en progression de 2 % en valeur (et également + 2 % en volume). Les envois vers l'UE sont en croissance pour toutes les filières : bovins (+ 6 % en volume), porcins (+ 13 %) et volailles (+ 8 %). La Belgique, deuxième destination pour la France, est à un niveau stable, en progression pour le porc (+ 6 % en volume) et la volaille (+ 5 % en volume). Pour fournir les marchés

de ces deux pays, la France est en vive concurrence avec les Pays-Bas. L'Italie, longtemps première destination de la France en valeur, se place désormais à la troisième place, avec une croissance de 3 % en valeur et de 4 % en volume. Les envois de porc ont progressé de 6 % en volume, ceux de viande bovine de 2 % en volume. L'Italie reste par ailleurs la principale destination pour la viande ovine française, mais pour des tonnages marginaux au regard du volume total de produits carnés. Les Pays-Bas, quatrième destination, ont connu en 2024, par rapport à 2023, un recul en valeur (- 1 %), mais une légère progression en volume (+ 1 %). Comme sur d'autres destinations, les gains en volume sont ainsi « effacés » par l'effet de la baisse des prix. Par espèces, les exportations en volume progressent nettement sur la viande bovine (+ 7 %) et la volaille (+ 16 %), mais se tassent pour le porc. Vers l'Espagne, enfin, on observe une situation assez proche avec des volumes exportés stables, mais en recul de 1 % en valeur. Dans le détail, les envois de volaille progressent en volume (+ 4 %) mais ceux de porc ont nettement reculé (- 14 %).

Vers les pays tiers, on observe un même effet de baisse des prix à l'exportation, avec, pour le Royaume-Uni (qui reste la première destination) une progression de 7 % en volume, mais un recul de 3 % en valeur. Pour l'essentiel, cette évolution a concerné les produits porcins (+ 7 % en volume) et bovins (+ 27 %), alors que les exportations ont peu évolué pour les volailles. Deuxième destination de la France parmi les pays tiers, la Chine a connu en 2024 un recul de 10 % en valeur, mais de 1 % en volume. La baisse est particulièrement forte sur le porc (- 17 % en volume), dans le contexte d'un reflux de la consommation de la Chine et d'un faible niveau de ses importations. Les exports vers l'Arabie saoudite (troisième destination) sont en revanche en hausse en valeur (+ 3 %), pour l'essentiel sur la viande de volailles (+ 2 %). Elles ont cependant été pénalisées par une interruption des envois en octobre 2024, du fait d'un foyer d'IAHP en Bretagne et sont pour les produits volailles en baisse en volume (- 5 %). La Suisse (quatrième destination de la France dans les pays tiers) est également en progression (+ 4 % en valeur, + 14 % en volume), du fait principalement d'une hausse des envois de viande bovine (+ 19 % en volume). Enfin, les exports vers les Philippines (cinquième destination) ont connu en 2024 une très forte progression : + 24 % en valeur, + 21 % en volume. Cette hausse s'est faite pour l'essentiel sur la viande de porc. La peste porcine africaine affecte toujours de façon significative la production philippine, si bien que les volumes importés de viande de porc française ont progressé de 16 % en 2024.



## Animaux vivants et génétique

L'année 2024 est de nouveau une année record pour les exportations françaises d'animaux vivants et de matériel génétique animal, la France étant le premier pays exportateur mondial dans ce secteur, avec une valeur totale des exportations de près de 2,8 Md€ à *minima*<sup>5</sup> (dont 2,3 Md€ vers l'UE), soit en augmentation de 7 % par rapport à 2023.

Les Pays-Bas sont sur la deuxième marche du podium mondial des exportateurs d'animaux vivants et de génétique, mais il faut prendre en compte que de nombreux exports d'animaux élevés en France se font depuis l'aéroport de Schiphol aux Pays-Bas, seul à disposer d'une station animalière pour les exports aériens depuis la restructuration d'Air France KLM il y a maintenant quelques années.

Le ratio entre espèces des exportations françaises d'animaux vivants et de génétique animale (hors espèces aquacoles) est stable, puisque comme l'an passé il se compose à 57,5 % d'exportations de bovins destinés à l'élevage (1,6 Md€) et à 42,5 % de produits de la génétique (y compris bovins destinés à la reproduction). De même, les exportations de chevaux (de reproduction ou de sport) représentent cette année encore 10 % du total des exportations d'animaux vivants et de génétique. La génétique aviaire (oiseaux d'un jour et œufs à couvrir des espèces gallus (ponte et chair), dinde, canard, oie, pintade, pigeon, gibier, etc.) augmente sa contribution globale passant de 9 % des exports d'animaux et génétique animale en 2023 à 11 % en 2024.

Les animaux vivants et la génétique constituent la 4<sup>e</sup> contribution à l'excédent commercial agricole et agroalimentaire français, avec 2,4 Md€.

<sup>5</sup>De nombreux produits de génétique animale ne disposent pas d'un code douanier spécifique, tels les embryons bovins, la semence porcine, il est donc impossible d'isoler leur valeur dans les statistiques douanières. Rien que pour les produits génétique d'aquacultures (alevins, naissains d'huîtres, ...) le SYSAAF (syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français) estime que le solde du commerce extérieur lié à la génétique aquacole est de l'ordre de 32 M€ [communication à la Commission Thématique Interfilère « ressource zoogénétique » de FranceAgriMer, février 2025]. Pour d'autres produits, comme les œufs à couvrir, il arrive qu'ils soient enregistrés dans une mauvaise catégorie douanière (œufs de consommation), ce qui tend à aussi à minorer la performance à l'export des produits de la génétique animale.

Concernant le matériel génétique (animaux reproducteurs, semences, embryons, œufs à couvrir et oiseaux d'un jour), alors que les exportations de génétique bovine (animaux reproducteurs et semence) ont accusé une baisse significative de 18 % du fait des limitations aux mouvements décrétés par les pays importateurs suite à l'apparition de la FCO3, les exportations de reproducteurs ovins ont paradoxalement connu une année record (9,4 M€, + 15 %). La génétique équine continue de galoper en tête, avec 189,3 M€ (+ 2 %). La génétique porcine a connu une diminution significative (14,4 M€, - 9 %) et ce bien que la Chine ait doublé ses importations de génétique porcine française. Toutefois les chiffres restent encore largement supérieurs à ceux de 2022 (10,9 M€). Enfin la génétique caprine retrouve son étiage habituel à 0,4 M€ après une année record en 2023. Toutefois même si ce chiffre semble modeste, les exports de génétique sont une nécessité vitale pour la filière caprine comme pour les autres, car ce sont les exports qui permettent d'assumer en grande partie les coûts de R&D importants pour le maillon génétique et qui permettent aux éleveurs français de bénéficier d'une génétique animale reconnue tant pour sa biodiversité que pour sa qualité. En outre, la génétique se présente comme un facteur de résilience à développer au regard du changement climatique.

Enfin la génétique aviaire (œufs à couvrir et oiseaux d'un jour) s'envole vers un nouveau sommet, avec des exportations estimées à minima à 301,1 M€. Même si les importations de génétique sont également en augmentation (136 M€ en 2024 contre 96 M€ en 2023), le solde commercial de la génétique aviaire continue de progresser à 165 M€ contre 137 M€ l'an passé. Ce chiffre indique la confiance des pays importateurs dans la mise en place de la vaccination influenza aviaire en France, et marque aussi la réussite de ce programme de vaccination.

Les échanges vers l'Union européenne se consolident en valeur à 2,3 Md€. Ces chiffres sont portés essentiellement par les échanges de bovins destinés à l'engraissement (1,6 Md€). Les exportations se sont réparties essentiellement sur deux pays, l'Italie (81 %) et l'Espagne (15 %), les mouvements vers les autres pays ayant été interrompus ou ralentis du fait de l'apparition de la FCO3 à l'été 2024.

Les exportations de génétique animale restent caractérisées par des exportations vers un grand nombre de pays (plus de 46 pour la semence bovine, plus de 40 pour la génétique porcine, plus de 100 pour la génétique aviaire).



## Pêche et aquaculture

En 2024, la France a consolidé la valeur de ses exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture à 2,2 Md€ (+ 1%). Sa part de marché mondiale reste à 1,4 % et la place au 21<sup>e</sup> rang des exportateurs mondiaux dans ce secteur, comme en 2023. La balance commerciale, quant à elle, s'améliore de 2 % même si elle reste largement déficitaire (- 4,9 Md€), notamment à cause de l'importation massive de saumon et de crevettes.

Les exportations françaises vers l'Union européenne progressent de 2 % à hauteur de 1,8 Md€. Cette hausse des exports vers l'UE et le repli vers les pays tiers (- 2 %) entraîne une augmentation de la part dirigée vers l'UE, à 82,7 %. Toutefois, en 2024, les parts d'exportations françaises vers les 3 principales destinations, l'Espagne, l'Italie, et l'Allemagne, sont en baisse de 1,3 point à 46,7 %, et la France perd des parts de marché par rapport à son principal concurrent dans ces 3 pays respectivement le Portugal, l'Espagne et la Pologne. La situation de la France s'améliore vers les Pays Bas avec 19 % de progression, notamment grâce à des réexportations nettement supérieures de saumon et crevettes, ainsi que vers la Belgique (+ 5 %), le Portugal (+ 11 %) et le Danemark (+ 25 %), même si leurs parts restent encore faibles (inférieures à 3 %).

En ce qui concerne les exportations vers les pays tiers, les premières destinations, la Suisse et le Royaume-Uni, enregistrent tous les deux des diminutions, de 9 et 3 % respectivement, et une augmentation de la part des principaux concurrents de la France, à savoir les Pays-Bas et le Danemark. La France a, en 2024, multiplié par 4 les quantités exportées vers la Norvège avec des réexportations de filets de morue congelés et fait une progression de plus de 25 % vers les États-Unis avec une augmentation des exportations de chair de surimi congelé. Ces progressions ne permettent néanmoins pas à la France d'augmenter sa part de marché par rapport à ses principaux concurrents européens sur ces deux pays tiers, respectivement le Danemark et les Pays-Bas.

Le saumon est la première espèce exportée ou réexportée par la France avec 12 % des quantités : elles ont augmenté de 14 % entre 2023 et 2024. En 2023, la première espèce exportée était la coquille Saint-Jacques qui prend en 2024 la 3<sup>e</sup> position, avec 9 % des quantités, soit une diminution de 11 % des quantités, malgré sa légère chute de prix moyen (- 0,1 €/kg). La diminution la plus importante de volume est détenue par la seiche qui avec 28 % de moins passe de la 4<sup>e</sup> place en 2023 à la 7<sup>e</sup> en 2024.



## Autres produits agricoles et agroalimentaires :



### Semences et plants<sup>6,7</sup>

Après avoir enregistré un recul de 6 % en 2023, la balance commerciale de la France en semences et plants affiche en 2024 une hausse notable de 9,7 % à 1 274 millions d'euros (M€). Cette évolution résulte d'une hausse de 4,4 % des exportations à 2 278 M€, portée par une augmentation de 5,8 % des volumes et amplifiée par des prix de marché qui progressent sensiblement en betteraves, pomme de terre et oléagineux. La hausse des exportations concerne tout particulièrement les pommes de terre, les oléagineux, les potagères et les betteraves, alors que la filière maïs, majoritaire à l'export, régresse de 4 %. Parallèlement, les importations affichent un léger recul de 1,5 % à 1 004 M€ du fait d'une stabilité des volumes associée à une baisse des prix de marché en maïs, fourragères, potagères et florales. La baisse des importations bénéficie principalement aux filières maïs, oléagineux et fourragères.

En 2024, la France reste le leader mondial des exportations de semences de grandes cultures<sup>8</sup> devant les États-Unis.

Dans le détail,

➤ La balance commerciale en semences de maïs progresse de 3,7 % à 572 M€ grâce à une chute de 19 % des importations qui totalisent 229 M€, alors que les exportations reculent de 4 % à 801 M€. La tendance est amplifiée par la baisse des prix de marché.

➤ La balance commerciale des plantes oléagineuses affiche une croissance exceptionnelle de 26 % à 255 M€, sous l'effet conjugué d'une baisse des importations de 5,7 % à 200 M€ et d'une hausse des exportations de 9,8 % à 455 M€. À l'import, la tendance baissière est due au tournesol en diminution de 16,5 % à 134 M€, alors que les importations de colza progressent de 25 % à 59 M€ et le soja de 53,5 % à 3,9 M€. À l'export, le colza et le tournesol enregistrent une croissance respective de 14 % (220 M€) et de 5,8 % (228 M€).

➤ À l'inverse, la balance extérieure des semences potagères et florales recule de 3,2 % à 343 M€. La tendance due aux légumes secs (pois et haricots), qui chutent de 68 % à 6,3 M€ sous l'effet d'une baisse des exportations de 33 % à 25 M€ amplifiée par une hausse des importations de 7,3 % (18 M€). Les semences potagères restent stables à 330 M€.

➤ En semences de betteraves, la balance commerciale progresse de 12 % à 33 M€ grâce aux exportations en hausse de 5 % à 139 M€, alors que les importations repartent à la hausse pour atteindre 105,5 M€ (+ 3 %).

➤ Les plants de pomme de terre connaissent une croissance exceptionnelle de 58 % de la balance commerciale, qui atteint 127 M€. La tendance est portée par les exportations qui bondissent de 55 % à 159 M€ tirées par les prix de marché en nette hausse, soit un volume en hausse de 34,5 % à 226 369 t.

➤ En semences de fourragères et gazons, la balance connaît une légère amélioration malgré un solde toujours déficitaire à - 74 M€ (- 11 %), grâce à un recul de 6,7 % des importations (114 M€) et une légère progression des exportations à 41 M€ (+ 2 %).

➤ Après une hausse de 24 % en 2023, la balance commerciale en céréales chute de 49,5 % à 10 M€, conséquence d'une régression des exportations de 20 % à 21 M€ à laquelle s'ajoute un bond exceptionnel des importations de 70 % à 11 M€.

Le solde commercial de la France avec ses partenaires européens<sup>9</sup> progresse de 3,2 % à 867 M€. Cette évolution résulte d'une hausse de 2 % des importations à 697 M€ compensée par une progression de 2,7 % des exportations à 1 564 M€.

La part de l'UE sur le total des exportations perd 1 point à 69 %. L'Allemagne reste le premier partenaire à l'export avec un total de 332 M€ (- 2 %), suivie de l'Espagne (246 M€ ; + 13 %) et l'Italie (158 M€ ; - 4,2 %). Vers la Pologne, les exportations progressent sensiblement (+ 12 % ; 144 M€), mais baissent vers la Roumanie (- 7 % ; - 9,3 M€) et la Hongrie (- 21 % ; 92,5 M€).

En 2024, le solde excédentaire des échanges de la France avec les pays tiers a bondi de 26 % à 405 M€. C'est le reflet d'une baisse des importations de 9 % à 307 M€ et d'une hausse des exportations de 8 % à 714 M€.

<sup>6</sup>Étant donné que le périmètre du secteur « Semences et plants » est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également comptées dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filière « Semences et plants ».

<sup>7</sup>Analyse du SEMAE.

<sup>8</sup>Hors potagères et florales

<sup>9</sup>Hors retour France sur exportations

Toujours sur l'année civile 2024, la Russie et l'Ukraine sont redevenus les deux premiers clients pays tiers de la France en valeur, la Russie ayant certes repris de la valeur mais en chutant fortement en volume dans le contexte des contingents d'importation établis par ce pays (- 65 % en volumes depuis 2023, - 84 % depuis 2022). L'Ukraine (- 12 % ; 58 M€) est talonnée par le Royaume-Uni (- 1 % ; 54 M€) et la Turquie (- 35 % ; 47 M€). Notons une hausse remarquable vers les pays d'Afrique du Nord (+ 32 % ; 111 M€) à l'exception de l'Algérie (- 38 % ; 11 M€) dont le marché a été de fait fermé aux produits originaires de France à partir d'août dans le contexte de tensions diplomatiques.



### **Aliments pour animaux familiers<sup>10</sup>**

Le commerce extérieur français des aliments pour animaux de compagnie a enregistré une baisse de 13 % en 2023, atteignant 1,0 Md€ d'euros. Après plusieurs années de croissance, le volume des exportations a légèrement reculé de 2 % en 2024. Cette tendance intervient après une forte augmentation de la population d'animaux de compagnie en 2020 et 2021, période marquée par les confinements, les couvre-feux et l'essor du télétravail, qui ont renforcé la place des animaux au sein des foyers. En valeur, les exportations affichent une diminution de 6 %.

La France figure parmi les principaux exportateurs mondiaux d'aliments pour animaux de compagnie, expédiant près de la moitié de sa production : 67 % vers l'Union européenne et 33 % vers les pays tiers. Les cinq premières destinations européennes restent inchangées par rapport à 2023, de même que les quatre principaux pays tiers. Le Royaume-Uni conserve sa position de premier importateur hors UE, suivi par la Turquie, qui enregistre un léger recul de 2 % en 2024, après une hausse spectaculaire de 60 % en 2023. L'Australie, troisième destination, affiche une progression de 12 % cette année. Quant au Japon, quatrième importateur hors UE, la tendance est à la baisse depuis plusieurs années en raison d'un marché mature et d'une relocalisation des volumes en provenance de pays plus proches. La Russie, qui figurait autrefois parmi les trois principaux marchés tiers du petfood français, a reculé dans le classement sous l'effet des mesures protectionnistes vis-à-vis de l'Union européenne. Passée en cinquième position en 2022 et en 2023, elle a disparu du top 5 en 2024, remplacée par la Suisse, dont les importations restent stables. La croissance des exportations vers la Turquie et l'Asie du Sud-Est, notamment l'Indonésie et la Malaisie (respectivement 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> destinations), s'explique par l'émergence de nouvelles méthodes de distribution et de stratégies commerciales, à l'image de la vente en ligne et de la livraison directe aux consommateurs.

De manière générale, les exportations d'aliments pour animaux de compagnie évoluent d'une année sur l'autre en fonction de plusieurs facteurs : l'allocation des volumes entre les différentes usines des fabricants implantés dans plusieurs pays, les variations du marché intérieur, l'optimisation des flux logistiques et la disponibilité des produits. Ainsi, les volumes exportés depuis la France peuvent fluctuer en fonction des stratégies industrielles et des conditions économiques du moment.



### **Biodiesel**

Les exportations françaises de biodiesel ont atteint 429 millions d'euros en 2024, marquant un recul de 8 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays de l'Union européenne importateurs de biodiesel français sont la Belgique et les Pays-Bas, qui ont chacun accru leurs achats de plus de 40 % en valeur et respectivement de 54 % et 47 % en quantité. À l'inverse, la Suède et l'Espagne ont fortement réduit leurs importations de biodiesel français. Du côté des pays hors UE, la Suisse demeure la principale destination à l'export. Cependant, ces flux d'exportations de la France ne peuvent pas caractériser la destination finale des produits, plusieurs pays de l'UE étant des zones de transit vers des pays tiers. C'est le cas des Pays-Bas et de la Belgique, qui sont des voies d'entrée et de sortie pour des flux internationaux de par leurs grands ports internationaux, Rotterdam et Anvers respectivement.

À l'échelle mondiale, la filière biodiesel a connu en 2024 une croissance modérée, malgré un contexte géopolitique tendu. Les prix des matières premières (soja, colza, graisses animales, huiles usagées) sont restés globalement stables, à l'exception d'une légère hausse de l'huile de palme en fin d'année, liée à des incertitudes climatiques. Dans l'Union, l'enquête antidumping visant les importations chinoises de biodiesel, soupçonnées de fraude, a conduit à la mise en place de droits de douane provisoires à partir d'août 2024. Cette mesure a entraîné une chute de 58 % des exportations chinoises vers l'UE sur l'ensemble de l'année.

<sup>10</sup>Analyse de la FACCO.



# ANNEXE



# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## ● Source des données :

- Données du commerce extérieur de la DGDDI
- Base de données Trade Data Monitor
- Les parts de marché de la France dans les différents pays sont calculées sur la base des données d'échanges des 68 pays les plus importants, qui regroupent 93 % des échanges mondiaux.

## ● Philosophie globale :

- Le tableau de bord vise à présenter une vue globale des échanges internationaux de la France.
- Il s'inscrit dans le suivi de la mise en œuvre du « Plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés » (dit « Plan stratégique export »).

## ● Répartition des codes douaniers en filières :

Les regroupements ne suivent pas la nomenclature douanière, mais correspondent aux filières :

- Ce travail a été effectué en commun entre la DGPE et FranceAgriMer, et avec l'expertise du Bureau des synthèses statistiques conjoncturelles du SSP.
- La liste des codes retenus correspond exactement au périmètre du suivi qui comprend les produits de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la filière bois et dérivés et du biodiesel.

## ● Nomenclature utilisée :

Source bibliographique : Insee, [NAF RÉV. 2 ET CPF RÉV. 2 : GUIDE D'UTILISATION],

<https://www.insee.fr/fr/information/2399243>

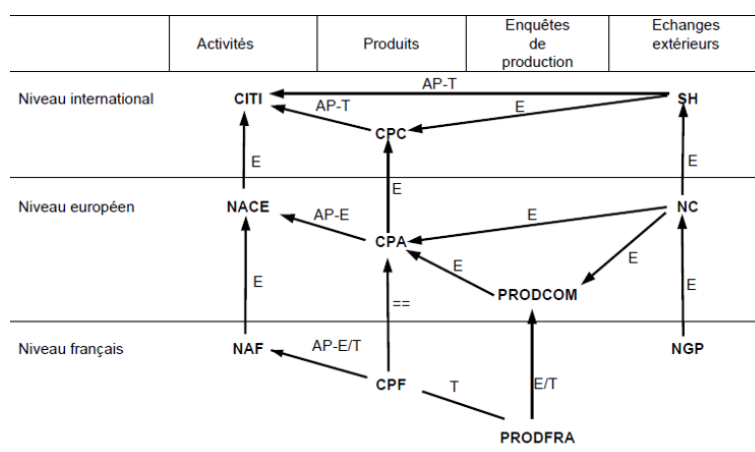
La nomenclature utilisée pour décrire ces échanges est la Nomenclature Combinée (NC), déclinaison européenne du Système Harmonisé (SH) géré par l'Organisation mondiale des douanes. Elle comporte 4 niveaux (allant de 99 postes à plus de 6600), et est révisée tous les 5 ans.

**E** : symbolise une relation par emboîtement (hiérarchie : seuls des liens « 1 à 1 » ou « 1 à n » sont possibles).

**T** : symbolise une relation par table plus ou moins complexe (recouvrement des liens « n à m » sont possibles).

**::** : symbolise une identité.

**AP** : symbolise une relation de type activités-produits (correspondance : changement de concept) = AP-T lorsque correspondance est de type emboîtement, AP-T lorsqu'elle est de type table.



● **Code couleur :**

Un code couleur a été mis en place afin de faciliter l'analyse de la performance française par filière et par pays client.

Ce code croise deux phénomènes :

| Explication des modalités de détermination de la colonne « Tendance »                               |               | Part de marché de la France |           |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|-----------|--------|
|                                                                                                     |               | Hausse                      | Stabilité | Baisse |
| <b>Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent</b> | Amélioration  |                             |           |        |
|                                                                                                     | Stabilité     |                             |           |        |
|                                                                                                     | Détérioration |                             |           |        |

- L'évolution absolue des parts de marché de la France
- L'évolution relative de ces parts de marché comparées à celle du principal concurrent européen de la France

On considère qu'il y a stabilité lorsque l'évolution calculée est inférieure à 0,05 point.

Dans les graphiques « Performance des principaux marchés par filières », c'est uniquement le principal concurrent européen de la France qui est cité, et non le principal concurrent mondial. Ce choix a été fait afin de comparer notre performance à des pays qui ont des caractéristiques économiques comparables à la France (notamment en ce qui concerne la monnaie pour les pays de la zone Euro).

● **Répartitions des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :**

Cette répartition, utilisée par les Douanes, est disponible au niveau NC8. Ce niveau n'est par contre pas disponible au niveau international. Afin de déterminer le rang de la France comme pays exportateur de produits bruts et de produits transformés, il est donc nécessaire d'aménager la répartition initiale et la « porter » du niveau NC8 au niveau supérieur. Business France a effectué ce travail.

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Répartition des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :



## PRODUITS BRUTS

|        |                                                                               |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 01     | Animaux vivants                                                               |
| 0301   | Poissons vivants                                                              |
| 0302   | Poissons frais                                                                |
| 0306   | Crustacés                                                                     |
| 0307   | Mollusques                                                                    |
| 0407   | Oeufs frais                                                                   |
| 0409   | Miel                                                                          |
| 0410   | Autres produits comestibles d'origine animale                                 |
| 05     | Produits d'origine animale non comestibles                                    |
| 06     | Plantes vivantes                                                              |
| 0701   | Pommes de terre                                                               |
| 0702   | Tomates                                                                       |
| 0703   | Oignons, échalotes, poireaux et autres alliacés                               |
| 0704   | Choux, choux-fleurs, choux frisés et apparentés                               |
| 0705   | Laitues et chicorées                                                          |
| 0706   | Carottes, navets, betteraves et autres racines comestibles                    |
| 0707   | Concombres et cornichons                                                      |
| 0708   | Légumes à cosse                                                               |
| 0709   | Potirons, artichauts, asperges, aubergines, céleris, champignons              |
| 0711   | Légumes conservés provisoirement mais impropres à la consommation             |
| 0714   | Racines de manioc, salep, topinambours et apparentés                          |
| 0801   | Noix de coco                                                                  |
| 0802   | Fruits à coque                                                                |
| 0803   | Bananes                                                                       |
| 0804   | Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans              |
| 0805   | Agrumes                                                                       |
| 0806   | Raisins                                                                       |
| 0807   | Melons et papayes                                                             |
| 0808   | Pommes, poires et coings                                                      |
| 0809   | Abricots, cerises, pêches                                                     |
| 0810   | Fruits rouges, kiwi, durians et kakis                                         |
| 0812   | Fruits conservés provisoirement mais impropres à la consommation              |
| 090111 | Café non torréfié                                                             |
| 0902   | Thé                                                                           |
| 0903   | Maté                                                                          |
| 0904   | Poivre et piments                                                             |
| 0905   | Vanille                                                                       |
| 0906   | Cannelle et fleurs de cannellier                                              |
| 0907   | Girofles                                                                      |
| 0908   | Noix de muscade, macis, amomes et cardamomes                                  |
| 0909   | Graine d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi     |
| 0910   | Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices |
| 10     | Céréales                                                                      |
| 12     | Graines, fruits oléagineux, semences et autres fruits                         |
| 13     | Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux                         |
| 14     | Matières à tresser et autres produits d'origine végétale                      |
| 1801   | Cacao en fèves et brisures de fèves                                           |
| 1802   | Coques, pellicules et autres déchets de cacao                                 |
| 2401   | Tabacs bruts                                                                  |



## PRODUITS TRANSFORMÉS

|        |                                                                                    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 02     | Viandes et abats comestibles                                                       |
| 0303   | Poissons congelés                                                                  |
| 0304   | Filets de poisson et autre chair de poisson                                        |
| 0305   | Poissons séchés                                                                    |
| 0308   | Invertébrés aquatiques transformés                                                 |
| 0401   | Lait non concentré et non additionné de sucre                                      |
| 0402   | Lait concentré ou additionné de sucre                                              |
| 0403   | Babeurre, lait et crème caillés, képhir, yahourt et autres lait et crème fermentés |
| 0404   | Lactosérum                                                                         |
| 0405   | Beurre et autres matières grasses laitières                                        |
| 0406   | Fromages et caillebotte                                                            |
| 0408   | Oeuf transformés                                                                   |
| 0710   | Légumes congelés                                                                   |
| 0712   | Légumes secs                                                                       |
| 0713   | Légumes à cosse secs                                                               |
| 0811   | Fruits congelés                                                                    |
| 0813   | Fruits secs                                                                        |
| 0814   | Écorces d'agrumes ou de melons                                                     |
| 090112 | Café décaféiné                                                                     |
| 090121 | Café torréfié                                                                      |
| 090122 | Café torréfié et décaféiné                                                         |
| 090130 | Coques et pellicules de café                                                       |
| 090140 | Succédanés du café contenant du café                                               |
| 090190 | Autres déchets du café                                                             |
| 11     | Produits de la minoterie, malt, amidons et féculés, inuline et gluten de froment   |
| 15     | Graisses, huiles et cires d'origine animale ou végétale                            |
| 16     | Préparations de viandes, poissons, crustacés ou mollusques                         |
| 17     | Sucres et sucreries                                                                |
| 1803   | Pâtes de cacao                                                                     |
| 1804   | Beurre, graisse et huile de cacao                                                  |
| 1805   | Poudre de cacao                                                                    |
| 1806   | Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao                    |
| 19     | Préparations de céréales, farines, amidons, féculés de lait et pâtisserie          |
| 20     | Préparation de légumes                                                             |
| 21     | Autres préparations alimentaires                                                   |
| 22     | Boissons, alcools et vinaigres                                                     |
| 23     | Résidus et déchets alimentaires et alimentation animale                            |
| 2402   | Cigares, cigarillos et cigarettes                                                  |
| 2403   | Tabacs transformés et succédanés de tabac                                          |
| 3501   | Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine            |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## ● Répartition des codes douaniers en filières et sous-filières :



### CÉRÉALES

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 100110 | Froment blé dur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 100119 | Froment (blé) dur, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 100190 | Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 100199 | Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 100200 | Seigle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 100290 | Seigle, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 100300 | Orge                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 100390 | Orge, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 100400 | Avoine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 100490 | Avoine, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 100590 | Maïs (autre que de semence)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1006   | Riz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 100700 | Sorgho à grains                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 100790 | Sorgho à grains, autre que de semence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 100810 | Sarrasin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 100820 | Millet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 100829 | Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 100830 | Alpiste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 100840 | Fonio (Digitaria spp.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 100850 | Quinoa (Chenopodium quinoa)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 100860 | Triticale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 100890 | Céréales (à l'excl. du froment blé, du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet et de l'alpiste)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1101   | Farines de froment [blé] ou de méteil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1102   | Farines de Céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1103   | Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de Céréales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1104   | Grains de Céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] et germes de Céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des farines de Céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi et du riz en brisures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1107   | Malt, même torréfié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 110811 | Amidon de froment [blé]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 110812 | Amidon de maïs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1109   | Gluten de froment [blé], même à l'état sec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 190120 | Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de kéfir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905                                                                                                                                                               |
| 190190 | Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de kéfir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail ainsi que les mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905) |
| 230210 | Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 230220 | Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du riz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 230230 | Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 230240 | Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des Céréales (à l'excl. du maïs ou du froment)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## CÉRÉALES (SUITE)

| SOUS-FILIÈRE BLÉ  |                                                      |
|-------------------|------------------------------------------------------|
| 100110            | Froment blé dur                                      |
| 100119            | Froment (blé) dur, autre que de semence              |
| 100190            | Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur) |
| 100199            | Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence |
| SOUS-FILIÈRE MAÏS |                                                      |
| 100590            | Maïs (autre que de semence)                          |



## FRUITS ET LÉGUMES

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 070190 | Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 0702   | Tomates, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 0703   | Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 0704   | Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                       |
| 0705   | Laitues ( <i>Lactuca sativa</i> ) et chicorées ( <i>Cichorium spp.</i> ), à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 0706   | Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                   |
| 0707   | Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 0708   | Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 0709   | Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 0710   | Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 0711   | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état                                                                                                                             |
| 0712   | Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 0713   | Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 0714   | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier                                                                                         |
| 08     | Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 0808   | Pommes, poires et coings, frais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 2001   | Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2002   | Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 2003   | Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 2004   | Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)                                                                                                                                                                                             |
| 2005   | Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)                                                                                                                                                                                         |
| 2008   | Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson) |

| SOUS-FILIÈRE POMME DE TERRE |                                                                                         |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 070190                      | Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence) |
| SOUS-FILIÈRE POMME ET POIRE |                                                                                         |
| 0808                        | Pommes, poires et coings, frais                                                         |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE



## ANIMAUX VIVANTS ET GÉNÉTIQUE

|        |                                                                                                    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01     | Animaux vivants                                                                                    |
| 040711 | Oeufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques                                |
| 040719 | Oeufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques) |
| 051110 | Sperme de taureaux                                                                                 |



## LAIT ET PRODUITS LAITIERS

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0401   | Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 0402   | Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 0403   | Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 0404   | Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 0405   | Beurre, y.c. le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 0406   | Fromages et caillebotte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 170211 | Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids $\geq 99$ % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 170219 | Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids $< 99$ % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 190110 | Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant $< 40$ % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant $< 5$ % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail |
| 3501   | Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### SOUS-FILIÈRE FROMAGES

|      |                         |
|------|-------------------------|
| 0406 | Fromages et caillebotte |
|------|-------------------------|



## OLÉAGINEUX

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 120100 | Fèves de soja, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 120190 | Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1202   | Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1204   | Graines de lin, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1205   | Graines de navette ou de colza, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1206   | Graines de tournesol, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 120750 | Graines de moutarde, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1208   | Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. de la farine de moutarde)                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1507   | Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1508   | Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1511   | Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1512   | Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                            |
| 1514   | Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                              |
| 2304   | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja                                                                                                                                                                                                                    |
| 2305   | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide                                                                                                                                                                                                                 |
| 230620 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin                                                                                                                                                                                                         |
| 230630 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol                                                                                                                                                                                                   |
| 230640 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza                                                                                                                                                                                         |
| 230641 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2 % et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates »     |
| 230649 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est ≥ 2 % et un composant solide qui contient ≥ 30 micromoles/g de glucosinolates » |
| 230649 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est ≥ 2 % et un composant solide qui contient ≥ 30 micromoles/g de glucosinolates » |



## PÊCHE ET AQUACULTURE

|        |                                                                                                                             |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03     | Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques                                                          |
| 121220 | Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées                                                       |
| 121221 | Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine                   |
| 130231 | Agar-agar, même modifié                                                                                                     |
| 1504   | Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées |
| 1604   | Préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson                       |
| 1605   | Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (non fumés)                                   |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE



## PRODUITS D'ÉPICERIE

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0409   | Miel naturel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 09     | Café, thé, maté et épices                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 0901   | Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1105   | Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1106   | Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714, ainsi que des produits du chapitre 8 « Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons »                   |
| 110813 | Fécule de pommes de terre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1509   | Huile d'olive et ses fractions (obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile), même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                            |
| 1510   | Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509                                                                                                                                            |
| 1704   | Sucreries sans cacao, y.c. le chocolat blanc                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1803   | Pâte de cacao, même dégraissée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1804   | Beurre, graisse et huile de cacao                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1805   | Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1806   | Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1902   | Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé                                                                                                                                                                                      |
| 1903   | Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1904   | Produits à base de Céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.] ; Céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, n.d.a.                                                                                                                    |
| 1905   | Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.                                                                                                                                               |
| 2006   | Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 2007   | Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2009   | Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2101   | Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés                                                                                                                                                                  |
| 2103   | Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2104   | Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g |
| 2105   | Glaces de consommation, même contenant du cacao                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2201   | Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2202   | Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)                                                                                                                                                                                     |
| 2209   | Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### SOUS-FILIÈRE EAU MINÉRALE

|      |                                                                                                                                                                                                                      |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2201 | Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige                                                  |
| 2202 | Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait) |

### SOUS-FILIÈRE CAFÉ

|      |                                                                                                                                                     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0901 | Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## SUCRE

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121210 | Caroubes, y.c. leurs graines, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 121291 | Betteraves à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 121292 | Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 121293 | Cannes à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1701   | Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 170220 | Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatisants ou de colorants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 170230 | Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de fructose                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 170240 | Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec $\geq$ 20 % mais < 50 % de fructose (à l'excl. du Sucre inversi [ou interverti])                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 170250 | Fructose chimiquement pur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 170260 | Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du Sucre inversi [ou interverti])                                                                                                                                                                                                                                            |
| 170290 | Sucres, y.c. le Sucre inversi [ou interverti] et le maltose chimiquement pur, à l'état solide, Sucres et sirops de Sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, succédanés du miel, même mélangés de miel naturel, et Sucres et mélasses caramélisés (à l'excl. des Sucres de canne ou de betterave, du saccharose chimiquement pur, du lactose, du Sucre d'érable, du glucose, du fructose et de leurs sirops) |
| 1703   | Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du Sucre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE



## VIANDES ET PRODUITS CARNÉS

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02     | Viandes et abats comestibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 040700 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 040721 | Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 040729 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 040790 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 0408   | Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants                                                                                                                                                                                                       |
| 0410   | Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 0504   | Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1501   | Graisses de porc, y.c. le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. de la stéarine solaire et l'huile de saindoux)                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1502   | Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostarine)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1503   | Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non-émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1505   | Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1506   | Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées) |
| 151610 | Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées                                                                                                                                                                                                                          |
| 1518   | Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement ; mélanges ou préparations non-alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions non-comestibles de différentes graisses ou huiles, n.d.a.                                                                          |
| 1520   | Glycérol brut ; eaux et lessives glycérineuses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1522   | Dé gras ; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1601   | Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang ; préparations alimentaires à base de ces produits                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1602   | Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des extraits et jus de viande)                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1603   | Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### SOUS-FILIÈRE BOEUF

|      |                                                                 |
|------|-----------------------------------------------------------------|
| 0201 | Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées |
| 0202 | Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées               |

### SOUS-FILIÈRE PORC

|      |                                                                             |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 0203 | Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|

### SOUS-FILIÈRE VOLAILLE

|      |                                                                                       |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 0207 | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no 0105 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------|

### SOUS-FILIÈRE OEUFS

|        |                                                                                                                                                                                                           |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 040700 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits                                                                                                                                                  |
| 040721 | Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)                                                                                             |
| 040729 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)                                                                          |
| 040790 | Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits                                                                                                                                                         |
| 0408   | Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants |



## VINS ET SPIRITUEUX

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2203 | Bières de malt                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2204 | Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol                                                                                                              |
| 2205 | Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2206 | Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées ; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques) |
| 2207 | Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique $\geq 80$ % vol ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres                                                                                                                                                                                                                 |
| 2208 | Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80 % vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)                                                                                                                  |

### SOUS-FILIÈRE VIN

|      |                                                                                                                                                                                                                                                |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2204 | Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0501   | Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés ; déchets de cheveux                                                                                                                                                                                                        |
| 0502   | Soies de porc ou de sanglier ; poils de blaireau et autres poils pour la brosse ; déchets de ces soies ou poils                                                                                                                                                     |
| 0505   | Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation ; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes |
| 0506   | Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés ; poudres et déchets de ces matières                                                                                                                     |
| 0507   | Ivoire, écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés mais non découpés en forme ; poudres et déchets de ces matières                               |
| 0508   | Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés ; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non-découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets    |
| 0510   | Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire   |
| 051191 | Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, impropres à l'alimentation humaine                                                                      |
| 051199 | Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts, impropres à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)                                                                                      |
| 06     | Plantes vivantes et produits de la floriculture                                                                                                                                                                                                                     |
| 070110 | Pommes de terre de semence                                                                                                                                                                                                                                          |
| 100111 | Froment (blé) dur, de semence                                                                                                                                                                                                                                       |
| 100191 | Froment (blé) tendre et méteil, de semence                                                                                                                                                                                                                          |
| 100210 | Seigle, de semence                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 100310 | Orge, de semence                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 100410 | Avoine, de semence                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 100510 | Maïs de semence                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 100710 | Sorgho à grains, de semence                                                                                                                                                                                                                                         |
| 100821 | Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)                                                                                                                                                                                                                    |
| 110814 | Fécule de manioc [cassave]                                                                                                                                                                                                                                          |
| 110819 | Amidons et féculs (à l'excl. des amidons et féculs de froment [blé], de maïs, de pommes de terre et de manioc)                                                                                                                                                      |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 110820 | Inuline                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1199   | Produits regroupés du chapitre 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 120110 | Fèves de soja, destinées à l'ensemencement                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1203   | Coprah                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 120710 | Noix et amandes de palmistes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 120720 | Graines de coton, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 120721 | Graines de coton, destinées à l'ensemencement                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 120729 | Graines de coton (à l'excl. des semences)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 120730 | Graines de ricin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 120740 | Graines de sésame, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 120760 | Graines de carthame [ <i>Carthamus tinctorius</i> ]                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 120770 | Graines de melon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 120791 | Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 120792 | Graines de karité, même concassées                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 120799 | Graines et fruits oléagineux, n.d.a., même concassés (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste) |
| 1209   | Graines, fruits et spores à semer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil.)                        |
| 1210   | Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets ; lupuline                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1211   | Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés                                                                                                                          |
| 121229 | Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine                                                                                                                                                                                                                                 |
| 121230 | Noyaux et amandes d'abricots, de pêches [y.c. des brugnons et nectarines] ou de prunes                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 121294 | Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 121299 | Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux - y.c. les racines de chicorée non-torréfiées de la variété ' <i>Cichorium intybus sativum</i> ' -, servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.                                                                                                                           |
| 1213   | Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1214   | Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets                                                                                                                                                 |
| 1299   | Produits regroupés du chapitre 12                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1301   | Gomme laque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 130211 | Opium                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 130212 | Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)                                                                                                                                                                                                                             |
| 130213 | Extraits de houblon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 130214 | Extraits d'éphédra                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 130219 | Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium et des sucres et extraits végétaux de réglisse et de houblon)                                                                                                                                                                                                                                 |
| 130220 | Matières pectiques, pectinates et pectates                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 130232 | Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés                                                                                                                                                                                                                                         |
| 130239 | Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)                                                                                                                                                       |
| 1399   | Produits regroupés du chapitre 13                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1401   | Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de '4-Céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie                                                                                                                    |
| 1404   | Produits végétaux, n.d.a.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1513   | Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1515   | Graisses et huiles végétales (y.c. l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza ou de moutarde)                                                                                                                |
| 151620 | Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1517   | Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive ou de leurs fractions) |
| 1521   | Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 179900 | Produits divers du chapitre 17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1801   | Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1802   | Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2102   | Levures, vivantes ou mortes ; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments) ; poudres à lever préparées                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2106   | Préparations alimentaires, n.d.a.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2199   | Produits regroupés du chapitre 21                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2301   | Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine ; cretons                                                                                                                                                                                                                             |
| 230250 | Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 2303   | Résidus d'amidonnerie et résidus simil., pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets                                                                                                                                                                                                                  |
| 230610 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 230650 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 230660 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 230670 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de germes de maïs                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 230690 | Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de soja, d'arachide, de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah et de noix ou d'amandes de palmiste)                                          |
| 2307   | Lies de vin ; tartre brut                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2308   | Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.                                                                                                                                                                                                                 |
| 2309   | Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 24     | Tabacs et succédanés de tabac fabriqués                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### SOUS-FILIÈRE ALIMENTS POUR ANIMAUX FAMILIERS

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| 230910 | Aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente au détail |
|--------|---------------------------------------------------------------------|

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

| SOUS-FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS (NC8) |                                                         |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Position douanière                    | Produit                                                 |
| <b>Chapitre 06</b>                    | <b>Plants de :</b>                                      |
| 06 01 20 10                           | Chicorée                                                |
| 06 02 10 10                           | Boutures de vigne                                       |
| 06 02 10 90                           | Autres boutures                                         |
| 06 02 20 10                           | Plants de vignes                                        |
| 06 02 20 90                           | Autres plants                                           |
| 06 02 90 30                           | Fraisiers et légumes                                    |
| <b>Chapitre 07</b>                    | <b>Semences de :</b>                                    |
| 07 01 10 00                           | Pommes de terre                                         |
| 07 03 10 11                           | Plants d'oignons                                        |
| 07 12 90 11                           | Maïs doux (hybrides)                                    |
| 07 13 10 10                           | Pois (Pisum sativum)                                    |
| 07 13 33 10                           | Haricot commun                                          |
| <b>Chapitre 10</b>                    | <b>Semences de :</b>                                    |
| 10 01 11 00                           | Blé dur                                                 |
| 10 01 91 10                           | Épeautre                                                |
| 10 01 91 20                           | Blé tendre                                              |
| 10 02 10 00                           | Seigle                                                  |
| 10 03 10 00                           | Orge                                                    |
| 10 04 10 00                           | Avoine                                                  |
| 10 05 10 13                           | Maïs hybrides 3 voies                                   |
| 10 05 10 15                           | Maïs hybrides simples                                   |
| 10 05 10 18                           | Maïs autres hybrides                                    |
| 10 05 10 90                           | Maïs autres autres                                      |
| 10 06 10 10                           | Riz                                                     |
| 10 07 10 10                           | Sorgho hybride                                          |
| 10 07 10 90                           | Autres sorgho                                           |
| 10 08 21 00                           | Millet                                                  |
| <b>Chapitre 12</b>                    | <b>Semences de :</b>                                    |
| 12 01 10 00                           | Soja                                                    |
| 12 02 30 00                           | Arachide                                                |
| 12 04 00 10                           | Lin                                                     |
| 12 05 10 10                           | Colza Navette                                           |
| 12 06 00 10                           | Tournesol                                               |
| 12 07 21 00                           | Coton                                                   |
| 12 07 40 10                           | Sésame                                                  |
| 12 07 50 10                           | Moutarde                                                |
| 12 07 91 10                           | Oeillette                                               |
| 12 07 99 20                           | Autres oléagineux                                       |
| 12 07 99 91                           | Graines de chanvre                                      |
| 12 09 10 00                           | Betteraves sucrières                                    |
| 12 09 21 00                           | Luzerne                                                 |
| 12 09 22 10                           | Trèfle Violet                                           |
| 12 09 22 80                           | Autres trèfles                                          |
| 12 09 23 11                           | Fétuque des prés                                        |
| 12 09 23 15                           | Fétuque rouge                                           |
| 12 09 23 80                           | Autres fétuques                                         |
| 12 09 24 00                           | Paturin des prés                                        |
| 12 09 25 10                           | Ray-grass italien                                       |
| 12 09 25 90                           | Ray-grass anglais                                       |
| 12 09 29 45                           | Fléole des prés, vesces, pat. Com., dactyle, agrostides |
| 12 09 29 50                           | Lupins                                                  |
| 12 09 29 60                           | Betteraves autres                                       |
| 12 09 29 80                           | Autres fourragères                                      |
| 12 09 30 00                           | Graines de fleurs (herbacées)                           |
| 12 09 91 30                           | Betteraves rouges « à salade »                          |
| 12 09 91 80                           | Graines potagères                                       |
| 12 09 99 10                           | Graines forestières                                     |
| 12 09 99 91                           | Graines ornementales                                    |
| 12 09 99 99                           | Autres (nda)                                            |



## BIODIESEL

|      |                                                                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3826 | Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## BOIS ET DÉRIVÉS

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4401   | Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 440290 | Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. du charbon de bambou, des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélange d'encens ou activé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4403   | Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4404   | Bois feuillards ; échelas fendus ; pieux et piquets en bois, appointés, non-sciés longitudinalement ; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non-tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ; bois en éclisses, lames, rubans et simil. (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes pour chaussures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 4405   | Laine [paille] de bois ; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 4406   | Traverses en bois pour voies ferrées ou simil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 4407   | Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4408   | Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 440910 | Bois de conifères, y.c. les lames et frises pour parquets, non-assemblées, profilés "languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil." tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 440922 | Bois tropicaux (y.c. les lames et frises pour parquets, non-assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 440929 | Bois (y.c. les lames et frises pour parquets, non-assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois de conifères, des bois en bambou et des bois tropicaux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 4410   | Panneaux de particules, panneaux dits 'oriented strand board' [OSB] et panneaux similaires [p.ex. 'waferboards'], en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de fibres, des panneaux de particules plaqués, des panneaux cellulaires en bois ainsi que des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 4411   | Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou autres liants organiques (sauf carton, panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les deux faces sont constituées par un panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 441231 | Bois contre-plaqué constitué exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 441233 | Bois contre-plaqué constitué exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.), à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles) |

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## BOIS ET DÉRIVÉS (SUITE)

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 441234 | Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n°4412 33, à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)             |
| 441239 | Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués des sous-positions 4412.31 et 4412.32, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles) autres                                               |
| 441294 | Bois plaqués et bois stratifiés simil., à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux dits 'densifiés', des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)                                                                             |
| 441299 | Bois plaqués et bois stratifiés simil., sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)                                |
| 4413   | Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 4414   | Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4415   | Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois ; tambours [tourets] pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausse de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)                                                                                          |
| 4416   | Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 4417   | Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois ; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)                                                                                                                                                 |
| 441810 | Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 441820 | Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 441840 | Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 441850 | Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 441860 | Poteaux et poutres, en bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 441874 | Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 441875 | Panneaux assemblés pour revêtement de sols, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 441879 | Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou, des panneaux pour revêtement de sol mosaïques, et des panneaux multicouches)                                                                                                                                                                                                                |
| 441899 | Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires (à l'excl. de ceux en bambou, des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux [shingles et shakes], des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol ainsi que des constructions préfabriquées) |
| 4419   | Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)                                                                                                                                                                 |
| 4420   | Bois marquetés et bois incrustés ; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois ; statuettes et autres objets d'ornement, en bois ; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des meubles, des appareils d'éclairage et des parties de meubles et d'appareils d'éclairage)                                                                                                                  |
| 4421   | Ouvrages en bois, n.d.a.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 47     | Pâtes de bois ou d'autres matières celluloseuses; déchets et rébus de papier ou de carton                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 48     | Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 940161 | Sièges, avec bati en bois, rembourrés (non transformables en lits)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 940169 | Sièges, avec bati en bois, non rembourrés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 940330 | Meubles de bureau en bois (sauf sièges)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 940340 | Meubles de cuisine, en bois (sauf sièges)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 940350 | Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 940360 | Meubles en bois (autres que pour bureaux, cuisines ou chambres à coucher et autres que sièges)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### SOUS-FILIÈRE BOIS

|      |                                                                                                                                                                                                                                            |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4401 | Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil. |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## MACHINISME AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3923   | Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques                                                                                                                                                                                                                     |
| 690990 | Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)                                                                                                                |
| 841720 | Fours non-électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 841931 | Séchoirs pour produits agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 841981 | Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf appareils domestiques)                                                                                                                                                                                                                                    |
| 842111 | Écrémeuses centrifuges                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 842230 | Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons                                                                                                                                   |
| 842240 | Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)          |
| 842441 | Pulvérisateurs portables pour l'agriculture ou l'horticulture                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 842449 | Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. de ceux portables)                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 842481 | Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture                                                                                                                                                                                                                 |
| 842482 | Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs)                                                                                                                                                                                  |
| 8432   | Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture ; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuseuses)                                                                                                         |
| 8433   | Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. les presses à pailles ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs parties (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et légumes sec du n° 8437)                  |
| 8434   | Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, et leurs parties (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)                                                                                                             |
| 8435   | Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil., et leurs parties (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers) |
| 8436   | Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties                                                                                                                   |
| 8437   | Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, lesessoreuses centrifuges et les filtres à air)                            |
| 8438   | Machines et appareils, n.d.a. dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales)                                                                                            |
| 8701   | Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 871620 | Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31   | Engrais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 3808 | Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches |

